

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

DOSSIER

Enseignement technique : irremplaçable

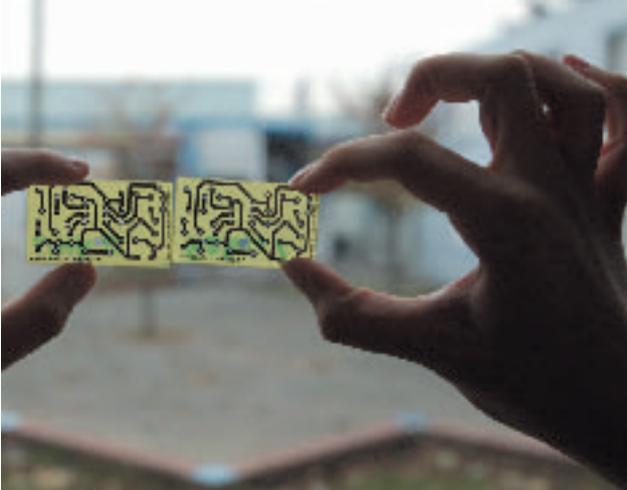
NICOLAS SARKOZY

Des ruptures (?) inquiétantes

DÉCRET ROBIEN - RENTRÉE 2007

23 mai

Interpellons le nouveau ministre !



Portrait **30**
Patrick Sommier

21

Dossier
Enseignements
technologique et professionnel

34

Entretien
avec Marc Ferro



Édito

L'engagement plus que jamais

L'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, son désir d'œuvrer très vite à un certain nombre de réformes, donnent plus que jamais au syndicalisme des responsabilités pour avancer des propositions, s'opposer aux diverses régressions programmées, mobiliser les salariés.

Le programme économique est bien connu, de même que son cortège de mesures en matière de fiscalité au profit des plus riches, de code du travail, de remise en cause des 35 heures et du droit de grève. La volonté nettement affirmée de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et d'affaiblir les services publics heurte vivement les valeurs de progrès, de justice et de solidarité que nous promouvons ; le système éducatif devrait, lui aussi, sacrifier à la libéralisation par la mise en concurrence des établissements et des personnels, la fin de la mixité sociale, l'inscription de l'inégalité dans son fonctionnement.

L'initiative du 23 mai revêt d'autant plus d'importance en rappelant les engagements pris et en disant haut et fort que nous voulons une école de la réussite de tous et des mesures pour les personnels. Dans l'immédiat, on ne sait pas encore à cette date comment procédera le futur ministre de l'Éducation nationale mais d'ores et déjà, le Président n'a pas caché son calendrier ; dès le mois de juillet, il proposera des mesures en matière de justice, traitant en particulier les mineurs récidivistes comme des majeurs, réorganisant la sécurité ; durant l'été, le Parlement examinera une nouvelle loi sur l'immigration, durcissant les conditions de regroupement familial et de l'immigration. Le SNES et la FSU, dans le respect de leurs valeurs, se doivent de combattre ces politiques sécuritaires, de s'engager aux côtés des élèves, jeunes et familles sans papiers menacés d'expulsion. Sans attendre.



Frédérique Rolet
cosecrétaire générale

Sommaire

Revue de presse	4	Dossier	21
30 jours	5	• Enseignement technologique et professionnel : des filières irremplaçables	
Débat/courrier	6	Métier	28
Débat/opinion	8	• Pourquoi des coaches ?	
• Faut-il craindre les conséquences d'un euro fort ?		• Technologie collège : où en est-on ?	
– Henri Sterdyniak		Portrait	30
– Sandra Moatti		• Patrick Sommier, directeur de la maison de la culture de Bobigny	
Actualités	10	Catégories	32
• Nicolas Sarkozy : des ruptures (?) inquiétantes		• Temps partiel pour élever un enfant	
• Les enjeux de la journée nationale d'action du 23 mai		• CPE : un métier en redéfinition permanente	
• Note de vie scolaire		• Mouvement intra : vérification des vœux et des barèmes	
• SNES : participez aux élections internes		Entretien	34
• Hors-classes : des engagements à tenir		• Marc Ferro	
• Réforme des STI		International	37
Droits et libertés	17	• Entretien avec un syndicaliste argentin	
• Discriminations : rapport de la Halde		Culture	38
• Jouets dangereux		• Livres-revues	
Eco/social	18	• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Les inégalités se creusent...		• Multimédia	
• Système de santé en danger		Fenêtre sur	44
• Travailler plus ?		• Enseigner en prison	

CHANTIER

L'Éducation encore et toujours

Le Monde 2 avril 2007

DES PRÉSIDENTIABLES SANS VISION GLOBALE POUR L'ÉCOLE

Cela a commencé dès l'automne. Lors d'un déplacement dans le sud de la France, Ségolène Royal estime qu'il faut « desserrer les contraintes de la carte scolaire ». L'émoi est certain dans la communauté éducative, alors que le candidat déclaré de l'UMP, Nicolas Sarkozy, avait déjà annoncé son intention de la supprimer à terme. En évoquant la sectorisation, les deux principaux candidats à l'élection présidentielle ont mis le système éducatif, de l'école à l'Université, au centre de la campagne électorale. Il y a cinq ans, ce thème était resté largement sous silence. Porte-parole de la Conférence des présidents d'université, Michel Lussault apprécie : « Pour la première fois depuis très longtemps, l'Université est un des thèmes de campagne ». Cependant, malgré cet intérêt très fort pour l'éducation, les forces politiques ne soutiennent plus de « grands projets pour l'école », regrette Claude Lelièvre, historien de l'éducation. À l'exception du modèle néolibéral de Nicolas Sarkozy, peut-être l'une des visions les plus cohérentes proposées aujourd'hui, les candidats rencontrent des difficultés à articuler un programme de réforme de l'école et de l'Université. Une constante apparaît néanmoins chez les principaux candidats : l'État doit devenir le régulateur, et les établissements, dans le secondaire comme dans le supérieur, doivent obtenir les moyens et les responsabilités de leur autonomie. De l'analyse comparative émane *in fine* un constat assez étonnant : celui d'une convergence très forte entre les programmes, peut-être beaucoup plus importante que les divergences. [...]

En la matière, les préoccupations des candidats convergent - et c'est une nouveauté - sur deux questions principales : la violence scolaire et la condition enseignante. Pour la première fois, en effet, « le débat n'est plus centré sur l'école, mais sur ses personnels », relève Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU. [...]

Libération 9 mai 2007

Blouse grise

par Gilles Moindrot, porte-parole du SNUIPP

« Redoubler le cours préparatoire, rétablir l'examen de passage en Sixième, concevoir de nouveaux programmes » : ces trois mesures proposées aux candidats à l'élection présidentielle prêteraient à sourire si elles ne figuraient pas, à quelques jours d'une échéance majeure, dans le catalogue d'un singulier attelage qui va d'un ancien ministre auteur des programmes de 1985 à un ex-conseiller ministériel de Gilles de Robien. La thèse est simple, mille fois ressassée : baisse du niveau à l'Université, bac sans valeur, collège en perdition... Et une nouveauté : c'est d'abord la faute à l'école primaire. « L'école est malade. Les performances s'effondrent. L'enseignement explicite, structuré et progressif est interdit. » En trois points, le procès est dressé. Il fait peur. Déboussolés par la gravité des problèmes qui se posent à l'école, les signataires nous proposent un repli vieillot vers le XIX^e siècle. Ils mythifient leur enfance, passant sous silence les échecs de cette époque où jamais plus d'un jeune sur deux n'a obtenu son certificat d'études primaires. En fait, les progrès accomplis par l'école ces trente dernières années sont significatifs. Plusieurs chiffres contredisent le constat dramatique formulé par les signataires de l'appel. En lecture, par exemple, les jeunes n'éprouvent pas plus de difficultés que leurs aînés. Au contraire : l'INSEE a dénombré 4 % d'illettrés chez les 18-24 ans, mais 14 % chez les 40-54 ans et 19 % chez les 55-65 ans. En lecture, quatre élèves de Sixième sur cinq sont capables d'exploiter les informations d'un texte et d'en dégager un sens. En revanche, 15 % sont en difficulté, voire en très grande difficulté pour 3 % d'entre eux. Les niveaux de qualification scolaire se sont considérablement élevés : le nombre d'étudiants a été multiplié par 5, on est passé de 15 % de bacheliers à près de 70 %. Pour autant, depuis une dizaine d'années les taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat ne progressent plus. Il ne sert donc à rien de noircir à dessein la situation de l'école comme le font ses détracteurs. Il ne sert à rien de vouloir rétablir les recettes d'une école inégalitaire qui ne comptait dans une génération que 15 à 20 % d'élèves qui poursuivaient des études longues. La société d'alors acceptait que quelques-uns poursuivent des études et que beaucoup les interrompent et entrent dans la vie active. Aujourd'hui la société ne l'accepte plus. [...]

Libération 2 avril 2007

LA VITESSE SUPÉRIEURE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université et la recherche ont subi, dans cette campagne, un peu le même sort que l'environnement. Au début, le diagnostic partagé par les principaux candidats était que la question constituait un enjeu central pour la France et qu'il y avait urgence à agir. Aujourd'hui, le sujet a pratiquement disparu. Le diagnostic demeure cependant : si on la compare aux universités étrangères, l'Université française est aujourd'hui très en retard, non seulement parce que le gouvernement n'a pas fait les réformes et les efforts financiers nécessaires, mais parce que les autres pays en Europe ont, eux, compris l'enjeu [...] Deux questions sont essentielles et doivent être liées : celle des moyens financiers et celle des réformes de structure, qui ne se résument pas à la question de l'autonomie. [...]

Libération 19 avril 2007

CHÔMAGE : FRONDE CONTRE LES CHIFFRES MENTEURS

Selon l'enquête de l'INSEE, le taux de chômage s'élève en moyenne annuelle à 9,8 % en 2006. « Soit le même niveau qu'en 2005, trahissant qu'aucune baisse significative du chômage n'a été enregistrée en moyenne sur les deux dernières années » décrypte l'intersyndicale [...] Concrètement, il existe deux façons d'évaluer le chômage. L'enquête emploi de l'INSEE, annuelle et plus proche des normes internationales, est déclarative : les personnes qui se disent en recherche d'emploi, et qui n'ont pas travaillé la semaine précédant l'enquête, sont comptabilisées comme chômeuses. L'ANPE, elle, fournit chaque mois un nombre de demandeurs d'emploi - sur lequel se jette un gouvernement boulimique de chiffres, surtout quand ils baissent - tiré de ses listes d'inscription. Version INSEE : le taux de chômage stagne. Version ANPE : le nombre de demandeurs d'emploi ne cesse de diminuer [...]

Le dessin du mois



Le Canard Enchaîné, 9 mai 2007



© AFP/Thomas Coex

53 %

Et maintenant ?

Le dimanche 6 mai, le candidat de l'UMP a été élu président de la République lors d'un second tour marqué par une très forte participation.

- 14 avril** L'historien René Rémond est mort.
- 14 avril** **Démocratie.** En Russie, les manifestations contre le recul des libertés démocratiques et l'exercice du pouvoir par Vladimir Poutine sont violemment réprimées.
- 16 avril** **Port d'armes.** 33 morts, dont le meurtrier, dans la tuerie de l'Université de Virginia Tech.
- 22 avril** **85 % de participation.** Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy qualifiés pour le second tour.
- 23 avril** **Histoire.** Décès de l'ancien Président russe, Boris Eltsine.
- 24 avril** **Union de la gauche.** Les deux principaux partis du centre gauche italien fusionnent.
- 25 avril** **Le capitalisme est-il moral ?** Mouvement de grève des salariés d'Airbus, informés que le montant de leur participation annuelle s'élèverait à 5 € en moyenne.

- 27 avril** **Décès à Moscou** du violoncelliste Mstislav Rostropovitch.
- 28 avril** **Premier débat de premier tour** après le second tour.
- 28 avril** **Afghanistan.** Libération de Céline, otage des Talibans.
- 29 avril** **Crise politique.** Grande manifestation pour la défense de la laïcité dans les rues d'Istanbul.
- 30 avril** **Autre monde.** Hugo Chavez annonce le retrait du Venezuela du FMI et de la Banque mondiale.
- 1^{ER} mai** **Vers l'élection.** Deux fois plus de manifestants dans les cortèges syndicaux qu'au 1^{er} mai 2006.
- 1^{ER} mai** **Persiste et signe.** George Bush oppose son veto à un calendrier de retrait d'Irak.
- 6 mai** **Nicolas Sarkozy élu** président de la République.
- 16 mai** **Ouverture du 60^e Festival de Cannes.**

BILLET

Résonances

« **E**n vérité, vous êtes plus énergiques vibrassent dans un état d'esprit d'une vibration plus forte. étrange. Vous avez voulu Et parce que ces individualités, au lieu de se faire des lois d'instruction d'une vibration plus forte. Et parce que ces individualités, au lieu de se séparer du peuple, restent pour le peuple ; vous avez voulu par la presse libre, par l'école, par les réunions libres multiplier pour lui toutes les excitations et tous les éveils. Vous ne supposiez pas, probablement, que dans le prolétariat tous au même degré fussent animés par ce mouvement d'émancipation intellectuelle que vous vouliez produire. Il était inévitable que quelques individualités plus énergiques vibrassent d'une vibration plus forte. Et parce que ces individualités, au lieu de se séparer du peuple, restent avec lui et en lui pour lutter avec lui, parce qu'au lieu d'aller mendier je ne sais quelles misérables complaisances auprès du capital soupçonneux, ces hommes restent dans le peuple pour préparer l'émancipation générale de la classe dont ils sont, vous croyez les flétrir et vous voulez les traquer par l'artifice de vos lois ! »

Jean Jaurès, 1893

Publicité

le monde **arvel** notre pays

DÉCOUVRIR, RENCONTRER, PARTAGER
40 pays - 120 destinations
Séjours / Circuits / Expéditions / Raandonnées

SEJOUR SOLEIL
Tunisie
à partir de
par personne **299€**
Le séjour en Tunisie comprend le transport (Paris, Lyon, Marseille et Strasbourg de préférence) et les entrées.

AUTOTOUR & SEJOUR
Crète
à partir de
par personne **465 €**
D'ouest en est - Autotour à pied en logement et hébergement au sein de l'île de Crète. L'itinéraire est d'ouest en est, toutes les journées partent de 20.00. Séjours de 10 jours et de 15 jours. Contact : Marie-Thérèse Kostas-Garret à partir de 1997, par téléphone.

CIRCUIT DÉCOUVERTE
Pays Baltes
par personne **1695 €**
Chaque 10 jours de période comprendra le séjour de 10 jours en Pologne (2078 €), 1008 € de bus de 13 à 20 personnes, 100 € d'indemnité d'attente.

ARVEL VOYAGES Tél. : 04 72 44 95 50
www.arvel-voyages.com

Les personnels enseignants,
Les parents d'élèves,
Les élèves (en lycée)
La section locale du SNES, du SNEP
Du collège Dunoyer-de-Segonzac de Boussy-Saint-Antoine, 91800
À Monsieur le Premier Ministre, Dominique de Villepin
S/C de Monsieur le Préfet de l'Essonne

Boussy, le 3 avril 07

Objet : demande d'abrogation du décret de Robien sur la modification du statut des enseignants du second degré

Monsieur Le Premier Ministre,

Les personnels enseignants, les parents d'élèves et les élèves vous demandent solennellement de bien vouloir abroger dès maintenant le décret de Robien sur la modification du statut des enseignants du second degré.

Cette demande est motivée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, le ministre de l'Éducation nationale a réussi la gageure de faire l'unité syndicale contre ce décret. Malgré cette mobilisation dans l'unité, il continue à ne pas entendre les voix des personnels et des usagers qui s'élèvent contre sa politique.

De plus, à l'heure actuelle, les trois principaux candidats à l'élection présidentielle se sont prononcés pour l'abrogation de ce décret. Il est maintenant clair qu'il faudra avant le mois de septembre et la rentrée 2007 rendre les heures d'enseignement amputées et les postes supprimés. Pour notre département, ces pertes représentent 240 postes d'enseignants en collège et en lycée.

Il est inutile de persévérer dans cette voie, alors que les décrets d'application ne sont pas parus dans leur intégralité, sous peine de voir la rentrée se dérouler dans une « pagaille » indescriptible.

Il est maintenant urgent, monsieur le Premier ministre, que vous en tiriez toutes les conséquences et d'anticiper la révocation du décret.

Dans l'attente de votre décision, les personnels enseignants, les parents d'élèves et les élèves du collège Dunoyer-de-Segonzac vous prient de croire, monsieur le Premier ministre, à leur indéfectible attachement au service public de l'Éducation nationale.

Contre la casse

Mouvement interacadémique P. M. et C. S., TZR Mâcon (71)

Nous sommes un couple de professeurs agrégés d'espagnol, syndiqués et originaires, respectivement, des académies d'Aix-Marseille et Toulouse. Nous cherchons à travers notre témoignage à participer à la lutte engagée par le SNES contre la « casse » de l'Éducation nationale et du système de mutations des personnels. Nous espérons également que vous nous donnerez des raisons d'espérer.

Tous deux TZR Mâcon (académie de Dijon) depuis 4 ans, nous sommes aux premières loges pour assister à la dégradation des conditions de travail des enseignants du second degré : affectations tardives, affectations hors zones quasi systématiques, baisse drastique des ISSR, suppression des bonifications... La liste est longue.

Notre lettre est le fruit d'une frustration et d'un écoeurement grandissants. Nous avons quitté nos académies d'origine à regret mais conscients qu'il s'agissait d'une étape indispensable dans notre carrière. Combien de collègues ont fait la même chose ? Or nous aimerions que cette étape ne devienne pas une installation définitive.

Lors de notre première demande de mutation, nous recevions notre premier coup de massue : le gel de bonifications TZR (20 points/an) et le rapprochement de conjoints à 150 points ont rapidement raison de nos espoirs. Notre mutation simultanée ne nous rapportant que 80 points, nous sommes écartés de l'échiquier académique par les néotitulaires qui peuvent totaliser dès leur sortie de l'IUFM 221,2 points sur leur académie d'origine. Deux ans auparavant, à situation égale, nous ne pouvions capitaliser que 161,2.

Nouvelle douche froide lors du mouvement 2006 : nous avons réussi à conserver nos boni-

fications TZR (gelées au 31/08/2004) mais ce n'est toujours pas suffisant pour concurrencer les stagiaires.

En 2007, c'est encore la grande désillusion. M. de Robien s'étant fixé pour objectif le rapprochement de 9 conjoints sur 10, les barèmes subissent de nouvelles modifications sauf pour ceux qui sont entrés dans le métier quelques années auparavant.

À ce jour, cette situation est exagérément bonifiée. Pour garantir un mouvement plus juste, il nous paraît indispensable de revaloriser les autres critères : ancienneté, bonifications de TZR, entre autres.

Pour le prochain mouvement, en 2008, pourrions-nous espérer, après 5 ans de TZR à 500 km de chez nous, concurrencer un stagiaire sortant de l'IUFM, né en 1984 ? Cette année nous totalisons 193 points pour le mouvement 2007. Si la suppression des bonifications TZR se confirme, nous perdrons des points alors que notre ancienneté doit légitimement nous faire progresser. Par ailleurs, nous n'osons même pas penser à une régionalisation du mouvement qui anéantirait nos dernières chances de mutation.

Nous continuerons à lutter au sein du SNES dans lequel nous déposons une grande partie de nos espoirs pour rétablir un mouvement plus équitable.

Publicité

CHEMINS DU SUD

Les Spécialistes de la Raandonnée dans le Sud de la France et l'Occident

➤ Plus de 200 destinations, avec un guide ou un libriste, toute l'année, à pied, à cheval ou en vélo...

Le plaisir de découvrir... avec un guide ou un libriste...
Tél. : 04 90 09 06 06
www.cheminsdusud.com

J'en veux à ceux...

L. F., classe prépa, Strasbourg (67)

Je donne mon point de vue en tant que nouvelle électrice à vous, électeurs aguerris ! On savait depuis 18 h 30 que le résultat n'était pas celui dont on rêvait... mais le voir, lui, sous le drapeau à 20 heures franchement ça nous a tous mis KO ! Et dès son discours on sent que ça va être une droite dure : identité, autorité, morale (quelle morale ?)...

Bref les mots sont lâchés !

Comment ose-t-il prétendre incarner la rupture quand son gouvernement potentiel se résume à « on prend les mêmes et on recommence » ? Comment ose-t-il se poser en sauveur qui ne laissera personne sur le côté ?

[...] Comment ose-t-il se dire honnête et profondément sincère puisque sa campagne s'est résumée au mensonge et a profité de l'ignorance et de la crédulité de gens perdus et malheureux ? Comment ose-t-il dire

« rassembler » quand il va dîner au Fouquet's sur les Champs-Élysées entre Johnny et Arnaud Lagardère ? Pour citer une dame qui a réussi à nous faire croire que c'était possible (et ceux qui me connaissent savent que j'ai eu du mal à l'apprécier...), je crois que là, on atteint « l'immoralité politique » !

Alors, aujourd'hui, je n'en veux pas à ceux qui sont manipulés par TF1, à ceux qui ne sont pas suffisamment informés et ont, par conséquent, une vision du monde biaisée. Au contraire, je pense à eux et je me dis que le réveil va être dur (peut-être plus dur que le nôtre hier soir...) !

[...] Par contre, j'en veux à ceux qui ont menti, à ceux qui savaient pertinemment que le plein-emploi ne reviendrait pas, à ceux qui ont retourné leur veste par opportunisme, à ceux qui vont profiter de ce système pendant cinq ans pendant que d'autres vont souffrir. Oui, je leur en veux et ouvertement, je m'adresse à eux : « *Je ne vous salue pas et je ne suis même pas sûre de vous respecter* ».

Et ce matin, une envie terrible de me recoucher m'a prise mais je me suis ressaisie car je veux continuer à défendre ces idées de gauche dans lesquelles j'ai grandi et auxquelles je crois profondément !

Je veux croire « *qu'les méchants c'est pas nous* »

et que la tâche ne leur sera pas aisée pendant cinq ans.

Je veux voir, un jour, les fruits de mon combat.

Je veux y croire encore !

CINÉMA

Du 16 au 22 mai, au cinéma « les 7 Parnassiens »,
98, bd du Montparnasse à Paris 14°.

Festival de cinéma d'ATTAC sur le thème
l'homme malade de son environnement.

On pourra y voir des films comme *Fast food nation*, *Notre pain quotidien*, *La bataille de Tchernobyl*, *Ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés*, *The host*, *Supersize me*, etc.

Les informations complètes avec programme détaillé, résumé des films, débats, intervenants, séances scolaires, animations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.local.attac.org/images-mouvementees/>

« La bande des trois »

Camarade syndiqué(e) !

S. F., Pertuis (84)

Je trouvais intéressante votre initiative d'interpeller les candidats sur leurs programmes. Par contre, j'ai été très déçue pour ne pas dire choquée de votre substitution des réponses (et je pense avoir lu avec attention tous les journaux depuis). On a eu droit à trois petits articles sur des réponses de Royal-Sarkozy-Bayrou (dans *L'US* il me semble) puis un « dossier présidentielle » dans lequel les douze candidats ne sont pas cités dans les différents thèmes ; mais d'autres (plus égaux que les autres !) sont cités dans tous les thèmes... Royal-Sarkozy-Bayrou ! Quand les candidats ne sont pas cités, vous ne précisez pas s'ils n'ont pas donné de réponse ou si vous ne l'avez pas trouvée intéressante ! De plus, quand les candidats (autres que la bande des trois) sont cités, ils ont droit à une petite phrase ou morceau de phrase... [...] Je m'attendais à d'autres pratiques de la part d'un syndicat. Vous laissez croire à vos syndiqués à une analyse comparative sérieuse, or vous faites comme dans les médias TV, radios, journaux (dans lesquels on est de moins en moins à se reconnaître) en distinguant de fait les « vrais » candidats et les « petits candidats ». Votre rôle n'aurait-il dû pas être de donner enfin le choix à vos lecteurs de se prononcer en citoyens responsables ?



ADAPT ÉDITIONS
un service du SNES

L'algèbre arabe Genèse d'un art

Cet ouvrage rassemble les éléments essentiels de ce qui a été exhumé par les chercheurs depuis un siècle en matière de pratiques algébriques dans le cadre de la civilisation arabo-musulmane. L'auteur, chercheur au CNRS et professeur d'histoire des mathématiques à l'Université de Lille, distingue deux aires géographiques, l'Orient et l'Occident musulmans. Il fait le point sur les découvertes algébriques faites en langue arabe entre le IX^e et le XII^e siècle, au Moyen Orient. Puis il analyse ce qui fait l'objet de ses propres recherches depuis 25 ans : le développement de ce langage mathématique entre le X^e et le XV^e siècle, en Andalousie musulmane et au Maghreb.

Les professeurs de mathématiques trouveront là, en plus de l'histoire d'une phase importante de leur discipline, un ensemble d'outils susceptibles d'enrichir leur enseignement : définitions de concepts, exercices de différentes époques avec la traduction en langage et/ou en symboles actuels, lexique technique, matériaux algébriques originaux, biographies de mathématiciens, bibliographie spécialisée. Le lecteur curieux de l'histoire des sciences découvrira toute une époque avec des informations parfois inédites.

Par Ahmed Djebbar (avec une préface de Bernard Maïtte). Coédition Adapt/Vuibert, juillet 2005, 224 p., 19 €.

Bon de commande

Nom :

Adresse :

Commande *L'algèbre arabe*, d'Ahmed Djebbar

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'Adapt (franco de port) ou à commander sur le site : www.adapt.snes.edu

SNES-Échanges vous propose

Correspondance scolaire

États-Unis : Une élève de Terminale, présentée par son professeur de français à Auburn, High School dans l'État de New York, recherche un(e) correspondant(e) motivée pour échanges de lettres et de courriels en français et en anglais.

Mali : Professeur de lettres histoire géographie, au lycée de Bamako, cherche à rentrer en contact avec des professeurs de français en vue d'échange de courriels et de lettres entre élèves. Né en 1978, il parle le français, le peulh, le dogon ; il aime la musique, les arts martiaux, la lecture et le scrabble. Toute région bienvenue.

Échanges de séjours

Roumanie : Professeure de mathématiques et principale (élèves de 6 à 15 ans) francophile et francophone, 57 ans, mariée, aimeraient recevoir des courriels en vue d'échanges de séjour. Elle habite sur le Danube à 80 km du Delta, c'est pourquoi, elle aime les animaux, la nature, la lecture et les voyages. Tout(e) collègue bienvenu(e).

Échanges de logements

Espagne : Couple de professeurs, la trentaine, aimant la randonnée, le théâtre, voudraient établir des liaisons avec des

professeurs de toute région, y compris DOM-COM en vue d'échanger leur appartement à 50 m de la plage avec de belles vues sur la mer, terrasse, grande piscine à Aguadulce, à 10 km d'Almeria, près du beau et sauvage parc naturel « Cabo de Gata-Nijar » où il y a de très belles plages vierges. Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Échanges - 46, avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Échanges sur notre site : www.snes.edu.

Roger-Charles Le Breton

Faut-il craindre les conséq

Les dangers de l'euro fort



Henri Sterdnyak
Économiste à l'OFCE

DR

Début mai 2007, l'euro vaut 1,35 dollar, soit 15 % de plus qu'au moment de sa création en janvier 1999 et 50 % au-dessus du niveau de 0,9 dollar de 2001 ; l'euro atteint aussi le niveau record de 162 yen, soit une hausse de 69 % par rapport à la valeur de 2001. Pourquoi l'euro atteint-il de tels sommets ? Quelles en sont les conséquences pour l'économie française ?

Le système monétaire international n'est actuellement soumis à aucune règle de bonne conduite. Chaque pays suit la politique qu'il juge la plus appropriée pour ses intérêts propres. Les pays asiatiques

N'étant pas soutenu par une politique claire et cohérente, l'euro est la variable d'ajustement de l'économie mondiale.

font tout pour maintenir un bas niveau de taux de change pour soutenir une activité fragile (Japon) ou pour impulser une croissance vigoureuse (Chine). Ils maintiennent un bas niveau de leur monnaie en accumulant des réserves de change : ainsi, fin 2006, le Japon a accumulé 880 milliards de dollars, la Chine 1 070 milliards. Par contre, dollar, euro, livre fluctuent au gré des humeurs des marchés, influencés par les politiques des banques centrales. Les États-Unis avaient laissé le dollar s'apprécier de 1997 à 2001 pendant la bulle de la nouvelle économie : ceci leur permettait de réduire les tensions inflationnistes et ne les gênait guère puisque leur demande interne était vigoureuse. Les marchés financiers avaient impulsé la forte croissance du dollar au nom de la vigueur retrouvée de l'économie américaine et de sa capacité à attirer les capitaux mondiaux. Les autorités américaines ont laissé le dollar s'effondrer à partir de 2002 pour soutenir leur activité, menacée par le krach boursier. Les marchés ont justifié cette baisse en l'attribuant aux déséquilibres de l'économie américaine qui vit à crédit avec un fabuleux déficit extérieur, de l'ordre de 6,5 % de leur PIB.

De 1997 à 2001, la zone euro avait fortement bénéficié du bas niveau de l'euro : sa croissance a atteint un rythme de 3 % l'an ; son taux de chômage a baissé de 10,6 % à 7,9 %. Mais elle a été incapable de réagir vigoureusement à la récession économique et sa croissance de 2002 à 2005 n'a été que de 1,3 % l'an. La montée de l'euro lui a coûté environ 0,7 % de croissance par an, soit environ 2 % d'activité en cumul.

Un euro fort permet certes de payer moins cher nos importations (en particulier le pétrole) ; il contribue donc à contenir l'inflation. Mais il signifie surtout des pertes de compétitivité pour les entreprises européennes vis-à-vis des entreprises américaines ou asiatiques, comme le montrent les mauvaises performances d'Airbus ou de l'industrie automobile. Les entreprises industrielles sont tentées de réduire leurs coûts de production en se délocalisant soit en Europe de l'Est, soit en Asie ; elles demandent à leurs fournisseurs de suivre la même stratégie. C'est un nouveau coup porté à l'emploi industriel en Europe.

Avec un taux de chômage de 8 %, la zone euro est encore en situation de chômage de masse. Elle aurait besoin d'impulser sa croissance, en particulier par une baisse de l'euro, mais la BCE se refuse à pratiquer une politique monétaire plus expansionniste, étant soucieuse avant tout de brider l'inflation. La Commission, soucieuse de lancer des réformes structurelles en Europe, ne pousse guère à la roue. Les pays membres se sont laissés déposséder de tout pouvoir en matière de taux de change. De plus leurs intérêts sont divergents. Certains sont proches du plein emploi (Irlande, Pays-Bas, Autriche) : ils préfèrent un euro faible qui leur permet de payer moins cher leurs importations. L'Allemagne s'est lancée dans une politique agressive de reconstitution de compétitivité par des délocalisations à l'Est et des pressions sur les salaires, politique qui pèse sur la croissance de l'ensemble de l'Europe. N'étant pas soutenu par une politique claire et cohérente, l'euro est la variable d'ajustement de l'économie mondiale.

Les marchés considèrent que la BCE maintiendra coûte que coûte une politique monétaire restrictive, tandis que la Fed est susceptible de baisser ses taux si la croissance américaine ralentit. Par ailleurs, ils estiment aujourd'hui que le dollar est fragile, étant à la merci de la stratégie de placement des banques centrales asiatiques. Ceci amène les marchés à maintenir un dollar faible et un euro fort ; toute nouvelle pouvant annoncer un ralentissement de l'économie américaine induit une nouvelle poussée de l'euro, qui nuit aux perspectives de croissance en Europe. Certes, l'équilibre de l'économie mondiale voudrait que les pays asiatiques aient des politiques plus équilibrées (plus de demande intérieure, une remontée de leur taux de change). Mais, pour sa part, l'Europe devrait soutenir sa croissance par une politique plus expansionniste qui impliquerait des taux d'intérêt plus faibles et la baisse de l'euro. ■

Henri Sterdnyak, 55 ans, diplômé de l'École Polytechnique et de l'ENSAE, dirige le département Économie de la mondialisation de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) ; il est professeur à l'Université de Paris-Dauphine et membre du comité directeur de l'AFSE. Il a publié de nombreux articles en macroéconomie, politique économique, économie monétaire et internationale, économie européenne, questions sociales et budgétaires. Il a dirigé plusieurs rapports pour des institutions françaises ou internationales.



© iStock / Konstantin Inosev

Conséquences d'un euro fort ?

La BCE n'est pas coupable



Sandra Moatti
Rédactrice en chef adjointe
d'Alternatives Economiques

L'euro fort et la banque centrale européenne ont été beaucoup attaqués pendant la campagne présidentielle, en particulier par le nouveau chef de l'État. Il faut dire que les exportations sont le talon d'Achille de la croissance française, et que le déficit commercial ne cesse de se creuser, approchant les 27 milliards sur les douze derniers mois.

La faute à l'euro ? Oui, mais pas seulement. La vigueur des exportations françaises est clairement liée aux mouvements de la monnaie : la France a gagné des parts de marché quand l'euro se dépréciait, elle en perd depuis qu'il s'est renforcé. Mais l'euro fort n'est pas seul en cause. N'oublions pas tout d'abord que la moitié des exportations françaises sont destinées à des pays membres de la zone euro et ne subissent donc pas l'effet des mouvements du taux de change. Elles sont en outre nettement moins dynamiques que celles de presque tous les autres pays de la zone, pourtant soumis aux mêmes conditions. Sans parler de l'Allemagne, qui accumule des excédents extérieurs records. Une part de responsabilité revient sans doute à la spécialisation géographique et sectorielle des exportateurs français, pas assez tournés vers les clients à forte croissance, en Asie ou en Europe de l'Est. Ces pays demandent avant tout des biens d'équipement où l'industrie fran-

çaise est moins bien placée que celle du Japon ou de l'Allemagne. Mais si les exportateurs allemands font mieux que les français, c'est aussi parce que les ménages de l'Hexagone consomment (notamment des produits allemands), alors qu'outre-Rhin, la consommation intérieure est restée pratiquement inerte sur les cinq dernières années. Ce qui est alors en cause, plus que le cours de l'euro, c'est l'absence flagrante de coor-

dination des politiques économiques entre des pays qui partagent pourtant la même monnaie.

Peut-on pour autant se désintéresser du cours de la monnaie unique ? Ce serait une grave erreur dans le contexte actuel. Le monde va en effet devoir gérer les énormes déséquilibres extérieurs accumulés ces dernières années : d'un côté le déficit abyssal de la balance courante américaine et, de l'autre, les excédents de la Chine, du Japon et des pays exportateurs de pétrole. La croissance américaine faiblissant, le dollar va probablement continuer de se déprécier dans les années à venir pour résorber le déficit américain. L'euro n'a donc pas fini de monter. Et c'est d'autant plus préoccupant que les monnaies des autres partenaires des États-Unis, en particulier le yuan chinois et le yen japonais, se cramponnent, elles, à la devise américaine. Une solution équilibrée voudrait au contraire que celle-ci se déprécie de manière équilibrée contre celles de tous ses partenaires. Rien n'est moins sûr. Si les autorités européennes n'y prennent pas garde, la parité euro-dollar risque d'être la principale variable d'ajustement.

Peut-on faire quelque chose ? Dans une certaine mesure. Certes, le taux de change de l'euro ne se décrète pas, il est fixé par la loi de l'offre et de la demande sur les marchés financiers. Mais les autorités ne sont pas dépourvues de moyens pour l'influencer. En fixant le taux d'intérêt à court terme, la banque centrale détermine la rémunération à court terme du capital et donc l'attractivité de

**La croissance américaine faiblissant,
le dollar va probablement continuer
de se déprécier dans les années à venir
pour résorber le déficit américain.
L'euro n'a donc pas fini de monter**

la monnaie. Pour l'heure, ce levier ne paraît guère opérant, les taux d'intérêt européens sont toujours inférieurs aux taux américains, sans que cet écart ne nuise à l'attrait de l'euro face au dollar. Une deuxième voie passe par l'intervention directe de la banque centrale sur le marché des changes, avec achat de dollars contre des euros. Si l'efficacité de ces interventions fait débat, l'expérience montre qu'une simple déclaration peut parfois suffire à discipliner le marché. Elle est d'ailleurs d'autant plus crédible qu'elle est coordonnée entre différents pays.

Mais à cet égard, les gouvernements réunis au G8 en avril dernier ont manqué une occasion d'afficher une position commune. L'absence remarquée du ministre allemand des Finances à cette réunion a d'ailleurs montré que les gouvernements de la zone euro eux-mêmes ne prennent pas tous la question du change au sérieux. Et c'est là sans doute le principal problème. D'après les traités européens, c'est au Conseil européen, non à la banque centrale, que revient la responsabilité de la politique de change. Si Paris veut faire entendre sa voix, il ne faut pas se tromper de combat. Plutôt que de fustiger la politique de la BCE, ce qui entraîne plus de crispations que d'adhésion dans les autres capitales européennes, mieux vaudrait les convaincre du danger que l'Europe court à laisser dériver sa monnaie dans les grandes tempêtes monétaires qui s'annoncent. ■



Nicolas Sarkozy : des ru

Nicolas Sarkozy est donc le nouveau président de la République. Sa victoire, à l'issue d'une campagne où le pays s'est fortement impliqué, est indiscutable. Le nouvel élu a immédiatement confirmé qu'il entendait bien mettre en œuvre ce qu'il a annoncé si haut et si fort en tant que candidat et qui s'oppose si frontalement, sur bien des points, aux aspirations et valeurs que nous portons. Pour autant, cette victoire n'enlève rien aux prérogatives du Parlement qui doit pouvoir jouer tout son rôle. D'où l'importance toute particulière des prochaines législatives. Elle n'enlève rien non plus, bien au contraire, à la responsabilité essentielle qui va, dans la période qui s'ouvre, être celles du mouvement social et du syndicalisme. Les revendications et les propositions qu'ils portent n'ont en effet rien perdu de leur légitimité. Poursuivre leur action pour les faire avancer ne relève que de leur contribution naturelle à la bonne marche démocratique de notre société. Il faudra bien que le nouvel élu l'entende, même si le candidat a pu se laisser aller, parfois, sur ce sujet, à des propos relevant de la tentative d'intimidation.

ÉDUCATION

QUE DIT LE RAPPORT DARCOS ?

La réforme des décrets de 1950, menée tambour battant par le ministre Robien pour économiser des postes, les révélations de l'enquête menée par trois économistes sur le pouvoir d'achat des enseignants, les difficultés croissantes des jeunes collègues et le détournement des finalités de la hors-classe ont mis en lumière le problème de la revalorisation de nos métiers. La mobilisation des personnels sur les décrets Robien, comme sur les postes, a fortement traduit le mécontentement de la profession.

Dans le cadre de la campagne, Nicolas Sarkozy a donc chargé Xavier Darcos, ancien ministre délégué auprès de Luc Ferry, d'une mission sur les enseignants. Celui-ci commence par évoquer la nécessité de « desserrer le carcan des statuts », sujet principal d'une table ronde sur les obligations de service des enseignants qui devrait se tenir dès la mise en place du gouvernement.

D'emblée, il inscrit sa mission dans le contexte des thématiques chères à Nicolas Sarkozy : le travail, le mérite, la possibilité de

gagner plus en échange d'un « investissement supplémentaire », le retour du respect et de l'autorité nécessaires à la légitimation du professeur.

Balayant rapidement les comparaisons avec d'autres pays européens, le rapport effectue un certain nombre de comparaisons sur les rémunérations, les obligations de service, le nombre d'heures de cours des élèves ; il fait le constat d'une baisse de la part des rémunérations dans le PIB depuis 1999, recense les données sur le temps partiel et les congés maladie.

Principales propositions

Après l'état des lieux, vient le temps des solutions avancées par Xavier Darcos.

Quelques grandes lignes se dégagent :

– **l'autonomie renforcée des établissements** passant des contrats, dans le cadre d'une « vaste déconcentration budgétaire », avec les académies, les collectivités locales, voire les entreprises et les associations. Les établissements regroupés en réseaux seraient incités à mutualiser leurs moyens (HS, options mais aussi contractuels) ;



© Clément Martin

– la diminution du nombre d'enseignants :

dans le droit fil des déclarations de Nicolas Sarkozy sur le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, Xavier Darcos fixe comme objectif le remplacement partiel des départs en retraite ; pour cela, il rappelle les audits commandés par Bercy, notamment celui sur les grilles horaires des élèves en lycée. À la diminution de l'offre de formation des élèves, il ajoute d'autres mesures comme l'annualisation et la globalisation des services des enseignants, la récupération de nouveaux emplois par le biais des décharges (20 000 ETP « récupérables » du fait des décharges et des mises à disposition).

Enfin, afin d'« améliorer » les performances des élèves, le « dogme » de la classe hétérogène serait abandonné, les élèves en difficulté classés (« prédélinquants », élèves rencontrant des difficultés psychologiques, perturbateurs) et exclus du collège. L'évaluation des enseignants, essentiellement effectuée par le chef d'établissement viserait à apprécier les « résultats et performances », attribuer des primes en conséquence... mettre en concurrence les établissements.

Enjeux

L'orientation développée au fil des pages est claire : l'augmentation du pouvoir d'achat des enseignants ne passera pas par des mesures générales (le rappel du nombre d'enseignants – 993 744 professeurs des premier et second degrés pour le public et le privé – vient conforter la démonstration), mais par une action sur les personnes. L'établissement d'une typologie des métiers permettrait d'établir des obligations de service et des rémunérations différentes, en lien avec la fonction occupée ; les heures supplémentaires seraient encouragées, pour le soutien scolaire mais aussi le remplacement de courte durée, le temps de travail globalement allongé.

Mettre en œuvre pleinement la loi Fillon, travailler plus pour gagner plus, réduire le nombre de fonctionnaires, évincer du système scolaire une partie des élèves et accroître les inégalités entre établissements : telles sont les recettes avancées pour améliorer la situation des enseignants...

Le sujet doit bien être traité mais sur des bases radicalement différentes. ■

Frédérique Rolet



© Clément Martin

ptures (?) inquiétantes

Pour le SNES, la première urgence est d'obtenir que les engagements pris sous la pression de nos actions soient tenus, que le décret Robien soit abrogé et que les postes supprimés soient rétablis. C'est le sens du rendez-vous donné au futur ministre de l'Éducation, dès le lendemain de son installation, le 23 mai. Mais les projets du candidat, évoqués à nouveau dans ces pages, confirment que la politique qui nous est promise n'est pour l'essentiel qu'une terrible accélération de celle que nous combattons si durement, notamment depuis 2002. Dans un tel contexte, rien ne sera plus décisif que de réussir, pour ce qui est de notre secteur, à fédérer les personnels, les parents d'élèves et au-delà l'opinion publique, autour de propositions et d'un projet pour l'École de la réussite de tous.

Au-delà, comment ne pas faire le constat au lendemain du 6 mai que les questions, déjà posées il y a 5 ans, de la construction de véritables alternatives économiques et sociales, et de la contribution que devrait y apporter le syndicalisme, restent entières. Il est plus que temps qu'il s'y confronte.

Bernard Boisseau

FONCTIONNAIRES DÉGRAISSAGE

Pour résorber la dette, Nicolas Sarkozy qui entend baisser les impôts, présente comme incontournable la réduction de la dépense publique et s'est à ce titre « engagé » à « ne pas remplacer le départ en retraite d'un fonctionnaire sur deux ». Selon

publiques qui doivent partir à la retraite dans les prochaines années. C'est dire la situation catastrophique dans laquelle se retrouveraient les services publics, et notamment l'Éducation nationale qui ne pourrait être épargnée, si un tel projet devait

On estime à 40 % la proportion des 5 millions de salariés des trois fonctions publiques qui doivent partir à la retraite dans les prochaines années.

lui, les gains ainsi réalisés seraient affectés pour moitié à la diminution de la dette publique, et, pour l'autre moitié, à l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires qui resteront. La portée d'un tel projet doit être mesurée. On estime en effet à 40 % la proportion des 5 millions de salariés des trois fonctions

être mis en œuvre. La carotte de l'augmentation des rémunérations a, quant à elle, toutes les allures d'un leurre.

Il suffit de constater qu'en cinq ans, 80 000 à 100 000 emplois publics ont disparu alors que depuis janvier 2000, le pouvoir d'achat des salaires de la fonction publique a reculé de 5,2 %. ■



© Daniel Maunoury

ENSEIGNANTS ET SONDAGE CSA D'AUTRES VALEURS

L'institut CSA a réalisé lors du premier tour un sondage sortie des urnes dont il a pu extraire des données concernant des enseignants (toutes catégories confondues). Plus que la nature même du vote, ce sont les données concernant l'explication du vote qui retiennent l'attention. Elles dessinent en effet « un corps enseignant » qui, contrairement à tout ce qui a pu se dire sur son éclatement croissant, se révèle toujours très homogène et présentant un profil tranchant sensiblement sur le reste de la société. Les éléments qui les ont le plus poussés à voter pour le candidat de leur choix sont dans l'ordre : la proximité avec les Français (33 %, + 18 pts par rapport à la moyenne des votants), son dynamisme (31, - 5), son honnêteté (25, - 3), son calme (20, + 5), le fait que ce soit un homme ou une femme (15, + 6). Les enjeux qui ont le plus comptés au moment du vote sont dans l'ordre les inégalités sociales (54, + 12), l'éducation et la formation (51, + 30), l'emploi (44, + 0), l'environnement et l'écologie (34, + 18), la précarité des contrats de travail

(27, + 10), le pouvoir d'achat (26, - 4), la défense des services publics (24, + 13), le système français de santé et de sécurité (22, + 6), nettement devant la sécurité des personnes et des biens (17, - 10) et l'immigration (19, - 4). Ils montrent en même temps beaucoup de pessimisme puisque 38 % d'entre eux seulement, contre 53 % pour l'ensemble des votants, considèrent que leur situation pourrait s'améliorer si le candidat qu'ils ont choisi était finalement élu ! Enfin ils se retrouvent sur les valeurs en souhaitant que le président élu privilégie la solidarité (42, + 19), le travail (41 %, mais à - 21pts (!) de l'ensemble des votants), la laïcité (30, + 19), le respect (23, - 4), la responsabilité (20, + 8), la liberté (19, + 7), l'égalité (19, + 2).

Voilà qui montre que les enseignants se retrouvent pour une très large part sur les grands enjeux et sur les valeurs. Voilà aussi de quoi renforcer notre confiance dans la possibilité de rassembler largement les enseignants dans les combats que nous entendons mener. ■ Bernard Boisseau

ET LE DROIT SYNDICAL ?

Extrait des 15 propositions de N. Sarkozy

« Je m'appuierai fortement sur le dialogue social, qui est un des grands manques de notre pays. Cela suppose de le moderniser profondément. Il faut que vous vous sentiez réellement représentés par vos syndicats et que vous puissiez, par votre vote, approuver ou sanctionner les décisions qu'ils prennent en votre nom. J'instituerai donc la liberté de présentation au premier tour des élections professionnelles et seuls les résultats des élections permettront de dire quels sont les syndicats représentatifs. Après huit jours de grève, un vote à bulletin secret sera obligatoire. Chacun pourra continuer à faire grève même en cas de vote négatif, mais une minorité ne pourra plus faire croire qu'elle représente l'avis de la majorité. »

«...je veux que le service public soit au service du public. Je souhaite que son fonctionnement et ses horaires d'ouverture répondent mieux à vos attentes. Dès l'été, une loi créera un service minimum garanti en cas de grève. »

ABROGATION DU DÉCRET ROBIEN • COLLEC Mercredi 23 mai jour

Pour l'abrogation du décret Robien sur les services et pour un collectif budgétaire pour la rentrée 2007. C'est sur ces mots d'ordre qu'enseignants, CPE, conseillers d'orientation psychologues, personnels de surveillance, nous sommes mobilisés depuis plus de six mois maintenant, avec quatre grèves, une

Après la grève du 20 mars nous avons obtenu des engagements clairs : « Le décret du 12 février 2007 présente la caractéristique d'imposer aux enseignants de travailler plus pour gagner autant, ou autant pour gagner moins. Ce n'est pas la philosophie de mon projet politique. Je suis donc favorable à sa suspension » (extrait du courrier envoyé par Nicolas Sarkozy au SNES-FSU le 23 mars 2007). Aujourd'hui élu président de la République, Nicolas Sarkozy devrait mettre en place le nouveau gouvernement à la mi-mai. Le temps sera alors venu de tenir les engagements pris devant la profession :

- rétablissement des heures et des postes supprimés dans le cadre du décret sur les services ;
- rétablissement des heures de laboratoire, de chorales, des heures de première chaire...
- ouverture de discussions sur nos métiers, nos qualifications, nos rémunérations.

Nous devons aussi mettre la pression sans attendre pour un collectif budgétaire parce que la rentrée se prépare très concrètement en ce moment, en particulier en



« Le décret du 12 février 2007 présente la caractéristique d'imposer aux enseignants de travailler plus pour gagner autant, ou autant pour gagner moins. Ce n'est pas la philosophie de mon projet politique. Je suis donc favorable à sa suspension. »

extrait du courrier envoyé par Nicolas Sarkozy au SNES-FSU le 23 mars 2007.

Le 23 mai interpellons le nouveau ministre

terme de postes et d'affectations, et que, dans la foulée de la nomination du gouvernement et les perspectives des élections législatives, la nouvelle équipe ne perdra pas de temps pour annoncer une série de mesures.

C'est pourquoi le SNES, avec les syndicats enseignants du second degré de la FSU et sans doute plus largement (l'intersyndicale du second degré se réunit cette

semaine), appelle tous les personnels des lycées et collèges à interpellier le nouveau ministre de l'Éducation nationale le mercredi 23 mai.

Concrètement il s'agit de donner une dimension nationale à toutes les initiatives locales prises depuis janvier : rassemblement des délégués des établissements devant le ministère, actions dans toutes les académies et les établisse-

ments (rassemblements, conférences de presse, adresse au ministre, aux élus et aux candidats aux élections législatives).

À l'issue de cette journée, le SNES se tient prêt à toute éventualité, en particulier si les engagements pris n'étaient pas respectés. Aucune modalité d'action ne doit être exclue, y compris le recours à la grève. ■

Claudie Martens

ORIENTATION

L'orientation a été sur la sellette pendant l'exercice du précédent gouvernement. Un poste de délégué interministériel a été créé, un rapport a été transmis au Premier ministre et deux groupes de travail ont planché sur les évolutions de nos services.

À la mi-mai, la passation de pouvoir aura eu lieu et le nouveau ministre de l'Éducation nationale sera nommé. C'est le moment de l'interpeller sur les mesures qu'il compte prendre.

Va-t-il laisser se poursuivre l'hémorragie du recrutement ? Va-t-il laisser démanteler le service public d'orientation entre les différents groupes de pression qui voudraient accaparer ses fonctions ? Les entreprises qui veulent des « conseillers » prompts à diffuser leurs messages, au mépris souvent de l'intérêt à long terme des collégiens et des lycéens ; les cabinets de coaching qui se réjouissent de la remise en cause programmée du statut de psychologue des CO-Psy, tablant ainsi sur un argument de vente supplémentaire ; les Régions dont les initiatives sur le terrain franchissent très régulièrement la ligne de partage entre les missions des services publics de l'État et leur champ de compétence

Le 23 mai, les CO-Psy doivent être nombreux pour mettre en scène cette interpellation du nouveau ministre.

NON-TITULAIRES

Les choix gouvernementaux de réduire au chômage des milliers de non-titulaires s'accompagnent du refus de l'administration de recenser les précaires.

La responsabilité du syndicat est de rendre visibles les situations de précarité, d'organiser les solidarités entre titulaires et non-titulaires. La publication d'un livre blanc pourra nourrir l'action nationale fédérale que la FSU s'est donnée comme mandat. Pour la réussir, ce recensement des besoins couverts par la précarité et des situations doit s'engager dès maintenant dans les établissements, en lien avec les mobilisations contre les suppressions de postes, il doit permettre d'appuyer les demandes de réemploi.

Le SNES se mobilisera pour l'élection des commissions consultatives paritaires avec aussi comme objectifs de faire entendre nos revendications, notamment de titularisation et la syndicalisation des non-titulaires.

Nous appelons les non-titulaires à participer à l'action du 23 mai et les délégués des établissements à porter témoignage des situations de précarité. Ce sera l'occasion de lancer officiellement cette action de toute la profession contre la précarité. Un stand non-titulaires est prévu à Paris.

TIF BUDGÉTAIRE POUR LA RENTRÉE 2007

née nationale d'action

manifestation nationale, des centaines d'actions locales. À la suite de nos actions, Nicolas Sarkozy, candidat, avait pris un certain nombre d'engagements en particulier la suspension du décret sur les services. Il s'agit aujourd'hui de passer aux actes.

23 mai - Mode d'emploi

À Paris, Forum des établissements

Le matin : Installation des « stands » aux Invalides.

- Stands d'établissements : panneau d'affichage avec tracts locaux, affiches sur les actions menées, la DHG, les suppressions de postes. Les établissements ne pouvant envoyer de délégués feront parvenir du matériel à afficher (banderole à tendre, affiche, photos d'actions...).
- Stands thématiques : TP en danger, enseignements artistiques, langues vivantes, orientation (une montée sur Paris de représentants des conseillers d'orientation de toute la France sera organisée), documentation, non-titulaires, TZR.
- Stand pour la presse ou chaque établissement viendra informer de la situation dans son établissement, témoigner sur le métier...

Le midi

- Conférence de presse avec participation des représentants de différents établissements.
- Pique-nique.
- L'après-midi :** prise de parole publique, débat, puis rassemblement devant le ministère de l'Éducation nationale et audience.

Dans les académies

Rassemblements, conférences de presse, rencontre avec les élus.

Premiers rendez-vous : **Nancy-Metz** (Nancy : 14 h 30 devant le rectorat ; Metz : 14 h 30 devant l'IA) ; **Strasbourg** (Mulhouse : pique-nique à midi, place de la Réunion, distribution de tracts ; rassemblement à 15 heures devant la sous-préfecture et demande d'audience ; Strasbourg : rassemblement à 16 h 30 devant le rectorat, rue de la Toussaint et demande d'audience) ; **Aix-Marseille** : rendez-vous à 15 h au rectorat ; **Grenoble** (Valence : pique-nique départemental revendicatif devant la

gare à 12 h 30 avec affiches, banderoles et distribution de tracts) ; **Montpellier** : Hérault (Montpellier, 14 h 30 devant le rectorat) ; Gard (Nîmes : 14 heures, place de l'Horloge) ; Perpignan : 15 heures devant la préfecture ; Carcassonne : 14 h 30 devant l'inspection académique ; Mende : 14 h 30, devant l'inspection académique.

Dans tous les établissements

Envoi de pétitions au ministère, rectorat, inspection académique, courriers aux élus et candidats aux élections législatives, contact avec les parents d'élèves et les élèves...

Une *US* spéciale « 23 mai » arrivera en nombre dans tous les établissements à la fin de la semaine prochaine.
Distribuez-la largement !
Des préavis de grève seront déposés dans toutes les académies pour couvrir tous les collègues travaillant le mercredi.

Le 23 tous les établissements doivent être représentés lors du rassemblement à Paris.

Répondez au canevas ci-joint (disponible en ligne sur www.snes.edu) en l'adaptant à la situation de votre établissement.

Vous pouvez venir : préparer des documents au format A3 pour en faire une affiche et venez nous rejoindre.

Vous ne pouvez pas venir : remplissez les rubriques, renvoyez-nous cette contribution par mail ou courrier, nous ferons la pancarte et la joindrons aux autres.

Action du 23 mai

Établissement Ville

Département Académie

Nos revendications auprès du nouveau ministre :

- Pour que le décret Robien soit abrogé.
- Pour que le ministre nous rende nos heures d'enseignement.
- Pour que le ministre nous rende nos postes d'enseignants.
- Pour que le ministre nous rende nos forfaits UNSS.

Depuis le mois de janvier, les personnels du collège (ou lycée) ont déjà manifesté leur mécontentement :

- En occupant leur établissement, en collaboration avec les parents d'élèves, le (date de l'occupation).
- En ajournant les épreuves de bac blanc (ou de brevet blanc), le (date).
- En votant contre (en s'abstenant, en refusant de participer au vote, en boycottant le CA ; rayez la mention inutile) la répartition des moyens d'enseignement, lors du CA du (date).
- En envoyant une délégation auprès de l'IA ou du rectorat, le (date).
- En envoyant un communiqué de presse, le (date).
- En envoyant une délégation auprès du député (ou du sénateur de leur département).
-

À retourner à : secgene2@snes.edu ou « Action du 23 mai » SNES, 46, avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13

NOTE DE VIE SCOLAIRE

VERS LA TRIPLE PEINE ?

Dans de nombreux collèges, les enseignants et les CPE ont refusé de s'impliquer dans l'élaboration de la note de vie scolaire que la loi Fillon a imposée pour les élèves de Troisième et que le ministre Robien a généralisée à toutes les classes du collège. Parce que cette note était une source supplémentaire de malentendus pour les élèves, s'apparentait à une double peine pour les collégiens ayant déjà fait l'objet d'une sanction disciplinaire, et risquait d'introduire davantage d'inégalités entre les élèves, les critères d'évaluation étant différents selon les établissements.

Ainsi, personnels et parents d'élèves ont souvent dénoncé ensemble l'introduction de cette conception rétrograde de l'éducation et réclamé que le ministère restitue les dizaines de milliers d'emplois supprimés à la vie scolaire depuis 2002.

Après la grande confusion constatée à la fin du premier trimestre,



© Thierry Nestoux

on savait que des pressions étaient exercées pour passer outre l'opposition de la communauté éducative et obliger tous les collèges à attribuer une note, notamment en classe de Troisième puisque la note est prise en compte, avec coefficient 1, pour le brevet, ce que nous avons vivement contesté.

Or, nous venons d'apprendre que le nouveau recteur de l'académie de Créteil a décidé non seulement d'intégrer cette note dans le logiciel PAM pour les affectations

post-Troisième mais de l'affecter d'un coefficient allant de 0 à 2 selon la spécialité choisie par l'élève : par exemple 1 pour tous les BEP (sauf agricoles, coeff 0) et 2 pour la plupart des CAP (sauf ceux qui sont peu demandés, coeff 1) ; 1 pour obtenir la plupart des 2GT « rares », mais 2 pour une LV2/ cinéma audiovisuel (comme pour un BTn Hôtellerie) et 0 pour une LV2/EPS.

En intégrant cette note de vie scolaire au processus d'affectation, le recteur fait pression sur les chefs

d'établissement pour qu'une note soit attribuée coûte que coûte (même là où les personnels n'ont élaboré aucun barème), le logiciel bloquant en effet si la rubrique n'est pas renseignée. En modulant le coefficient selon la formation envisagée, il inflige à certains élèves une triple peine. On imagine aisément quels sont les élèves qui seront pénalisés par ce système, à moins que les établissements ne bidouillent une note truquée, ce qui invaliderait ipso facto la vertu soi-disant éducative de cette note.



Comme il l'a fait avec la FCPE en décembre dernier, le SNES continue de demander la suppression de cette note de vie scolaire. Il s'adressera au ministre dès sa nomination dans ce sens. En attendant, le recteur de Créteil serait bien inspiré de renoncer à sa triste initiative. ■

Monique Daune

DU 2 AU 21 MAI : ÉLECTIONS À LA CA NATIONALE VOTEZ !

Attention ! Un vote ne doit pas en cacher un autre. Depuis le 2 mai et jusqu'au 29 mai, les syndiqués votent dans les sections SNES d'établissement pour élire la nouvelle CA nationale chargée de conduire pour les deux années qui viennent l'activité du SNES.

Cette élection, qui intervient tous les deux ans, constitue une étape essentielle de la vie démocratique du syndicat et en constitue une des particularités : une direction directement élue par les syndiqués, dans un vote individuel à bulletin secret. Chaque adhérent(e) est donc directement concerné(e). Le SNES est votre affaire. Il doit être l'outil efficace que vous souhaitez. Le choix auquel vous êtes invités doit permettre de dégager une direction représentative, capable de porter dans l'unité les actions nécessaires pour nos revendications, pour l'amélioration de notre situation. Une forte partici-



pation au vote en sera l'expression. Les résultats du vote seront analysés à l'interne, mais ils le seront aussi à l'extérieur du syndicat et, dans le contexte issu du 6 mai, les personnels de second degré ont besoin, à la tête du syndicat majoritaire, d'une direction représentative des adhérents et bénéficiant de leur confiance.

Alors, ne manquez pas cette

occasion d'exprimer votre choix d'orientation pour le syndicat. Assurez-vous que le vote est bien organisé dans votre section. Si ce n'est pas le cas, sollicitez le responsable local du SNES. La section a en principe reçu les éléments nécessaires, soit par le biais d'un *Courrier de SI*, soit par celui d'une circulaire (bulletin) académique. Si ce n'est pas le cas, prenez contact avec la sec-

tion académique ou éventuellement avec le SNES national. Voter massivement, c'est déjà afficher l'unité de notre syndicat et de la profession autour des exigences immédiates qu'il porte d'abrogation du décret Robien et de rétablissement des postes pour la rentrée prochaine, alors allons-y !

■ Eugenio Bressan

eugenio.bressan@snes.edu



HORS-CLASSES

LES ENGAGEMENTS ROBIEN DOIVENT ÊTRE TENUS

Nos métiers subissent une forte dévalorisation salariale, liée à la fois à la dégringolade de la valeur du point d'indice et à un classement indiciaire très insuffisant. Le SNES avance une série de mesures pour en finir avec des débuts de carrière qui frôlent de plus en plus le SMIC (1,2 pour les certifiés et assimilés) et des déroulements de

carrière peu attractifs. Il s'agit donc d'obtenir rapidement pour tous la reconstruction de nos grilles indiciaires revalorisant toutes les étapes d'une carrière reconstruite en onze échelons et intégrant au terme de celle-ci les indices actuels de la hors-classe. Le budget 2007 a prévu une provision pour financer quelques mesures catégorielles pour les

personnels de second degré. Dans le cadre de ses objectifs revendicatifs, le SNES avait avancé plusieurs demandes auprès du ministère, notamment une prime de début de carrière et un élargissement des contingents des hors-classes tout en rappelant la nécessité de ne pas oublier les CO-Psy. Confronté à la mobilisation de notre profession contre les décrets Robien sur les services et les suppressions de postes, le ministre a annoncé à la mi-mars par voie de presse des mesures limitées et inégalitaires d'augmentation des contingents de promotions à la hors-classe de l'ordre de 50 % pour les agrégés, de 25 % pour les certifiés, PEPS et PLP, faisant l'impasse sur les CPE, les PEGC et les CO-Psy.

Pour mettre en œuvre cette mesure, des arrêtés interministériels (Éducation, Fonction publique, Budget) doivent être pris. Depuis deux mois, le SNES interpelle le ministère sur ce point et demande que soit communiqué, comme il est de mise chaque année, le volume des promotions. Le ministère de l'Éducation – DGRH et cabinet – a multiplié les réponses évasives. Au moment où le gouvernement va démissionner et alors que de nombreuses CAPA se sont d'ores et déjà tenues, les arrêtés ne nous

ont toujours pas été communiqués et ne semblent toujours pas signés.

Le SNES exige que les engagements du ministre Robien, annoncés à grands renforts médiatiques en mars, soient tenus et il interviendra en ce sens dès que son successeur aura pris ses fonctions. La DGRH a seulement transmis à chaque rectorat le volume des promotions qui devrait s'appliquer pour les corps concernés. Elle en refuse la publication. La répartition par académie a été effectuée en appliquant mécaniquement le ratio national à chaque académie (calcul au prorata des effectifs du 7^e au 11^e échelon constatés dans chaque académie au 31/12/2007). Cette méthode est inacceptable car elle conduit à amplifier les inégalités de traitement que génèrent les modalités nouvelles d'accès que nous combattons. Ainsi les possibilités de promotion vont aller selon les académies d'une promotion pour trois collègues ayant atteint le 11^e échelon à une pour six ! Revaloriser nos carrières dans toutes leurs dimensions, reconstruire des règles communes à tous pour leur gestion, sont des exigences que nous continuerons à porter dans la période nouvelle qui s'ouvre. ■

Frédérique Rolet, Nicole Sergent



QUESTION RETRAITE



Ai-je intérêt à accepter la proposition de validation ?

La validation augmente la durée des services liquidables, ce qui devrait conduire à augmenter la pension de la fonction publique. En revanche, elle risque de réduire la durée d'assurance tous régimes. Pour le régime général, la durée d'assurance est déterminée en fonction des cotisations versées ; quatre mois travaillés peuvent compter deux ou trois trimestres⁽¹⁾, si le salaire est suffisant. Dans la fonction publique, la détermination se fait par le

décompte de la durée travaillée, jour après jour. Cet élément est aggravé par la réduction du nombre de jours en proportion de la quotité travaillée en cas de temps incomplet, c'est-à-dire de temps partiel non choisi. Cette disposition introduite dans le décret du 26 décembre 2003 et confirmée dans un courrier du service des pensions d'août 2006, a été dénoncée par le SNES et la FSU. Valider peut donc contribuer à réduire la durée d'assurance tous régimes et devenir ainsi désavantageux.

Ont intérêt à valider les collègues ayant, avant titularisation, effectué des services complets et continus. Ceux aussi pour qui la durée d'assurance n'interviendra pas parce que leur carrière est trop courte ; ils subiront une décote dont le nombre de trimestres sera déterminé par l'âge de départ en retraite seulement. Et les mères de trois enfants ou les collègues pour qui la validation apportera en outre des bonifications (pour enfant ou service hors d'Europe). En dehors de ces situations, l'intérêt de valider

doit être apprécié au plus près. Chaque cas étant particulier, nous invitons les syndiqués à nous contacter avant d'accepter la proposition de validation.

La décision prise en début de carrière l'est à l'aveugle. Les « experts » en profitent pour remettre en cause des dispositions favorables aux collègues jusqu'à la réforme de 2003. ■

Anne Féray
remunera@snes.edu

(1) Dans la limite de quatre par année civile.

RÉFORME STI

REPONDRE AUX ENJEUX

Après deux années de tergiversations ministérielles les projets de réforme STI, signifiant « Sciences et technologies de l'ingénieur », ont été mis en ligne sur Eduscol et soumis à la consultation des enseignants⁽¹⁾. Le SNES avait été le seul à révéler le contenu de ces projets sur son site il y a plusieurs mois. Il s'agissait d'imposer un réel débat sur les évolutions de ces formations tant en terme de structure que de contenus.

En effet, les présupposés qui fondent ce projet sont pour certains contestables :

- il faudrait améliorer la lisibilité des formations et donc les définir sur des champs technologiques plus larges ;
- la « désindustrialisation » du système de production dans notre pays imposerait de n'envisager ces formations que sur un cycle réduit de la vie du produit : « de l'analyse du besoin au prototype » ;
- certaines formations seraient trop pointues et trop professionnelles.

En dehors de ces orientations, le projet pose des questions fondamentales pour le développement de ces séries :

- Comment attirer d'avantage de jeunes sur des domaines technologiques peu concrets et élargis ?
- Quelles sont les conséquences sur les flux de bacheliers vers les BTS, qui demeurent l'un des meilleurs outils pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes diplômés ?
- Les appellations de la série et des spécialités seront-elles comprises par les jeunes et leurs familles ?



© Clément Martin

• Que deviendront les formations (génie énergétique, génie des matériaux, structures métalliques, bois, systèmes motorisés, matériaux souples...) qui semblent être « oubliées » par la réforme ?

• Quelle sera la place des enseignants de ces spécialités dans les nouvelles formations ? Des formations continues seront-elles prévues ? Quelle sera la politique de recrutement des enseignants des disciplines industrielles dans l'avenir ?

• Qui financera les équipements nécessaires à la mise en œuvre de la réforme dans les lycées ?

L'absence de réponses à ces questions augure mal de la volonté du ministère d'impulser une politique dynamique de développement de l'enseignement technologique industriel.

Le SNES est conscient des difficultés de certaines des formations actuelles, notamment en terme de recrutement. Depuis des années, il réclame une modernisation des contenus et surtout une réflexion globale sur leur nécessaire évolution. Réflexion qui aurait dû être

menée avec tous : enseignants et leur représentants, salariés, employeur... Dans le même temps le SNES a proposé un axe de réforme plus ambitieux (voir supplément à L'US n° 619 du 6 mai 2005), réforme qui s'appuierait sur les compétences des enseignants, sur les équipements présents ou à développer dans les établissements, sur l'aspiration des jeunes à étudier sur des supports attractifs. Pour développer les formations industrielles, il faudrait d'abord augmenter leur périmètre en diversifiant les supports pédagogiques, en s'appuyant sur les formations spécifiques qui répondent à des besoins locaux, régionaux.

Nous alertons à nouveau : l'application brutale de ce projet de réforme risque d'entraîner des regroupements de sections, de supprimer des spécialités porteuses et finalement de diminuer l'offre de formation.

Si nous sommes favorables à une réforme, nous refuserons de jouer les apprentis sorciers. Tout projet devrait tenir compte des réponses aux questions posées. Toute application devrait être « progressive et raisonnée », et réversible afin de pouvoir corriger des éventuelles erreurs et dysfonctionnements que peuvent entraîner ces évolutions. Il conviendrait également de s'interroger sur l'évolution et la place des disciplines générales.

L'exemple de l'histoire-géographie (voir ci joint) est plus qu'inquiétant.

Enfin, comment expliquer que la série STL ou le génie optique ne soient pas associés à ce projet ?

Les concepteurs seraient-ils en train de « tâtonner » sans une vue globale de ce dossier ?

Et pourquoi pas une grande série STIL « Sciences et technologies industrielles et de laboratoire » capable de faire naître des synergies entre ces formations éminemment stratégiques en terme de développement économique et social ?

Les enjeux sont énormes, les prochains ministres devront en être conscients. ■

Thierry Reygades

1. Nous confirmons que la fin de consultation est reportée à la fin du mois de juin, ce que semblent ignorer nombre de rectorats.

LES PROGRAMMES D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DES SÉRIES TECHNOLOGIQUES ST2S, STI ET STL : UNE ÉLABORATION BIEN PEU DÉMOCRATIQUE

En mars et avril ont été soumis à consultation sur eduscol les projets de programmes de la série ST2S.

Les discussions que nous avons eues avec l'Inspection Générale et le groupe d'experts chargés de leur élaboration nous ont appris qu'ils seraient certainement repris pour les séries STI et STL. Un même programme, pour les trois séries avec une épreuve du baccalauréat à l'écrit, empêche donc toute adaptation aux spécificités de chacune d'elle. Aussi, nous avons dénoncé ces programmes, pas du tout adaptés aux publics de la série.

On ne peut que condamner une fois encore le passage du bac à l'écrit qui pilote ensuite toute l'écriture des programmes, mais aussi le fait que la consultation soit menée de manière aussi peu transparente. On ne peut que condamner aussi le fait que la consultation n'aura été menée qu'auprès des enseignants de SMS, et que ceux de STI et STL n'auront pas eu d'occasion de la discuter.

Alice Cardoso

Effectifs spécialités de STI année 2006 (France métropolitaine)	
Génie électrotechnique	13 147
Génie mécanique A : productique mécanique	8 759
Génie électronique	8 375
Génie civil	2 727
Arts appliqués	2 076
Génie mécanique B : systèmes motorisés	1 564
Génie mécanique F : microtechniques	1 316
Génie énergétique	632
Génie mécanique C : structures métalliques	594
Génie des matériaux	417
Génie mécanique D : bois et matériaux associés	438
Génie mécanique E : matériaux souples	332
Génie optique	230

CRÉE LE 30 DÉCEMBRE 2004, LA HALDE (HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ) VIENT DE RENDRE SON RAPPORT.

Discrimination : au rapport

La HALDE remplit des missions d'information mais peut également intervenir dans l'instruction des dossiers.

D'après le contenu du rapport 2006, les réclamations contre les discriminations explosent. L'an dernier, 4 058 dossiers ont été traités (soit trois fois plus qu'en 2005). L'emploi reste le principal domaine de discrimination qu'il s'agisse d'inégalités à l'embauche ou dans le déroulement de carrière. Comme l'an passé, les premiers critères de discrimination invoqués sont l'origine ethnique largement en tête (35 % des réclamations), devant la santé et le handicap (18,6 %), suivis par l'âge (6,19 %). « Malgré les diffé-

rences entre le secteur public et le secteur privé, les motifs et les pratiques illégitimes sont souvent similaires », estime la Halde. Les discriminations mettent en jeu des motifs comparables : origine, âge, santé, handicap. « J'ai constaté un développement des recours concernant le harcèlement au travail », observe le président Louis Schweitzer. Le logement ne concerne que 4,37 % des réclamations, sans doute à cause « des difficultés à apporter des preuves ». Le rapport constate également que les femmes saisissent peu la Halde « pour des discriminations liées au sexe alors qu'elles sont fréquentes ».

Généralement, la simple saisine de cette autorité permet de mettre fin à une pratique litigieuse. Mais l'essentiel des dossiers 2006 est en cours de traitement. La Halde entend multiplier les opérations de « testing » et développer un réseau de 50 à 100 correspondants locaux sur le territoire, ce qui suppose des moyens supplémentaires.

Il reste à mener une véritable lutte contre les discriminations : les amendes requises par les contrevenants sont peu dissuasives. Les discriminations sont une réalité insupportable. L'augmentation des chiffres est inquiétante et combien de personnes qui ne saisissent pas la Halde échappent ainsi aux statistiques ? ■

Marylène Cahouet



© istockphoto/Daniela Andreea Spyropoulou

LIBERTÉS INDIVIDUELLES

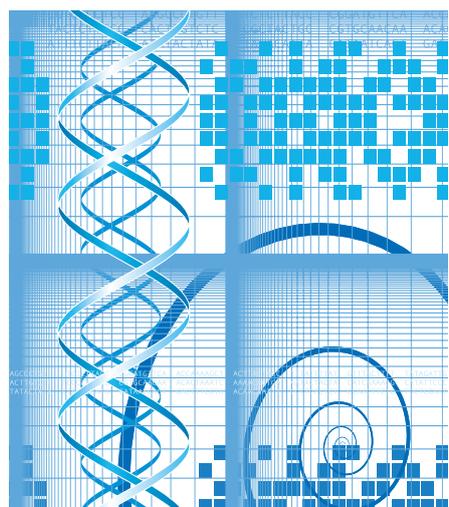
Jouets dangereux

Deux garçons – 8 et 11 ans – dérobent des jouets dans un hypermarché du Nord. Repérés par les caméras, ils sont appréhendés quand leur mère passe à la caisse. La mère paie le coût du larcin : 50 euros et jette les jouets à la poubelle. Visite des gendarmes au domicile. Le père, dans un premier temps, se déclare ravi de leur présence « pour faire prendre conscience aux enfants qu'il ne fallait pas recommencer ». Mais il s'indigne quand il apprend qu'on prendrait les empreintes digitales et génétiques de l'aîné. En toute légalité, depuis la loi Sarkozy du 19 mars 2003. « Un enfant fiché pour une bêtise risque de le traîner pendant 40 ans, soit la durée autorisée pour la conservation des ADN. Il risque aussi de ne pouvoir accéder à la fonction publique ou à certains autres métiers », réagit Ollivier Joulain, magistrat à Bordeaux.

Finalement, recul : l'affaire est bouclée par un rappel à la loi. Il n'empêche : cette situation révèle les dérives possibles de l'utilisa-

tion abusive des fichages génétiques (rappelons qu'à l'origine, en 1998, il s'agit de pister les pédophiles et les criminels sexuels). Sanctionner par des mesures disproportionnées, marquer des jeunes à vie, n'est-ce pas une politique qui risque d'enfermer dans la délinquance ? C'est hélas la logique de la loi dite de prévention contre la délinquance. ■

Marylène Cahouet



© istockphoto/Gregory Spencer

RESF

Report du jugement pour François Auguste



© DR

Plus de 600 personnes se sont rassemblées à midi à Lyon, le 7 mai, pour protester contre la criminalisation du mouvement social, affirmer que la solidarité n'est pas un délit et exiger la relaxe de François Auguste, conseiller régional communiste. Le 2 décembre, il avait demandé aux passagers d'un vol Air France effectuant le vol Lyon/Paris de manifester contre l'expulsion de sans-papiers présents à bord. Organisations syndicales (FSU, qui avait déposé un préavis de grève, CGT, SUD), partis politiques (PCF, Verts, PS, LCR), associations (LDH), collectifs de sans-papiers, membres de RESF dont Richard Moyon, militants venus de toute la région Rhône-Alpes ou de Marseille avec Florimond Guimard, ont manifesté leur détermination aux lendemains de l'élection de Nicolas Sarkozy pour le droit à l'École pour les jeunes et pour la régularisation des sans-papiers. Premier succès post-électoral – même s'il est limité – de la solidarité : le procès est reporté au 26 novembre « pour que ces choses-là soient jugées dans la sérénité ». La mobilisation n'est pas prête de s'arrêter : tel est le message de ce rassemblement.

Palestine

Journée internationale d'action le 9 juin

Il s'agit d'appeler partout les gouvernants à :

- prendre des mesures urgentes pour contraindre l'État israélien à appliquer le droit international, à savoir : retrait des territoires occupés depuis 1967, démantèlement de toutes les colonies israéliennes de Cisjordanie et de Jérusalem-Est et démolir le mur ;

- suspendre le traité d'association liant l'Union Européenne et Israël tant que ce dernier bafouera les droits de l'homme et le droit international ;
- agir pour la tenue d'une conférence internationale sur le Proche-Orient – sous l'égide de l'ONU – pour la création, dans les frontières de 1967, et aux côtés de l'État d'Israël, d'un État palestinien viable et indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale et pour le règlement de l'ensemble des questions en suspens.

Premiers signataires :

Collectif national pour une paix juste : CGT - FSU - MRAP - LDH - Les Verts - PCF - Association des Tunisiens en France - Union juive française pour la paix.

Les inégalités se creusent... pour ce qu'on en sait

L'inégalité est bien difficile à appréhender, car il s'agit d'un phénomène multiforme : si on pense évidemment au niveau de vie ou à l'emploi, on oublie aisément que les inégalités devant l'école ou la santé sont aussi importantes. Ces difficultés sont renforcées, dans un pays comme la France, par l'insuffisance criante des moyens de connaissance mis en œuvre : statistiques lacunaires, lenteur du traitement des enquêtes et, parfois, rétention d'informations. L'une des raisons de ces problèmes est que l'information statistique, en France, est un quasi-monopole de l'État, ce qui a donné lieu récemment à de sérieuses controverses, notamment sur l'inflation et le chômage.

RAI

Aussi l'initiative des chercheurs et militants qui ont fondé il y a quelques années le Réseau d'alerte sur les inégalités (RAI) est-elle importante, même si cet observatoire demeure souvent dépendant des sources statistiques officielles. Depuis, un Observa-

toire des inégalités est venu compléter cette initiative. Le RAI publie chaque année un indicateur synthétique, le BIP40, tenant compte du plus grand nombre possible de dimensions des inégalités. Malgré son nom, qui tient du clin d'œil, une soixantaine de séries sont prises en compte. Variant de 0 à 10, cet indicateur est, selon l'association, qui a tenu à faire ce rappel à la veille des élections, « au plus haut niveau depuis 25 ans ». De ce point de vue, il est difficile de renvoyer gauche et droite dos à dos : l'inégalité a baissé en France pendant trois courtes périodes : entre 1981 et 1983, entre 1989 et 1992 et entre 1998 et 2001.

Inégalité en hausse

Ces dernières années, l'inégalité a augmenté, particulièrement en 2003 et 2004. Cette tendance résulte de la conjugaison de plusieurs phénomènes : hausse des loyers et difficulté croissante à se loger, hausse du chômage et baisse de son indemnisation, augmentation des revenus du patrimoine. Dans le même temps, les inégalités scolaires ont cessé de se réduire, les inégalités de santé et d'espérance de vie se maintiennent, ainsi que les inégalités salariales.

Il faut souligner néanmoins les limites des séries statistiques sur lesquelles s'appuie le BIP40, imprécises et souvent anciennes. Le plus souvent, les données remontent à 2004 ou 2005 (alors que la distribution des revenus aux États-Unis en 2006 est connue,



© istockphoto/Elena Korenbaum

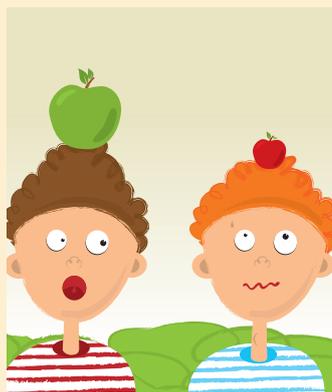
par exemple). Par exemple, il n'y a pas en France d'enquête annuelle sur les revenus. L'enquête utilisée porte sur les revenus fiscaux. Or, les revenus financiers font généralement l'objet d'un prélèvement à la source et ne figurent donc pas dans les revenus déclarés au fisc. Les inégalités de revenus sont donc sous-estimées. De plus, dans les périodes où les revenus financiers augmentent plus vite que les salaires, ce qui est le cas actuellement, les inégalités se creusent, mais l'indicateur ne le prend pas en compte. D'autre part, le seuil de pauvreté est une fraction (50 % dans la définition de l'INSEE, 60 % dans la définition européenne) du revenu médian. Or, ce revenu médian est apprécié hors revenus financiers, donc sous-estimé. Le nombre de pauvres est ainsi plus élevé que les chiffres officiels ne le disent.

Question de démocratie

La question des inégalités est une question politique essentielle. Le moins que l'on puisse attendre d'un pays démocratique est qu'il entretienne un appareil statistique permettant la transparence sur ces questions.

Au lieu de cela, les ressources de l'INSEE s'amenuisent, ce qui oblige l'Institut à repousser certaines enquêtes, le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) a été démantelé par Balladur et les pressions politiques se multiplient sur les organismes officiels ; au risque d'accréditer toutes les rumeurs, alors que la France se place généralement en position intermédiaire entre les pays anglo-saxons et les pays nordiques en matière d'inégalités. ■

Arnaud Parienty



© istockphoto/Lourdes Peyres

LUTTE EUROPÉENNE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL

Les partenaires sociaux européens, dont la CES, ont signé un accord-cadre, condamnant fermement le harcèlement et la violence sous toutes leurs formes. Il prévoit entre autres une méthode de prévention, d'identification et de gestion des problèmes de harcèlement et de violence au travail, qui oblige les entreprises à déclarer clairement que le harcèlement et la violence sur le lieu de travail ne sont pas tolérés, et spécifie la procédure à suivre en cas de problèmes, reconnaît que la responsabilité consistant à déterminer, examiner et surveiller les mesures

appropriées incombe à l'employeur, en consultation avec les travailleurs et/ou leurs représentants, et permet, le cas échéant, aux dispositions de l'accord de prendre en compte les cas de violence par des tierces parties. Les signataires se sont engagés à appliquer les dispositions de cet accord autonome avant avril 2010, conformément aux procédures et pratiques spécifiques à la gestion et au travail dans leur pays. Un accord qui montre que ces questions, longtemps ignorées, commencent à être mieux prises en charge. Effort à poursuivre.

E. L.

APRÈS LA PRÉSIDENTIELLE. Malgré les progrès médicaux, le matériel toujours plus performant, des médicaments nouveaux, la santé des français n'est pas aussi bonne qu'elle pourrait l'être. Surtout les inégalités ne se résorbent pas, voire s'accroissent. Pourquoi ?

Systeme de santé en danger

Les régressions s'accroissent en terme de prise en charge : déremboursements de médicaments à SMR dit insuffisant, mais toujours prescrits. Franchises et forfaits qui se multiplient (forfait hospitalier, franchise dite de 1 euro, franchise de 18 euros sur les actes lourds). Et le programme du nouveau président de la République prévoit d'instaurer un système avec quatre franchises : les premiers euros annuels sur les examens biologiques, les premiers euros annuels sur les médicaments (...), les premiers euros annuels sur les visites médicales et même sur l'hospitalisation (car il ne considère pas que le forfait hospitalier soit une franchise), le tout prenant la forme d'un « compte annuel » comportant ces quatre éléments, franchises non remboursables y compris par les complémentaires.

Quel objectif ?

L'objectif ? Stabiliser, puis réduire les dépenses d'assurance maladie prises en charge par la collectivité, l'assuré n'étant remboursé qu'à partir d'une certaine somme de dépenses de santé. La franchise doit par ailleurs varier en fonction de l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale. Si le chômage augmente, les recettes diminueront et il faudra augmenter la franchise, pénalisant ainsi doublement les patients victimes à la fois des difficultés sociales et de problèmes de santé.

Complémentaires

En parallèle avec le désengagement de la Sécurité sociale, le rôle des complémentaires est toujours plus important, et celles-ci ne sont pas accessibles à tous, malgré la CMUC et la mise en place d'une aide à l'acquisition d'une complémentaire. Faute d'information, de nombreux bénéficiaires potentiels n'ont d'ailleurs pas utilisé cette possibilité. De plus leurs cotisations ont tendance à s'accroître pour

faire face aux nouvelles prises en charge, et les garanties offertes toujours plus différenciées selon les risques encourus... par l'assurance. Quand on est pauvre, on se soigne mal, et plus tard. Et la prévention reste quant à elle portion congrue avec 2,7 % seulement des dépenses.

Inégalités

Les inégalités se manifestent aussi dans l'offre de soins : inégalités en densité de généralistes et spécialistes : ainsi, on en recense plus de 200 pour 100 000 habitants en Paca, en Gironde, dans le Rhône, mais moins de 150 dans l'Eure, la Manche ou les Ardennes. Le niveau d'équipement est également très différent, par exemple pour l'IRM (densité supérieure à trois pour 1 000 000 d'habitants en Île-de-France, Rhône-Alpes ou Nord-Pas-de-Calais mais de un à deux seulement en Midi-Pyrénées ou Franche-Comté).

Inégalités entre Régions pour l'offre en secteur 1 (tarif opposable) ou 2 (honoraires libres) ; à Paris où exercent 10 % des médecins spécialistes, seulement trois sur dix exercent en secteur 1. Alors qu'un rapport récent de l'IGAS s'alarme des dépasse-

ments pratiqués par un nombre grandissant de médecins, Nicolas Sarkozy a prévu de créer un nouveau secteur, le secteur optionnel, pour « encadrer les dépassements ». Avec cette proposition, on ne trouverait quasiment plus de médecins respectant les tarifs Sécu.

Avenir

L'avenir s'annonce sombre si l'on ne réfléchit pas à une véritable politique de santé publique, à l'organisation du système de soins, figée dans son schéma actuel, productiviste en actes, coûteuse et peu efficace, si l'on ne tient pas compte des nouvelles dépenses de santé à couvrir, notamment parce que la population vieillit, si l'on ne se préoccupe pas de la qualité, et donc de mettre en œuvre une évaluation du système de santé. La question du financement des dépenses de santé ne peut durablement être occultée, par des mesures au coup par coup qui instaurent toujours plus profondément un système à deux vitesses. Des mobilisations sont et vont être indispensables. Le SNES et la FSU devront y prendre toute leur place. ■

Elizabeth Labaye



États généraux

Chiffres du chômage et de la précarité

Mardi 29 mai, 13 h 30 - 18 h 30

ASIEM - 6, rue Albert-de-Lapparent, 75007 Paris

Ce colloque est organisé à l'initiative de statisticiens, d'économistes, d'associations de chômeurs, du Réseau Stop Précarité, du Réseau d'alerte sur les inégalités, du collectif ACDC, et de syndicats de l'INSEE, du ministère de l'Emploi et de l'ANPE. L'objectif est de faire des propositions pour reconstruire un système cohérent d'indicateurs du chômage, mais aussi de la précarité de l'emploi et du travail. C'est la condition pour restaurer la crédibilité du système statistique public, permettre un réel débat démocratique et mener des politiques efficaces et justes. Pour y participer, s'inscrire à l'adresse mail :

chiffresduchomage@gmail.com

Marché

Messianique

Michel Pébereau, président de BNP-Paribas, nous refait le coup du sens de l'Histoire qui serait, pour lui, l'économie de marché. Un acte de foi ! Il écrit, dans *La Tribune* du 18 avril 2007, « le marché n'est ni de gauche ni de droite, il est simplement du XXI^e siècle ». Affirmation qui ne se trouve en rien démontrée. D'autant qu'il nous dessine un XXI^e siècle de régression sociale : « il nous faut mettre à plat nos dépenses publiques, nos réglementations, notre fiscalité et les structures de nos administrations avec un objectif d'efficacité ». Autrement dit la croyance dans le marché se traduit par toujours plus pour les capitalistes...

SLOGAN

Travailler plus pour gagner plus... ou pour ne plus penser un autre monde ?

Constatons un paradoxe : le travail, cette « valeur » si souvent exhibée pendant la campagne électorale, mais dont la réalité vécue par les travailleurs est profondément ignorée. Pourtant, le discours sur le « travailleur qui se lève tôt » résonne dans les affects car il évoque, pour l'instrumentaliser aussitôt, cette souffrance vécue par de nombreux salariés devant la dureté du travail, et commune par delà les différences de métier.

Comme le dit Christine Castejon, analyste du travail : « le mot d'ordre travailler plus pour gagner plus nous résume sans fard et sans vergogne le projet du néolibéralisme, nous faire trimer pour gagner le droit de survivre ».

Cette France championne du



© istockphoto/Thierry Nectoux

monde de la productivité horaire du travail cherche fébrilement des occasions de fuir le réel, assistée d'antidépresseurs, scotchée devant la télévision ou réfugiée dans des mondes virtuels.

Le « travailler plus pour gagner plus », c'est vivre sous la pression constante des injonctions, c'est être enchaîné à l'obsession de la

rentabilité et des indicateurs, c'est user son énergie à ne pas être soi ou à trahir ses idéaux, c'est voir son collègue de travail comme un concurrent, c'est repousser les tentatives de sortir de soi ou de chez soi pour agir avec les autres, c'est vivre dès sa jeunesse avec l'horizon docile du compte épargne. Cette jeunesse condamnée à vivre

dans l'obsédante recherche de l'emploi, comme une ferme invitation à ne plus rêver d'un autre monde.

Et les jeunes des cités, détenteurs absurdes de la critique la plus radicale du « travail », puisque réduits à « tenir les murs », ils ont tout le loisir de réfléchir au bilan critique du travail de leurs pères.

Pour vivre et travailler en bonne santé, il faudrait prendre le temps de s'interroger collectivement sur ce que devient le travail réel, écouter la colère sourde qui monte chez les salariés, et la transformer en énergie collective pour produire un autre travail.

Si c'était le nouveau défi qui s'impose aux syndicats ? ■

Daniel Rallet

TENDANCES

Ces objets qui ont transformé notre vie

L'enjeu du vieillissement de la population ne saurait se résumer au financement des retraites, quelque important qu'il soit.

Opinions, modes de vie, consommation des seniors (baby, papy-boomers...) sont scrutés, théorisés par les sociologues, économistes, consultants marketing, afin de voir si leurs goûts, modes de vie, solvabilité, sont susceptibles d'amplifier la consommation, de développer la croissance et l'emploi. Avec un angle de vue un peu différent, le CREDOC, la Sorbonne, Paris VIII publient un recueil, « Ces objets qui ont transformé notre vie ».

Alors qu'en 1995 le pic de consommation culminait en moyenne à 49 ans, il atteint aujourd'hui 54 ans ; celle-ci diminue avec l'âge mais les effets de génération jouent également : les baby-boomers consomment plus que les plus anciens à leur âge et surtout ils consomment différemment : plus méfiants vis-à-vis des marques, de la publicité, ils sont sensibles à l'éthique de l'entreprise, prennent plus de temps pour leurs achats, deviennent des consomm'acteurs.

L'équipe d'experts a ainsi pu identifier quelques grandes tendances :

- Priorité à la santé et à l'hygiène : protection de l'organisme, recherche du naturel, recours au commerce équitable (passé entre 2000 et 2005 de 9 à 74 %), aux médicaments génériques, aux cosmétiques « bio », y compris pour les hommes (augmentation de 50 % du marché entre 2000 et 2002).
- Logement et aménagements intérieurs : recherche d'éthique et d'économie, avec des matériaux particuliers, des panneaux solaires.
- La cuisine est, comme le living, un élément « montrable » du mode de vie avec des objets de l'extérieur équipant les lieux, machines à café, pompes à bière témoignant d'une tendance à rester à la maison, à y recevoir. Dans le living, le meuble patrimonial s'efface au profit d'éléments modulables, renouvelés selon les besoins.
- Nouvelles technologies : généralisation du haut débit, accès à Internet, portables (micro et téléphone), l'univers professionnel s'intègre à la maison, se déplace avec les voyages, modifie la relation aux autres.
- Déplacements : la voiture joue en

complément avec les transports, grâce à sa technologie et aux progrès de l'ergonomie, elle sécurise le comportement ; le marché des camping-cars se développe (150 000 immatriculations par an). Inutile de poursuivre plus longtemps l'inventaire : de la société de consommation évoquée par Percey en 1965 dans « les Choses » en passant par le cocooning protecteur des années 80 nous voici dans le cocon ouvert aux autres, le « nesting », nouveau courant né aux États-Unis après le 11 septembre 2001.

La question qui se pose est de savoir si tous les cinquantenaires et jeunes retraités, y compris ceux qui ont de petites pensions, se reconnaissent dans ce type de consommateur hédoniste...

Que ceux qui le sont en profitant : la baisse du pouvoir d'achat des retraités et la remise en cause de la protection sociale, si elles devaient se poursuivre, freineront leurs investissements et le cocon confortable, ouvert aux autres risque bien de se refermer comme une huître. ■

Annie Clavel



© istockphoto/Alex Gumenov

DOSSIER

Enseignements technologique et professionnel

Des filières *irremplaçables*



Dossier réalisé par Yves Baunay, André Blanchard (SNETAP), Sophie Boniface, Françoise Bonnet (SNUEP), Claudine Bur, Jean-Hervé Cohen, Monique Daune, Marie-Madeleine Dorkel (SNETAP), Fabrice Giovanazzi, Roland Hubert, Nicole Marot, Sylvie Nony, René Pasini (SNUEP), Évelyne Pichot. Coordination : Thierry Reygades

Les formations technologiques et les formations professionnelles devraient être l'un des axes principaux des politiques de l'Éducation nationale, surtout à l'heure où l'on parle de formation tout au long de la vie. Pourtant, elles sont souvent négligées, voire méprisées, par nos décideurs politiques. Ignorés ou considérés simplement comme un outil de remédiation de l'échec scolaire, les lycées technologiques et les lycées professionnels font les frais de cette absence d'ambition politique. Dans

ces établissements, pourtant, les enseignants et les personnels agissent pour faire vivre, pour moderniser ces formations et pour donner aux jeunes les moyens de réussir.

Le SNES, qui porte l'enseignement technique depuis des décennies, fait le choix de publier ce dossier en laissant la parole aux principaux acteurs de ces formations. Il espère ainsi contribuer à la prise en compte et au développement de ces formations éminemment stratégiques, tant au niveau économique que social.

Enseignement technique, enseignement professionnel

Choix culturel, choix de valeur

I aura fallu plus d'un siècle pour que l'enseignement technique et l'enseignement professionnel trouvent toute leur place au sein du service public d'éducation.

Ces enseignements ont tout gagné à ce choix, et l'ensemble du système éducatif s'est enrichi en intégrant la culture technique, la culture des métiers, peut-être bientôt la culture du travail dans la culture scolaire et universitaire. Cela a contribué, insuffisamment sans doute, à démocratiser l'accès à un baccalauréat, à l'enseignement supérieur, et à une qualification professionnelle en phase avec les évolutions des contenus du travail. Des conceptions pédagogiques originales y ont vu le jour : articulation entre pratique, réalisation et théorie, avec toutes les valeurs de rigueur, de créativité que développe ce travail d'apprentissage chez les élèves, qui font l'expérience du travail réel face au travail prescrit...

Les diplômes sanctionnant les fins de parcours résultent d'un travail de coopération entre le service public et les représentants salariés et employeurs du monde professionnel dans les commissions professionnelles consultatives (CPC).

Ces enseignements ont-ils épuisé leurs potentialités d'amélioration du système éducatif du point de vue de ses finalités sociales, culturelles, éducatives et économiques ? Peuvent-ils être encore mieux utilisés pour affronter les enjeux actuels dans ces domaines ?

Faudrait-il rompre avec le modèle construit par des garanties d'enseignants et de professionnels attachés à la valeur culturelle et



humaniste de l'éducation professionnelle ? Y aurait-il urgence à faire émerger un nouveau système sur le mode de l'apprentissage

La voie technologique, ce sont...

... des séries de baccalauréat : STG, STI, STL, ST2S, hôtellerie, arts appliqués, technologie de la musique et de la danse, STAE, qui représentent 35 % des élèves de Terminale, soit 140 000 jeunes qui présentent un baccalauréat ; et près de 115 BTS, de l'assurance aux travaux publics en passant par les métiers de l'audiovisuel, qui regroupent 230 000 étudiants, sans oublier les formations supérieures d'arts appliqués, de gestion...

hors du service public d'éducation, avec le risque de réelles régressions éducatives et sociales ?

C'est dans ce sens que voudraient nous entraîner les instances de décisions politiques européennes, à travers ce qu'il est convenu d'appeler le processus de Copenhague. Les travaux d'expertise de l'OCDE nous indiquent la même direction à suivre. Les exécutifs politiques régionaux sont souvent embarqués dans le même bateau en mettant le cap sur la mise en œuvre du plan Borloo. Mais derrière ces débats et ces orientations politiques, ce sont des conceptions de l'éducation et de la culture qui s'affrontent. L'une tournée vers la recherche d'un socle étroit de compétences à acquérir au service d'une vision réductrice de l'activité de travail. L'autre, la nôtre, qui cherche à donner à l'éducation, aux enseignements techniques et professionnels, mais aussi au travail, toute leur valeur anthropologique et culturelle. ■

Agriculture

Un enseignement en danger

À la rentrée 2006, l'Enseignement Agricole public et privé a accueilli 59 936 élèves et étudiants en formation générale et technologique et 113 919 élèves et étudiants dans les formations professionnelles portant sur quatre grands secteurs : la production (34 % des effectifs), l'aménagement (17 %), la transformation (moins de 5 %) et les services (45 %).

Ces chiffres cachent une réalité très contrastée en fonction des composantes de l'EA. En effet, dans le secteur de la production, l'enseignement agricole public scolarise 44,4 % des effectifs contre 28 % pour l'enseignement privé. *A contrario*, l'enseignement privé scolarise 57,2 % de ses effectifs dans le secteur des services contre 23 % dans l'enseignement public.

Or les restrictions budgétaires drastiques de ces dernières années empêchent tout développement de l'enseignement agricole public. De plus, les recrutements sont de plus en plus difficiles dans des secteurs en crise tels que celui de la production ou encore celui de la transformation. C'est pourquoi le SNETAP-FSU a réaffirmé au CTPC de septembre 2006 son exigence d'un moratoire sur les gels et fermetures de sections ou de classes dans ces secteurs et la nécessité pour l'enseignement agricole public de pouvoir prétendre à toutes les formations, quel que soit le secteur auquel elles se rattachent. Ainsi par exemple, la demande de formation est en expansion dans les services. Or au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ce secteur est devenu « la chasse gardée » de l'en-

seignement privé, interdisant ainsi au seul service public d'assurer son développement. Cette discrimination est une entrave à la liberté pour les familles de choisir le service public. C'est aussi une grave menace pour la pérennisation de secteurs plus fragiles comme le secteur de la production. Développer de telles filières parallèlement à ce secteur permettrait :

- de conforter les établissements en leur adjoignant une filière tertiaire ;
- le cas échéant, d'octroyer une double qualification à des élèves de la filière production, condition requise au développement de la multifonctionnalité. ■

Le SNETAP est le syndicat FSU de l'enseignement agricole.

Collège pour tous

Non à l'éviction précoce

A lors qu'il accueille des élèves de plus en plus divers, le collège n'a pas les moyens de répondre à l'hétérogénéité grandissante des élèves (hiérarchie des disciplines qui minore la culture technique et les « arts du faire », travail quasi exclusif en classe entière, aucune réglementation en matière d'effectif des classes, horaires systématiquement revus à la baisse...). Au-delà des classes de niveau plus ou moins déguisées, la prise en compte du « noyau dur » de l'échec scolaire se traduit souvent par la mise en place de structures dérogatoires : alternance dès la Quatrième, Troisième d'insertion... Si la classe de Troisième est plus unifiée depuis la rentrée 2005 (suppression de la Troisième à option technologie), rien n'est fait pour permettre aux élèves de réussir dans les apprentissages, et les classes de Troisième d'insertion n'ont pas disparu malgré la créa-

tion du module de découverte professionnelle de six heures. Et le ministère entretient une confusion inquiétante sur le « public » visé par ce module. Par ailleurs, loin de constituer une solution à la difficulté scolaire, l'éviction du collège d'élèves de 14 ans vers l'apprentissage junior, renforce l'exclusion des jeunes de milieux défavorisés.

Au lieu de poser la question des conditions de travail au sein de la classe ou du temps nécessaire pour les différents apprentissages, le ministère impose désormais, avec la loi Fillon, un recentrage de la scolarité obligatoire sur un socle commun qui renforce la hiérarchie des savoirs au lieu de la réduire, acte les inégalités entre les élèves, en les présentant comme naturelles, et induit une réorganisation des parcours scolaires au nom du mérite individuel. Les nouveaux programmes du pôle sciences, écrits à la

Quel avenir pour les SEGPA ?

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté accueillent des élèves en très grande difficulté scolaire pour les préparer à une formation qualifiante de niveau V. Dès la classe de Quatrième, l'accueil dans les ateliers permet aux élèves d'expérimenter des démarches qui développent des compétences professionnelles et qui prennent sens à travers la réalisation d'objets techniques. En réduisant l'horaire de la formation professionnelle, la circulaire du 29 août 2006 nie la spécificité de cet enseignement adapté.

lumière du socle, montrent que s'installeront au sein d'un même collège au moins deux mondes scolaires distincts auxquels ne seront pas assignés les mêmes contenus et les mêmes destins. ■

Enseignement professionnel public

Les diplômes au gré des réformes

Les centres d'apprentissage préparaient initialement au CAP reconnu depuis 1943 comme diplôme d'État. Les CA évoluent en CET en 1960 et sont destinés à être le parallèle des CEG.

En 1975, ils sont devenus LEP (lycée d'enseignement professionnel). Ce changement est d'ordre structurel puisqu'il sépare le technique du professionnel et il redéfinit les niveaux parce que le LEP est réservé aux futurs ouvriers qualifiés. Enfin, en 1986, ils sont appelés lycées professionnels et les sorties des élèves fin de Cinquième pour intégrer soit des CAP, soit des Quatrième et Troisième technologiques sont appelées à cesser. En 1966, le Brevet d'étude professionnel (BEP) a permis d'accueillir dans l'enseignement professionnel public des élèves issus des classes de Troisième de collège dans le but de leur donner une qualification reconnue et plus théorique que le CAP appelé à disparaître, alors que certaines branches professionnelles affirmaient la pertinence de ce niveau, et que les CFA continuaient à former au CAP. De fait des sections de CAP en deux années furent de nouveau mises en place en lycée professionnel mais elles ne concernent surtout que des élèves issus de Troisième d'insertion de collège ou de SEGPA. En 1985 fut créé le baccalauréat professionnel qui a transformé le BEP en véritable propédeutique du niveau supérieur. Parallèlement, le BEP subissait une déprofessionnalisation et intégrait durant une période le CAP

correspondant à la filière professionnelle. Le « bac pro » devait permettre aux bons élèves de BEP de préparer un baccalauréat d'un nouveau type dont la finalité était l'insertion professionnelle et il répondait à la décision du ministre de l'Éducation nationale de l'époque de permettre à 80 % des élèves d'une classe d'âge d'obtenir un baccalauréat. Apprécié par les professionnels, il n'a cessé de se développer dans de nombreuses spécialités. Avec les deux années de BEP, on peut considérer que sa formation nécessite quatre années après la classe de Troisième. Des formules de baccalauréats en trois années sont venues troubler le paysage, à la demande de certaines branches professionnelles et pour satisfaire certains intérêts. De nom-

breux jeunes souhaitent aujourd'hui une poursuite d'études vers l'enseignement supérieur (BTS, Université...) auquel le système éducatif n'est pas toujours en mesure de répondre. De nombreux élèves réussissent dans cette voie dès lors que l'institution leur en donne la possibilité. Il faut donc non seulement rendre plus fluides les voies de formation, mais permettre la mise en place de passerelles et de modules de formation complémentaire relatifs à chaque niveau en acceptant l'accueil de ces bacheliers.

Dans un autre domaine, les lycées professionnels délivrent quelques mentions complémentaires post-diplômes mais leurs moyens sont en régression constante, ainsi que quelques formations spécifiques. ■

Voie technologique : ne cassez pas l'outil !

Après des années de silence ministériel sur la voie technologique, et même des projets de suppression pure et simple de ces formations (rapport Belloubet-Frier 2003), les séries du baccalauréat technologique sont en train d'être réformées à rythme variable. 2007 sera la première session du bac STG, en septembre la réforme SMS.ST2S sera appliquée en Première et les futurs programmes de la série STI sont en consultation.

Dans tous les cas, l'objectif affiché est de favoriser la réussite des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, notamment en BTS et IUT. Mais les évolutions de contenus risquent d'entraîner une abstraction plus forte des enseignements et donc une plus grande difficulté pour la mise en œuvre de pédagogies inductives.

Dans un contexte de réduction horaire et de diminution de moyens, c'est la spécificité de cette voie qui risque de s'estomper, mettant élèves et enseignants en grande difficulté.

Pourtant la voie technologique reste une des composantes essentielles du système de formation, un formidable outil de démocratisation et d'accès aux plus hauts niveaux de qualification.

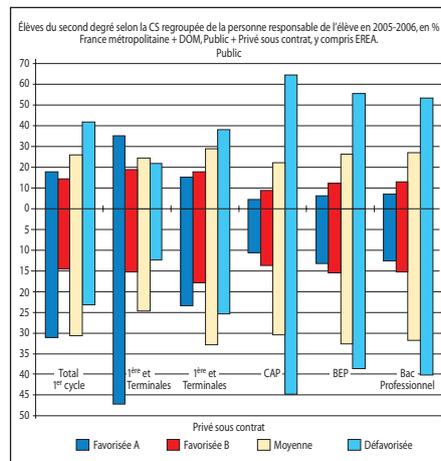


Pédagogie

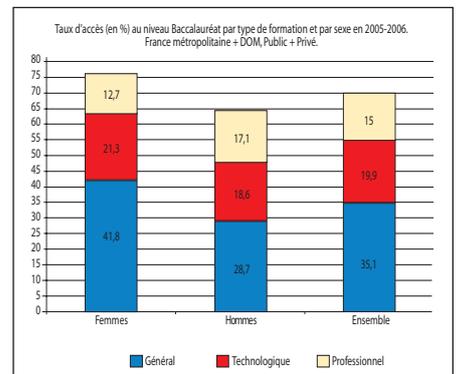
Apprendre autrement

Sébastien est élève de Terminale STI Génie électrique. Élève très moyen lors de sa première année de lycée, il explique ainsi à ses jeunes camarades de Seconde GT pourquoi son rapport aux enseignements a radicalement changé lors de son passage en Première STI : « On continue d'avoir des cours "intellos"... mais par exemple les nombres complexes, si tu captes pas du premier coup en maths, tu les reprends d'une autre façon en Physique appli, et tu les vois encore en Génie élec ! Si vraiment, t'as pas compris après tout ça, c'est que tu comprendras jamais rien ! ».

Ce dont témoigne Sébastien, c'est d'un autre rapport au savoir, institué dans cette filière. La cohérence des programmes qui a présidé à sa création, loin de représenter une simple répétition, favorise une multiplication des entrées qui permet aux jeunes de donner véritablement du sens aux savoirs. Ce sens qui fait si souvent parfois défaut dans l'enseignement général, quand les modes d'apprentissage semblent exiger des élèves qu'ils se coulent dans un moule dont ils n'ont pas toujours les clés ! L'expérience de ces dernières années a donné raison aux fondateurs de ces programmes : au bout du compte, ont atteint le baccalauréat et souvent davantage, des cohortes d'élèves qui n'y seraient jamais arrivés par la voie générale. À ce titre, l'expérience de la voie technologique mérite d'irriguer tout le système éducatif : si, en diversifiant les modes de relation au savoir (savoir théorique, savoir pour faire, savoir pour comprendre, savoir outil, savoir pour



créer...), on permet à davantage de jeunes de réussir, sans doute devrions-nous interroger en retour les contenus et surtout les pratiques pédagogiques qui les mettent en œuvre. Certes les nombres complexes sont, par nature, un objet purement mathématique ; mais leur



approche pédagogique n'est pas forcément un chemin de croix sur les pentes ardues de la théorie. Ils ont d'ailleurs une genèse qui n'a rien à voir avec la reconstruction théorique que l'on peut en faire aujourd'hui dans certains programmes. Multiplier ces chemins d'accès, c'est multiplier pour chaque jeune les chances de rentrer dans les savoirs, de leur donner du sens. ■

Taux d'accès (en %) au niveau baccalauréat par type de formation et par sexe en 2005-2006. France métropolitaine + DOM, public + privé

Type de diplôme préparé	MEN			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	41,6	28,5	34,9	41,8	28,7	35,1
Technologique	19,7	17,6	18,6	21,3	18,6	19,9
Professionnel	9,3	11,2	10,3	12,7	17,1	15
Ensemble	70,6	57,3	63,8	75,9	64,5	70

Source MEN

Personnels

Des statuts hérités de l'histoire

Après guerre, la revalorisation des filières techniques s'est faite pour beaucoup en référence aux filières générales. C'est particulièrement vrai des statuts des enseignants de l'enseignement technique, surtout, et professionnel. C'est ainsi que le corps des certifiés est devenu progressivement commun aux enseignants du technique et à ceux des établissements classiques et modernes, que des agrégations ont été créées dans la plupart de ces disciplines.

Cela ne s'est pas fait sans difficulté. L'enseignement technique connaît dans les années cinquante une multitude de statuts différents pour chaque type d'établissement (ENP, CT, école des métiers...), dans les disciplines générales les certifiés sont bivalents et il n'y a pas ou peu de perspective de promotion autre que de se présenter aux agrégations du second degré ou aux professorats des ENIAM et de ENNA. Les CAPET sont créés dans la foulée des CAPES

à la fin des années 50 et le décret de 1959 réorganise l'ensemble des professorats de l'enseignement technique sur le modèle du second degré : ils nécessitent désormais la licence et sont essentiellement monovalents. La première des agrégations techniques (techniques économiques de gestion) est créée en 1962, les autres suivent après de longs combats (qui restent à gagner pour les SMS et l'hôtellerie) jusqu'au milieu des années 70. Dans la même période, les principaux textes régissant les conditions de service sont harmonisés (décrets de 50).

Enfin, les professeurs techniques adjoints chargés des travaux d'atelier, qui existaient à côté des professeurs d'enseignement général et des professeurs d'enseignement technique, sont d'abord assimilés à ces derniers puis, à partir de 1986, formés en CPR et en IUFM depuis leur création en 1991.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, le statut des PLP du 31 décembre 1985

créé des PLP2 alignés sur les titulaires du CAPES du point de vue indiciaire, et bientôt de celui des obligations de service. Il s'agit par là d'affirmer l'intégration complète des lycées professionnels dans l'enseignement secondaire par un signe politique fort.

À chaque étape de ce long processus d'harmonisation, il a fallu que l'intervention syndicale soit puissante et déterminée – de la part du SNES et du SNET en premier lieu, dont la fusion dans un SNES unifié en 1967 a joué un rôle considérable de dynamisation des luttes et a permis des acquis essentiels – aussi bien pour faire débloquent la situation d'un enseignement technique volontiers laissé à la traîne de la rénovation de l'école que pour contrecarrer les tentations de ne pas traduire de façon satisfaisante pour les enseignants les évolutions du système éducatif (niveau de recrutement, obligations de service, grille indiciaire, reclassement, assimilation pour les retraités...). ■

Dialogue

Table ronde SNES-SNUEP⁽¹⁾

Thierry Reygades (SNES) : L'enseignement technique comporte deux voies principales de formation, la voie technologique et la voie professionnelle. Ces deux voies se différencient par leur finalité, par leur contenu mais également par le mode d'accès des élèves. Dans la voie technologique, les élèves accèdent à une Première technologique à partir d'une Seconde de détermination ; au niveau de la voie professionnelle, l'accès se fait directement après le collège. Un des risques est d'avoir une orientation par défaut et le second risque est d'avoir un cloisonnement fort entre les voies de formation.

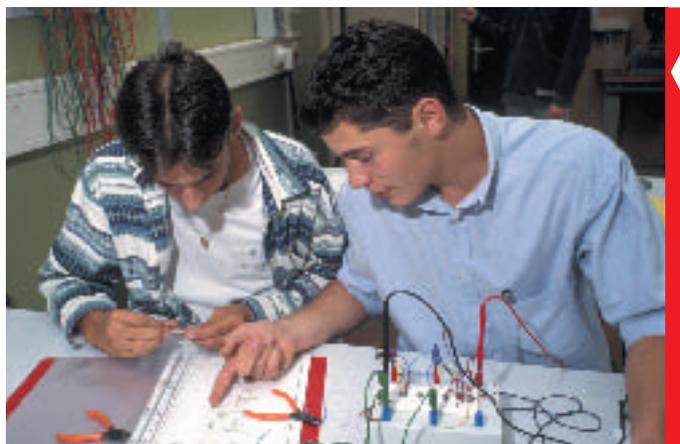
René Pasini (SNUEP) : Un effort et une réflexion importants doivent être menés pour une certaine fluidité des deux voies au niveau des parcours élèves et sur les poursuites d'études vers l'enseignement supérieur sous plusieurs formes, surtout vers le BTS. Il est clair qu'en amont se pose le problème de l'orientation vers les voies technologiques et professionnelles... Il faut engager entre nos organisations une réflexion importante sur le problème de passerelles de la voie technologique vers la voie professionnelle.

Françoise Bonnet (SNUEP) : Il est vrai que l'orientation est très importante parce que ces élèves le vivent de plus en plus mal. Ils ont l'impression d'être dans une voie de relégation et nous avons beaucoup de mal à leur faire comprendre que c'est un marche-pied pour aller vers un niveau plus important.

Thierry : Je ne sais pas si aujourd'hui on peut faire une analyse globale : il n'y a pas qu'une seule voie professionnelle, il y a des formations professionnelles qui sont des formations de haut niveau extrêmement sélectives et qui débouchent sur un emploi. Par ailleurs, d'autres formations professionnelles sont effectivement des filières de relégation.

René : Je voudrais nuancer ce tableau : il n'y a pas deux voies professionnelles, deux niveaux, mais une grande diversité en fonction des champs professionnels et des spécialités.

Thierry : Le problème de cette orientation, on l'a dit, c'est d'être souvent une orientation par l'échec, notamment dans la voie pro. Comment pourrait-on faire pour avoir un autre type d'orientation et pour essayer de



Il faut avoir une orientation positive vers les voies technologique et professionnelle

valoriser ces formations qui, malgré tout, conduisent à une insertion professionnelle ?

Monique Daune (SNES) : Au collège, nous sommes tous conscients que l'orientation vers l'enseignement professionnel est faite essentiellement par défaut : des élèves de Troisième ne connaissent pas le monde du travail, ils connaissent quelques métiers, les métiers dont on a parlé dans leur entourage et dont ils ont des représentations souvent erronées. Ils ont plus ou moins intégré l'idée que l'orientation vers un lycée professionnel est stigmatisante mais c'est aussi un discours que les adultes ont l'habitude de tenir.

René : Beaucoup d'élèves arrivent aujourd'hui avec cette conception : « *Je viens dans le lycée professionnel pour ne plus faire d'enseignement général.* » S'il y a une connaissance des métiers à développer pour les élèves de collège, à nous de trouver des pistes, de réfléchir à la forme que cela pourrait prendre. Il faut avoir une orientation positive vers les voies technologique et professionnelle.

Françoise : Des dispositifs existent. Nous avons mis en place l'OPV, l'orientation prioritaire valorisée : on reçoit les élèves en janvier février, des petits groupes d'élèves de collège, et ces petits groupes d'élèves viennent voir toutes nos formations, les professeurs les reçoivent, leur expliquent.

Monique : Il y aurait beaucoup à dire sur les stages en entreprise devenus obligatoires pour tous les élèves de Troisième. Je fais partie de ceux qui trouvent que c'est intéressant que les élèves aillent voir le monde du travail. Cela dit, on s'aperçoit, là encore, que les stages sont choisis en fonction des ressources disponibles dans la famille.

Françoise : Pourquoi n'essayerions-nous pas de travailler dès le collège, de passer des partenariats avec les entreprises de façon à avoir un choix, en disant : tel élève veut être médecin, pourquoi ne pas l'envoyer travailler dans un hôpital pour qu'il voit ce qu'est la réalité de son métier ?

Thierry : C'est de la découverte professionnelle d'une certaine façon. Comment analyse-t-on, au SNES, les projets de découverte professionnelle ?

Monique : Le même terme désigne deux réalités totalement différentes et qui n'ont pas les mêmes finalités. Dans ce cas, il s'agit plutôt de la découverte professionnelle sur trois heures, c'est-à-dire une ouverture sur le monde du travail, pour leur permettre de découvrir le monde professionnel ; mais les contenus de cette découverte professionnelle ne sont pas, de notre point de vue, très formateurs. Trop souvent, c'est aux jeunes déjà pressentis pour la voie professionnelle que l'on réserve cette option de DP3. Dès lors, on va leur parler uniquement des métiers préparés par la voie professionnelle et on restreint ainsi le champ de l'option.

René : En ce qui concerne l'amélioration de l'articulation entre lycée professionnel et collège, trois éléments sont fondamentaux : le collège, le lycée professionnel et l'entreprise. Les personnes qui sont chargées de l'orientation doivent donc travailler en parfaite symbiose avec ces trois acteurs.

Monique : Il reste une question que nous n'avons pas abordée : au collège, que pouvons-nous faire pour que la culture commune que nous sollicitons intègre mieux des éléments de la formation technologique et professionnelle ?

Thierry : Cela signifie qu'on s'orienterait vers un schéma de collège pour tous qui pointe l'ensemble des éléments de culture commune, culture commune dans laquelle il s'agit d'intégrer la culture technologique et professionnelle ainsi que la connaissance des métiers. ■



© Thierry Nectoux

(1) Le SNUEP est le syndicat FSU de l'enseignement professionnel. L'intégralité de cet échange est disponible sur le site du SNES.

Questions à Jacques Perrin⁽¹⁾

« Le principal moyen d'améliorer la compétitivité de notre économie »

L'US : L'Inspection générale est un acteur majeur de la conception des diplômes professionnels et technologiques et vous êtes en charge du contrôle des formations et de leur développement. Quelles sont pour vous les spécificités de ces formations et qu'est-ce qui les différencie ?

L'enseignement technique est constitué des deux sous-ensembles que sont la voie technologique et la voie professionnelle. Il est clairement guidé par les relations entre l'économie, l'emploi et les formations. Sans se limiter à une adéquation stricte et exclusive entre l'emploi et la formation, cet enseignement apporte aux jeunes les connaissances scientifiques et culturelles indispensables. Dans l'enseignement professionnel, le caractère pratique des formations est une nécessité afin de préparer à des métiers identifiés. Au-delà du savoir-faire propre à des métiers précis, l'enseignement professionnel aujourd'hui prépare, certes à la vie active dans un ou des métiers, à des changements de métiers, mais aussi contribue à l'éducation et l'insertion citoyenne dans la société.

De son côté, la voie technologique permet l'accès à des connaissances par exploitation de démarches pédagogiques utilisant le concret et l'action. Les contenus d'enseignement constituent un socle de connaissances ouvrant ultérieurement à une professionnalisation dans l'enseignement supérieur, une spécialisation en masters, écoles d'ingénieurs ou d'architectes, mais

aussi l'accès aux classes préparatoires qui leur sont ouvertes.

À cela, il convient d'ajouter les formations à caractère technologique de l'enseignement général, au collège, en Seconde, dans la série S et en classes préparatoires aux concours.

C'est un système à dynamique rapide en matière d'évolution des contenus et des formations qui implique, pour tous les acteurs de l'enseignement technique, la nécessité d'assurer une « veille technologique » attentive permettant d'actualiser en permanence les contenus et les pratiques, en adéquation avec les évolutions techniques et les pratiques de référence des entreprises.

L'enseignement technique, compte tenu de son public et des compétences à faire acquérir, implique des stratégies pédagogiques à dominante inductive, c'est-à-dire qui partent du concret (relatif à des problèmes techniques authentiques) pour construire des connaissances, les généraliser et les ordonner et, dans l'enseignement professionnel, développer des savoirs opératoires utiles aux métiers préparés.

L'US : Quels sont, pour vous, les principaux freins au développement de ces formations dans les lycées ?

L'enseignement technique est en grande partie dans le champ de la formation professionnelle, il relève de la compétence partagée, entre l'État, les collectivités territoriales et les milieux économiques, non seulement en

matière financière ou pédagogique, mais aussi en matière de carte des formations, de tutelle d'établissements de formation. Les préoccupations et les arrière-pensées des uns et des autres ne sont pas toujours convergentes. Ensuite, si les démarches déductives peuvent être exploitées tout aussi naturellement que dans les autres disciplines de l'enseignement général, la démarche privilégiée dans l'enseignement technique est celle qui s'appuie sur le concret et l'action. C'est sa force, c'est ce qui permet à toutes les formes d'intelligence de s'exprimer et de se dépasser. Ceci implique des activités pratiques d'essais, de mesures, de simulations, de manipulations et de réalisations qui peuvent être effectuées individuellement ou en équipe de projet. Ceci induit des contraintes d'équipements qui ne se retrouvent nulle part ailleurs dans le système éducatif.

Le principal frein au développement de ces formations dans les lycées est donc financier.

L'US : Que souhaitez-vous pour les formations technologiques et professionnelles dans l'avenir ?

D'être reconnues à leur juste valeur, comme le principal moyen d'améliorer la compétitivité de notre économie, mais aussi comme un des principaux moteurs de « l'ascenseur social » sans lequel il ne peut y avoir d'économie complètement compétitive, solidaire et juste. ■

(1) Doyen de l'inspection générale de STI.

Voies technologiques et professionnelles

Une chance pour les jeunes, mais à quelles conditions

Choisir une filière technologique ou professionnelle pour un jeune de Troisième ne s'inscrit pas dans la même problématique. Dans un cas c'est une entrée en Seconde GT, le maintien du choix en fin de Seconde vers le bac général ou technologique, des poursuites d'études post-bac ouvertes. Dans l'autre, un choix, souvent contraint et à défaut d'études longues, doit être fait d'une spécialité professionnelle ; la qualification se construit diplôme après diplôme, avec des perspectives concrètes permettant le jeu des représentations.

Ces filières qui s'adressent de fait en priorité aux jeunes des PCS défavorisées ou intermédiaires peuvent être une filière de réussite et de promotion, mais à condition que les possibilités de poursuite d'études, nécessaires compte tenu de l'évolution des contenus d'emplois, soient effectives pour tous. Par le développement des passerelles et des réorientations, il faut sortir d'une logique étroite de cylindrage qui donne aux jeunes et à leurs familles le sentiment d'un enfermement des perspectives d'avenir, question que pose la création des bacs pro

trois ans. Les effets de structure et d'affectation, aggravés par la concentration des formations dans les lycées des métiers sans internats et modes de transports suffisants, ne peuvent tenir lieu de projet pour les jeunes, qui en éprouvent alors la violence et l'atteinte identitaire. Les moyens doivent être donnés pour aider tous les élèves à s'adapter aux exigences nouvelles de ces voies, à construire les mobilisations nécessaires, à lutter contre l'échec et le décrochage, et à poursuivre le travail de projection dans l'avenir de ces adolescents. ■

Débouchés vers l'enseignement supérieur

CPGE et BTS

A la rentrée 2005, 73 % des bacheliers de l'enseignement technologique ont poursuivi des études supérieures : 43 % en BTS, 10 % en IUT, 18 % à l'Université, 1,1 % en CPGE.

Les bacheliers technologiques ont des débouchés spécifiques vers les classes préparatoires aux grandes écoles, qui permettent ensuite d'entrer en ENS, écoles d'ingénieurs ou écoles de management.

Les capacités d'accueil actuelles, le vivier des bacheliers, permettent d'accueillir davantage de bacheliers technologiques en CPGE, d'autant que les grandes écoles ont évolué et estiment que les profils technologiques ont toute leur place dans ces formations.

Mais une grande partie des bacheliers technologiques poursuivent leurs études en sections de techniciens supérieurs. Selon le CEREQ, le taux de chômage des titulaires de BTS (9 %)

est l'un des plus faibles de l'ensemble des jeunes diplômés. Dans ce sens, la trajectoire bac techno-BTS et un vrai parcours de réussite pour les jeunes. D'autant plus que, pour ceux qui le souhaitent, des poursuites d'études sont possibles via les licences professionnelles, les écoles d'ingénieurs ou de commerce.

D'autres formations supérieures sont également présentes dans les lycées, par exemple en comptabilité-gestion ou en arts appliqués. Cette diversité témoigne de la richesse structurelle des formations supérieures, richesse qu'il conviendrait de renforcer encore pour permettre à plus de jeunes d'atteindre de hauts niveaux de qualification. ■

Origine	CPGE	Effectif 2005	Taux d'accès en CPGE	Filles (bac)
Bac STI	TSI	1 448	2,1 %	7 % (8,7 %)
Bac STT	ECT	1 055	0,8 %	52 % (62 %)
Bac STL	TB	140	2,3 %	55 % (58 %)
Bac STL	TPC	78		35 % (58 %)
BTS	ATS	655		9 %

Par comparaison, le taux d'accès en CPGE est de 9 % pour l'ensemble des bacheliers généraux et technologiques.

Lecture : l'accès en CPGE TSI représente 2,1 % des titulaires du bac STI ; 7 % sont des filles alors qu'elles représentent 8,7 % des titulaires de bac STI.

Sources DEPP.

<http://www.education.gouv.fr/cid3846/les-effectifs-dans-l-enseignement-superieur.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid3832/les-etudiants-en-classes-preparatoires-aux-grandes-ecoles.html>

Apprentissage : forte évolution en BTS

L'apprentissage prend une place de plus en plus importante dans les formations BTS. À ce niveau, les apprentis représentent près de 15 % de l'ensemble des étudiants en sections de techniciens supérieurs. La question de la non-concurrence entre formations sous statut scolaire et sous statut d'apprentis n'est pas réglée. Dans les lycées technologiques, l'ouverture de section d'apprentissage est souvent présentée comme un moyen de conserver les formations, les postes. Mais en fait, la pérennité

n'est pas assurée et le statut des enseignants souvent flou et précaire. Pour les étudiants, l'apprentissage est loin d'être un gage de réussite, les périodes en entreprise sont souvent trop peu formatrices et ne compensent pas la perte du temps de formation effective. Il conviendrait de s'orienter vers une « rescolarisation » de l'apprentissage, tenant compte des difficultés matérielles des étudiants et leur permettant réellement d'atteindre un niveau de qualification exigeant.

Le point de vue du SNES

Pour le développement des séries techno

Pour le SNES, loin d'être un handicap, l'existence des trois voies est, au contraire, un atout du système éducatif. Les différences de finalité, de contenus, de pratiques font de cette diversité un formidable outil qui permet à de nombreux élèves et étudiants d'atteindre des niveaux de connaissances, de compétences et de qualifications reconnues.

La voie technologique est une spécialité française qui intéresse nos voisins européens. Elle a joué un rôle décisif dans la dernière période pour alimenter les professions en qualifications nouvelles particulièrement utiles à leur développement (qualifications intermédiaires et hautes qualifications) et comme ressort de la démocratisation du système éducatif. Plutôt fréquentée par les jeunes d'origine modeste, elle a servi d'ascenseur social à de nombreuses cohortes de lycéens et étudiants qui sont sortis entre bac + 2 et bac + 5 avec des promotions intéressantes au sein des entreprises.

Aujourd'hui, alors que le taux d'accès au baccalauréat stagne, alors que les formations scientifiques s'essouffent, « une nouvelle ambition pour la voie technologique » est nécessaire. Cette nouvelle ambition devrait se traduire par une réelle volonté de développement qualitatif et quantitatif de cette voie de formation d'éducation.

Dans ce sens, il est à craindre que les

réformes engagées, même si elles sont nécessaires pour tenir compte des évolutions technologiques, soient trop guidées par des impératifs budgétaires et financiers. Les formations technologiques sont avant tout un investissement pour l'avenir, pour les jeunes, pour le développement économique et social, puissent les responsables politiques l'entendre ! ■

Bibliographie

L'Institut de Recherche de la FSU a consacré plusieurs études aux questions de formation professionnelle. *La formation professionnelle - Regards sur les politiques régionales*, Yves Baunay, Francis Vergne, Éd. Syllepse, *Nouveaux Regards* (2006) 6 €.

La validation des acquis de l'expérience coordonné par Yves Baunay et Jean-Marie Canu, Éd. Syllepse, *Nouveaux Regards* (2005) 6 €.

Nouveaux Regards n° 33, avril-juin 2006, dossier sur la stratégie de Lisbonne, 66 €.

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'Institut de Recherche de la FSU : 3-5, rue de Metz, 75010 Paris. Par tél. : 01 44 79 90 41. Par mail : institut@institut.fsu.fr

LA PRATIQUE DU COACHING est née dans le milieu du sport dans un contexte où la préparation mentale des futurs champions apparaît comme ne pouvant plus être laissée au hasard. En quoi l'École est-elle concernée ?

Pourquoi des coachs ?

Il s'est imposé progressivement à toutes les autres sphères de l'activité humaine, car non seulement notre devenir est de plus en plus marqué par l'inquiétude, la précarité, l'imprévisibilité, mais il nous est demandé de prendre les bonnes décisions, de nous montrer à la hauteur tant dans notre vie personnelle que professionnelle. Le modèle néolibéral qui grignote petit à petit tous nos modes de pensée, de relation aux autres et à nous-mêmes, fait peser sur les individus libres, éclairés et responsables que nous sommes censés être, l'entière responsabilité de leurs choix. Cet individualisme poussé à l'extrême, cette concurrence pour être le meilleur, exclut bien évidemment le recours à la solidarité, au collectif pour réagir face aux imprévus, aux difficultés, aux décisions à prendre. Vers qui se tourner alors ? Le coach va remplir ce rôle de conseiller personnel neutre et bienveillant répondant au besoin de réassurance, de guidance, permettant de mieux lire en soi et d'user d'atouts supplémentaires dans la compétition scolaire et professionnelle.

Le champ de l'éducation

Lorsque les parents sont débordés par l'éducation de leurs ados, confrontés à des problèmes d'échec scolaire ou de choix d'orientation, ils sont des cibles toutes désignées pour les coachs ; d'autant que la pression sociale à la réussite scolaire ne cesse de croître et de générer de l'anxiété. L'étude de Dominique Glasman sur le travail à la maison montre que la plupart des élèves estiment qu'ils ont besoin de l'aide d'une tierce personne pour faire leurs devoirs.

Mais l'École se montre trop souvent défaillante pour aider les élèves à surmonter leurs difficultés. Les causes en sont multiples mais ceci laisse les parents désarmés.

En prenant en charge les enfants, le coach rassure toute la famille... J.-P. Riant, de l'Institut européen de coaching de l'étudiant définit

le rôle des coachs de la manière suivante : « *Nous ne nous penchons pas sur les causes des problèmes mais nous amenons l'adolescent à se concentrer sur la manière de réaliser les buts qu'il s'est fixés, que ce soit le passage dans la classe supérieure, l'obtention de la moyenne dans une classe particulière, ou l'entrée dans une grande école. En cela, nous nous rapprochons des thérapies comportementales* »⁽¹⁾.

On le voit, les objectifs poursuivis semblent limités et ponctuels.

Le coaching s'offre donc comme une réponse individualisée à la recherche de la meilleure réussite scolaire possible pour qui s'alarme des risques d'échec et/ou considère les autres comme des obstacles potentiels dans la course vers le diplôme et l'insertion. Cette conception de l'aide personnalisée ne peut manquer d'avoir des retombées sur l'École. Elle porte en germe



© istockphoto/Franca Orellana

plusieurs conflits dans lesquels vont se trouver placés les personnels.

Conflit de valeur entre une logique d'aide individualiste et payante dans une concurrence scolaire exacerbée, et une logique de service public gratuit et ouvert à tous visant le développement maximal de chacun et la réussite de tous. Conflit de légitimité entre les personnels dont la mission est de conduire tous les élèves à s'approprier les savoirs et à élaborer des parcours de réussite, et des coachs pouvant contester le bien-fondé d'activités ne répondant pas aux besoins exclusifs de leur « client ».

Mais elle interroge aussi sur la nature des personnes que l'on

veut former : des individus dépendants de l'avis d'experts pour conduire leur vie, recherchant des stratégies personnelles pour être les meilleurs dans la course scolaire et professionnelle, pour rester flexible quel que soit le contexte ou des sujets autonomes attentifs aux autres, dotés d'esprit critique et partageant des valeurs de solidarité et d'entraide avec leurs pairs. Avec l'irruption du coaching sur la scène scolaire, n'est-ce pas la capacité de la personne à se construire et à se déterminer qui sera atteinte ? ■

S. Nony, C. Remermier

(1) *Le Monde de l'Éducation*, février 2006 « Coaching : une aide non sans danger ».

QUI SONT LES COACHS ?

Même si la profession tend à se structurer, il n'y a pas de reconnaissance officielle du métier. N'importe qui peut ouvrir un cabinet de coaching. À l'origine, les coachs étaient principalement issus du monde de l'entreprise. « Des hommes d'affaires qui se sont tirés d'affaire » en quelque sorte⁽¹⁾. Une enquête de 2004 faisait apparaître que la moitié des coachs provenaient des écoles de commerce ou d'ingénieurs. Aujourd'hui, dans le domaine du coaching pour l'orientation notamment, plusieurs cabinets mettent en avant la formation de psychologue de leurs coachs.

QUI SONT LES COACHS ?

Dans l'entreprise il y a à la fois des démarches individuelles et des demandes d'entreprises. Les salariés, plutôt des cadres, y voient un instrument de gestion de leur carrière, de bilan personnel. Mais les entreprises recourent également au coaching pour les salariés dans le but de faire évoluer leurs pratiques ou pour accompagner un licenciement. Dans le domaine de l'éducation, les familles inquiètes pour l'avenir de leurs enfants et insatisfaites des délais d'attente ou des réponses du service public y font appel.

Dans le domaine de l'orientation, ces cabinets privés mettent en avant l'entretien personnalisé, les questionnaires d'intérêts ou les tests. Les plus connus soulignent même le recours à des psychologues, titulaires d'un bac + 5 en psychologie, comme un argument de sérieux et de compétence et le monnaient cher !

COMBIEN CA COÛTE ?

Dans le domaine du coaching scolaire les tarifs vont de 200 euros pour la remotivation à 500 euros pour la gestion du stress.

Dans le domaine de l'orientation tout dépend de la prestation fournie. Pour un entretien de 30 minutes par exemple le tarif oscille entre 105 et 150 euros. Trois séances (entretien, test, questionnaire) sont facturées 420 euros. D'autres encore proposent un accompagnement par mail ou téléphone (3 fois 20 minutes) pour 200 euros environ.

D. Coulon

Où en est-on ?

Une délégation du SNES a été reçue par Luc Chevalier, président du groupe d'experts chargé de réécrire les programmes de technologie au collège.

La priorité du groupe est de revoir le préambule et le nouveau programme de Sixième au regard du socle commun. La constitution tardive du groupe d'experts ne permettra pas une application à la rentrée 2007. Luc Chevalier émet la possibilité de publier l'ensemble des quatre années de programme pour la rentrée 2009.

Il affiche clairement sa volonté de mettre en œuvre la démarche d'investigation au niveau de la classe de Sixième qui doit être complétée par des démarches de résolution de problème et de projet (cette dernière manifestement introduite uniquement en Troisième). La formation de base en informatique ne devrait plus apparaître dans les futurs programmes.

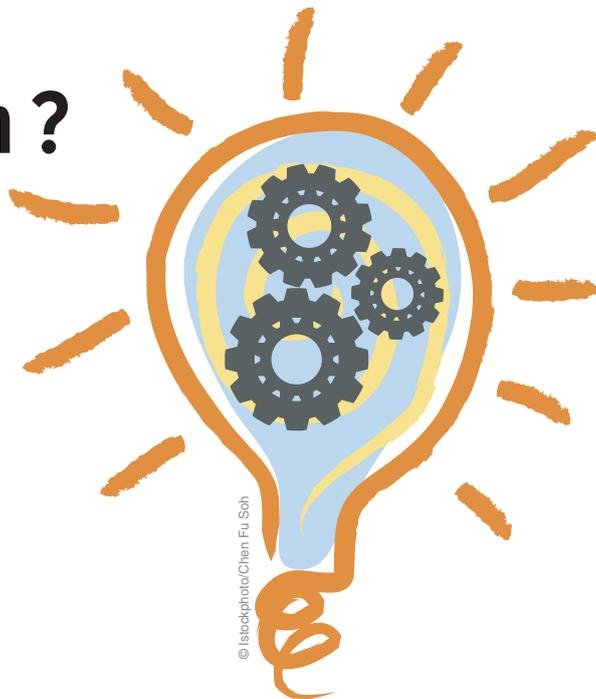
Luc Chevalier dit travailler sans aucun lien avec le groupe à l'origine de l'expérimentation des

« sciences intégrées » et rejette l'instrumentalisation de la technologie pour alimenter les filières professionnelles et l'implication obligatoire de cette discipline dans la DP.

Luc Chevalier, agrégé de mécanique, enseignant-chercheur de l'université de Marne-la-Vallée, travaille dans la transparence, les comptes rendus du groupe sont publiés, et semble soucieux de maintenir un enseignement de

technologie au collège, mais le cadrage ministériel et le lancement de l'expérimentation « sciences intégrées » montrent la volonté gouvernementale de diluer un enseignement technologique pour tous dans un enseignement du type « leçon de choses » bien éloigné de la richesse de la discipline telle qu'elle avait été définie en 1985. ■

Dominique Dédale Deschamps
Groupe Techno



© istockphoto/Chen Fu Soh

RÉFORME ST2S

Nos revendications

Les revendications que nous avons formulées dès la parution des nouveaux programmes et horaires de la réforme prennent toute leur acuité à la veille de la mise en place du nouveau gouvernement :

- application de la grille horaire proposée par le SNES et votée par le CSE ;
- mise en place d'un véritable plan de formation continue ;
- dotation des établissements en heures de coordination et de concertation pour les activités interdisciplinaires mais aussi pour l'enseignement des sciences et techniques sanitaires et sociales ;
- consolidation et rénovation de l'option de Seconde et de la classe de Première d'adaptation ;
- création de véritables classes préparatoires aux concours paramédicaux et sociaux ;
- création d'une agrégation.

Dès la nomination du nouveau ministre de l'Éducation nationale, le SNES s'adressera à lui pour que la rénovation de série se déroule dans les meilleures conditions pour les élèves et les personnels. Affaire à suivre...

Nota :

1. L'arrêté du 13 mars 2007 fixant les programmes de Terminale ST2S a été publié au JO du 24 mars 2007 et les contenus de ces programmes ont été publiés au BO n° 14 du 5 avril 2007 (accessibles en format PDF sur le site Internet du BO).

2. Le réseau national de ressources en sciences médico-sociales (RNRSMS) met à votre disposition des informations de qualité sur la rénovation mais aussi sur le BTS SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social) avec notamment la liste des établissements dans lesquels



© istockphoto/Eva Serrabassa

sera implanté ce nouveau BTS à la rentrée (adresse du site : www.ac-creteil.fr/sms). ■

Thierry Reygades

Stage

Journées Observatoires des programmes et pratiques

Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2007

Au SNES, 46, avenue d'Ivry, Paris 13^e. Grande salle du 2^e étage



Les deux thèmes d'étude de ces journées seront :

Le redoublement : quelle réalité ? Quelles évolutions ces dernières années ? Quelle efficacité du point de vue des progrès individuels des élèves ? Du point de vue de l'ensemble du système éducatif ? Quels effets sur les parcours scolaires des élèves ? Comparaison avec d'autres pays européens.

La démocratie, la citoyenneté dans les savoirs et les pratiques : Comment les valeurs auxquelles se réfère notre société démocratique sont-elles à l'œuvre dans la classe, au cœur même des apprentissages ?

De nombreux intervenants alimenteront les échanges.

Ces journées sont ouvertes aux militants. Renseignez-vous auprès du Secteur Contenus en envoyant un mail à pedago@snes.edu ou en téléphonant au 01 40 63 29 13. Pour télécharger le programme plus complet, voir le site des observatoires :

<http://www.snes.edu/observ/spip/>

ERRATUM CHORALES

Dans L'US n° 651 du 28 avril 2007, il est question de l'abrogation de la circulaire de 49 qui précise que la chorale « compte uniformément pour deux heures d'enseignement ». Il s'agit d'une erreur. C'est la note de service de 49 qui est abrogée et non la circulaire.

Le texte de la note de service abrogée précise qu'après avis de l'Inspection générale il peut y avoir deux chorales dans un établissement scolaire. Nous appelons toujours les collègues à se mobiliser le 23 mai car la circulaire de 49 qui fixe la rémunération à deux heures est loin d'être appliquée dans tous les départements. Envoyez-nous vos témoignages. Ce que nous avons écrit à propos du nouveau décret est toujours d'actualité ainsi que notre souci d'interpeller le nouveau ministre dans le cadre de notre lutte pour l'abrogation du nouveau décret.

Sandrine Charrier ens.artistiques@snes.edu

À la recherche de l'excellence entre culture, plaisir et émotion

L'US : *Quel était l'objectif de la création de la MC 93 (Maison de la culture) ?*

Patrick Sommier : Le projet d'accès à la culture pour tous existe avant la Libération. La MC 93 s'inscrit dans le mouvement de création des théâtres de banlieue des années 60 avec ceux de Sartrouville, Aubervilliers, Saint-Denis, Nanterre ou Gennevilliers. On y a recherché un outil technique qui permette aux créateurs de mieux s'exprimer, avec un vaste plateau. Aujourd'hui encore, ce théâtre reste dans le mouvement des théâtres précurseurs. Sa création s'intégrait aussi dans le projet des Maisons de la Culture. Il est la Maison de la Culture de Seine Saint-Denis et non du seul Bobigny, c'est-à-dire qu'il s'insère dans une mégapole de 1,2 million d'habitants. Avec l'extension du réseau des transports et l'arrivée du métro à Bobigny, le public s'est élargi. Si 30 % des spectateurs viennent de Seine Saint-Denis, dont 10 % de Bobigny, 50 % sont parisiens, surtout des arrondissements du nord de Paris, les autres viennent du reste de l'Île-de-France.

En ce qui me concerne, je travaille depuis 27 ans en Seine Saint-Denis, de 1980 à 1985 au Théâtre de Saint-Denis, puis ici même, de 1985 à 1994 comme directeur artistique et comme directeur depuis 2000.

L'US : *Comment définiriez-vous votre projet depuis que vous avez pris la direction de la MC 93 ?*

J'ai prolongé le projet initié quand j'étais directeur artistique. Je ne souhaitais pas forcément caresser le public dans le sens du

poil. Le théâtre ne doit pas être un amphithéâtre mais mon rôle n'est pas d'attirer les foules à n'importe quel prix. Il y a une équation à trouver au théâtre entre culture, plaisir et émotion. Ce théâtre remplit une mission de service public, ce qui recouvre trois missions :

- La diffusion d'œuvres du répertoire. Seul le théâtre public peut transmettre Shakespeare ou Tchekov, mission à laquelle le théâtre privé a renoncé, entre autre parce que jouer ces classiques implique d'avoir dix à quinze personnes sur le plateau.
- La création d'œuvres contemporaines, qui peuvent toucher le public car elles le concernent. Le théâtre privé ne s'y consacre pas car il veut le public le plus large possible pour s'assurer des recettes (mais il ne faut pas

oublier que même le théâtre privé est en fait subventionné).

- Enfin nos maisons sont des lieux de résistance face à une culture globalisante qui vise une mainmise sur les esprits – comme celle dont parlait P. Le Lay à propos de TF1 – et qui cherche à détruire la mémoire au profit de la massification. À l'inverse, nous avons un projet artistique qui recherche l'excellence.

Notre voie est donc une voie difficile et je ne suis pas très optimiste. Ce qui est encourageant pourtant c'est que les Français vont massivement au théâtre.



L'US : *Quel est votre public, un public de proximité ?*

On n'a pas un public, mais des publics. Quant à l'idée de public de proximité, elle ne m'apparaît

2008, on retrouvera Patrick Pineau avec une mise en scène des Trois sœurs de Tchekov).

L'US : *Pouvez-vous nous parler du festival Le standard idéal ?*

C'est un festival pour amateurs de théâtre qui, par le surtitrage, permet d'accéder au travail de metteurs en scène étrangers. Il s'inscrit dans la tradition du théâtre français d'ouverture vers l'Europe et le monde. Le théâtre français n'a jamais connu de frontières, il a accueilli des comédiens italiens dès le XVII^e siècle, a eu des contacts avec le théâtre anglais ou allemand. Il est une somme de traditions européennes. Le standard idéal est un moment pour faire le point sur le théâtre européen, un moment pour les artistes de faire le point sur leur propre travail. La vitalité du théâtre est liée à cette ouverture vers l'extérieur, comme cela fut le cas pour la peinture ou la littérature lorsque Paris attirait des artistes du monde entier. Le mondialisme au bon sens du

Si on commence à se dire dans une Maison de la Culture qu'il y a une culture de banlieue, on crée une culture d'apartheid

pas très pertinente. On peut se demander si cela a jamais existé. Nous avons un public qui vient plus volontiers voir Fellag ou en famille voir l'Opéra de Pékin, ou un spectacle plus communautaire, comme ce que nous avons fait sur la culture kabyle (chanson, poésie, cinéma). Mais on a aussi un public de théâtre qui vient voir « Vie et destin » en russe. À nous d'aller vers chacun de ces publics. Les trois petites pièces de Tchekov mises en scène par Patrick Pineau, que nous avons montées en janvier, ont rassemblé tous ces publics, scolaires, amateurs de théâtre, gens du coin (en janvier

Chacun d'entre nous
a toujours plus ou
moins rêvé d'être
comédien, c'est dans
la nature humaine

terme a permis le théâtre qu'on a aujourd'hui. Il est important de faire venir des gens de l'extérieur pour encourager de nouveaux talents. Les spectacles de ce festival sont des moyens pour les professionnels d'avoir des ouvertures. C'est un projet artistique, mais aussi humaniste. On cherche à voir comment cela fonctionne dans la tête de nos voisins, quelles sont leurs préoccupations, comment ils réagissent aux événements.

L'US : Quel est votre travail en direction du jeune public ?

Avec ce public, cela se passe très bien. Nous travaillons avec les lycées et collèges de Seine Saint-Denis et les professeurs amènent leurs élèves sur la base du volontariat. Les jeunes sont de plus en plus préparés à ce qu'ils vont voir, ils découvrent des choses et je pense que cela contribuera à la formation de leur personnalité. Nous travaillons aussi en direction des associations. Mais je ne ferai jamais de la culture « jeune de banlieue », une culture réductrice. Il est important de partager une culture commune comme il l'est de permettre à certains Français d'origine étrangère de connaître leur propre culture. Certes le standard idéal est un travail en direction de l'Allemagne, de la Russie, des pays de l'Est, mais nous faisons aussi un travail en direction du Sud. C'est en leur montrant leur culture d'origine, qui n'est pas seulement le rap et le hip-hop, qu'on

peut intégrer les jeunes d'origine étrangère à notre culture. Si on commence à se dire dans une Maison de la Culture qu'il y a une culture de banlieue, on crée une culture d'apartheid. Au lycée Louise-Michel il y a une prépa Sciences Po et les jeunes qui y sont ont le droit, comme ceux de Neuilly, de se frotter à Tchekov ou à Marivaux. C'est pour cela qu'il est très important de préserver cette exception que représente la MC 93. On ne peut pas faire tout pour tout le monde. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'assurer l'accès de tous à une culture unique. De « l'accès à la culture pour tous » des années cinquante, nous sommes passés à « un droit et un choix de culture » autre que la culture dominante de l'audimat. Peu de pays font avec autant de continuité un travail avec le milieu scolaire et associatif que la France. En ce qui nous concerne, il y a sur quasiment tous les spectacles des ateliers avec les metteurs en scène et les comédiens, un tournage va être réalisé par un collègue de la ville dans la petite salle, etc. Il faut continuer à former les gens pour qu'ils résistent à la massification de la culture. Si on baisse les bras sur le théâtre, le domino qui tombera ensuite sera le livre, et on entrera dans un mouvement général d'amnésie.

L'US : Quels sont vos meilleurs souvenirs dans ce théâtre ?

Le travail autour des Héraclides

avec des collégiens de Seine Saint-Denis, auquel ont aussi participé de grands témoins comme le président du tribunal pour enfants de Bobigny, des responsables d'associations militant pour l'intégration et pour les sans-papiers. Je suis fier aussi d'avoir amené il y a 15 ans « Gaudéamus », une création de Lev Dodine sur l'armée soviétique, les ravages du racisme, de la drogue et de l'alcool chez les jeunes recrues, un spectacle qui a ensuite été présenté dans le monde entier. Je me souviens aussi de grands spectacles, comme « La maman et la putain » montée par J.-L. Martinelli, les spectacles avec Peter Sellars comme le Don Giovanni ou les Noces de Figaro en 1990 ou le Nixon en Chine. Ma relation avec Peter Sellars est aussi un grand souvenir, même s'il y a parfois eu des ambiguïtés. Ainsi les enfants qui ont travaillé avec lui en 2003 se voyaient déjà à la Star Ac ! Bref j'ai beaucoup de grands souvenirs.

L'US : Comment trouvez-vous les jeunes metteurs en scène à qui vous proposez une scène ?

En général je suis le parcours des jeunes metteurs en scène avec

qui je travaille. Ainsi à l'École nationale de Strasbourg j'ai connu Jean-Yves Ruf qui va monter chez nous *Così fan tutte* avec l'Atelier lyrique de l'Opéra Bastille en décembre 2007. J'ai sur plusieurs années invité à la MC 93 Mathieu Bauer, Nicolas Bigards. L'important est de persévérer car un jeune artiste a besoin d'un peu de temps pour prendre ses marques.

L'US : Comment voir l'avenir du théâtre ?

L'inquiétude latente sur l'état du monde et de l'économie pousse le spectateur vers un désir de s'évader. Mais le théâtre et le cinéma ne font pas le poids face à la télévision qui sert la soupe aux heures de grande consommation. La télévision offre de la publicité gratuite aux grands films hollywoodiens qui n'ont pas besoin de cela. Par contre elle n'accorde aucune place à nos spectacles. Pourtant le théâtre ça marche, entre autre parce que chacun d'entre nous a toujours plus ou moins rêvé d'être comédien, c'est dans la nature humaine. Et le théâtre doit continuer à jouer son rôle d'accompagnement dans les premiers pas de chacun – et des plus jeunes avant tout – vers une culture personnelle qui passe aussi par la bibliothèque ou les grandes expositions. ■

Propos recueillis par
Micheline Rousselet
et Francis Dubois



DU NOUVEAU

Temps partiel pour élever un enfant

Le temps partiel est de droit pour les fonctionnaires à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, il est accordé jusqu'aux trois ans de l'enfant ou dans le délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant. Dans l'Éducation nationale, les temps partiels sont accordés pour des périodes correspondant à l'année scolaire, à la seule exception du temps partiel pour élever un enfant qui peut être accordé en cours d'année scolaire, à la condition qu'il suive un congé maternité, congé d'adoption ou congé paternité. Le problème qui se pose alors est celui de la reprise



© istockphoto/Gregory Spencer

d'activité à temps plein au troisième anniversaire de l'enfant, lorsque cet anniversaire tombe pendant l'année scolaire. L'administration contraint les col-

lègues à poursuivre l'année à temps partiel, alors que l'allocation de libre choix d'activité n'est versée que jusqu'aux trois ans de l'enfant et que cette poursuite est

aussi défavorable pour leur retraite. Or, la loi dispose qu'« à l'issue de la période de travail à temps partiel, les fonctionnaires sont admis de plein droit à occuper à défaut un autre emploi correspondant à leur statut » (loi 84-16 article 38). La lecture du décret par l'administration de l'EN introduit donc des contraintes là où la loi n'en met pas.

Dans sa réponse à un recours au Conseil d'État⁽¹⁾, d'origine syndicale, le commissaire du gouvernement donne une lecture plus positive de décret en considérant « qu'on ne peut priver les personnels enseignants bénéficiaires de droit, après la naissance d'un enfant, du temps partiel jusqu'au troisième anniversaire de cet enfant, du droit de retrouver leur emploi à temps complet à l'issue de la période de trois ans, alors même que cette échéance interviendrait en cours d'année scolaire ». S'il est regrettable que le Conseil d'État n'ait pas jugé bon de modifier le décret, les personnels pourront désormais s'appuyer sur sa lecture du texte. À faire connaître dans les rectorats. ■

Elizabeth Labaye

1. Avis Conseil d'État 286489 décret 82-624

POSTES ADAPTÉS

Le décret concernant l'aménagement du poste de travail pour raisons de santé et la création des postes adaptés de courte et de longue durée (cf. *L'US Mag* n° 645 et *L'US* n° 650) est enfin paru au JO du 29 avril 2007. Comme annoncé dans une précédente *US*, le décret précise que l'aménagement du poste de travail peut consister en un allègement de service égal au maximum au tiers des obligations de service, à demander au recteur avec l'avis du médecin conseiller technique ou de prévention. En cas d'altération durable de l'état de santé, les enseignants, CPE et conseillers d'orientation-psychologues peuvent demander un

poste adapté de courte durée (3 fois un an maximum), ou de longue durée (4 ans, renouvelable). Cette affectation temporaire doit permettre de reprendre son activité ou de préparer une réorientation. Si nous apprécions la prise en compte de mesures demandées depuis longtemps (allègements de service), nous avons dénoncé l'absence de mesures pérennes nationales pour les malades chroniques (suppression du réemploi). De plus cette parution tardive et la répartition arbitraire des moyens disponibles dans les académies ont créé des situations inextricables pour les collègues qui en feront les frais.

E. L.

INTRA 2007

Vérification des vœux et barèmes

Dans l'ensemble des académies, les groupes de travail de vérification des vœux et barèmes se tiennent en cette seconde quinzaine de mai. Un important travail de vérification y est conduit par les commissaires paritaires qui font corriger de nombreuses erreurs ou oublis de l'administration. Ces corrections sont notamment facilitées lorsque les élus disposent des fiches syndicales de suivi individuel, accompagnées de la photocopie du formulaire de confirmation et des pièces justificatives.

S'ouvrira ensuite la période des commissions d'affectations (FPMA et CAPA). Là aussi, les commissaires paritaires du

SNES fournissent sur les projets de mouvement un travail de vérification considérable : créations/suppressions de postes, affectations des collègues au barème, au rang de vœu...

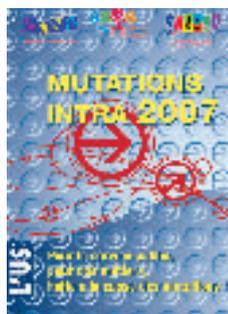
Leur objectif : apporter un maximum d'améliorations au projet informatique de l'administration et permettre une meilleure satisfaction des demandes, dans le respect des règles communes et des vœux et barèmes de chacun, en utilisant au mieux les informations apportées par la fiche syndicale.

Les sections académiques du SNES mobilisent des militants nombreux et expérimentés pour répondre à vos

demandes : permanences téléphoniques, courriels et courriers, sites web académiques... Consultez notre site www.snes.edu, rubrique « mutations 2007 », téléchargez la fiche syndicale si ce n'est déjà fait et envoyez-la à la section académique du SNES. Seuls les syndiqués et les collègues qui nous ont envoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) recevront une information personnalisée : barème, affectation proposée, suivi TZR...

L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

Christophe Barbillat,
Dominique Dédale Deschamps
emploi@snes.edu



RENTRÉE AUSTRALE 2008

AFFECTATIONS EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET À WALLIS-ET-FUTUNA

La note de service relative aux affectations en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna pour la rentrée australe de février 2008 est parue au BO du 3 mai. Les candidatures sont à saisir sur SIAT entre le 1^{er} et le 12 juin 2007. Les dossiers complétés et signés sont à remettre au chef d'établissement en double exemplaire pour le 13 juin 2007 au plus tard. Attention : le barème national pour ce mouvement est modifié. Consultez le site www.hdf.snes.edu pour connaître les détails et téléchargez la fiche syndicale de suivi individuel.

Céline Urbaniak, Henri-Jean Nouri
hdf@snes.edu

LA RECHERCHE RÉALISÉE PAR LE CÉREQ (Centre d'Études et de recherches sur les Qualifications) a pour objectif d'analyser les fonctions et les contenus concrets de l'activité des CPE et de donner une visibilité à leur travail réel.

CPE : métier en redéfinition permanente

Nul autre métier au sein de l'Éducation nationale ne semble avoir été aussi sensible et réactif aux changements de la société. Si les attentes institutionnelles n'ont pas cessé de changer au cours des dernières années, la figure du surveillant général est toujours prégnante.

Avec les autres personnels

Pour affirmer et valoriser une démarche éducative dans un établissement, le CPE ne peut agir seul ou avec les seuls personnels rattachés à la vie scolaire. Il doit construire et entretenir des relations de travail avec les autres personnels. Le CPE doit, pour être reconnu et créer la confiance nécessaire, se limiter en termes de champs d'action et de compétences pour ne pas entrer en concurrence avec les autres.

Car le travail sur l'élève est strictement réparti en fonction des sphères de compétences de chacun. Le CPE devient alors une personne ressource et non un spécialiste en matière éducative. Ne doit-on pas investir davantage les champs d'intervention comme les heures de vie de

classe, l'éducation à la citoyenneté mais aussi celui de l'accompagnement des élèves les plus en difficulté ?

Effet chef d'établissement

Il ne faut pas sous-estimer « l'effet chef d'établissement » sur la conduite du métier de CPE, car il influence le contenu et la portée de la fonction de CPE et la possibilité de coopération reste bien incertaine. En effet le CPE doit savoir clarifier au mieux ses rôles et délimiter ses champs d'intervention afin d'acquiescer une meilleure lisibilité de son travail. Le passage par l'écrit représente très souvent un moyen d'acquiescer sa légitimité. Certaines dimensions du métier sont peu abordées par les CPE : par exemple, la gestion de l'équipe « vie scolaire » qui se diversifie, se précarise et se gère de plus en plus au niveau de l'établissement. Or, elle s'impose bien comme une dimension du métier puisqu'elle vise à contribuer au projet éducatif porté par les CPE. Faudra-t-il développer la professionnalisation de cette activité ?

Cœur de métier

Cette étude insiste sur la

démarche d'entretien avec les élèves. Elle se situe au centre du métier. Cette démarche est une, mais aussi multiple car sa dynamique dépend étroitement de celui qui l'initie, et de l'objectif qui est poursuivi. Elle est souvent au cœur des enjeux éducatifs, mais pour certains personnels, elle est secondaire, voire inutile, chronophage et ne donne pas toujours lieu à une évaluation.

Savoir dire non et refuser certaines tâches, ne plus endosser les différents rôles que les autres personnels lui imposent, savoir protéger son espace de travail, et savoir refuser l'urgence, telles sont les assignations proposées. Pour entrer dans une phase de construction, le CPE se doit d'adopter une posture offensive pour construire sa pratique en définissant des priorités, en gagnant du temps grâce aux technologies nouvelles, en pensant son métier en termes de projet, en intégrant une dimension politique... ■ **Evelyne Salé**

CAPN-CPE
Accès Hors-Classe et notation
Mardi 12 juin 2007

CLASSES PRÉPARATOIRES LITTÉRAIRES

Réforme non concertée

Une réforme des classes de lettres supérieures est en préparation, elle s'appuie sur trois projets d'arrêtés qui ont été présentés au CNESER du 17 avril et seront soumis à un prochain CSE.

Lors du lancement de la réflexion sur les CPGE littéraires en septembre 2001, le SNES avait souscrit aux objectifs initiaux : meilleure lisibilité de la formation, augmentation du taux de passage de première à deuxième année (actuellement 55 %), élargissement des débouchés sur concours, renforcement des liens avec l'Université. Parallèlement, les ENS ont tenté de rapprocher leurs concours d'entrée, sous la

forme d'une banque commune, ceci permettant d'attirer éventuellement d'autres écoles. La réalisation concrète de ces objectifs est délicate, avec le risque d'opposer les disciplines ou de restreindre le choix des options. Le SNES n'a été associé à aucune discussion depuis 2003, quelques professeurs, représentant ou non des associations disciplinaires, ont participé à l'élaboration de trames de programmes. Le SNES a publié sur son site www.snes.edu/clet les trois projets d'arrêtés et a ainsi ouvert la concertation, dont le ministère semble tardivement se préoccuper. Une réunion d'information s'est ainsi tenue à

Paris le 27 avril, où les collègues ont notamment fait part de questions et d'inquiétude sur la place des langues vivantes ou anciennes et celle des options dans la nouvelle hypokhagne commune. Vous pouvez continuer à nous envoyer vos remarques. ■

Jean-Hervé Cohen,
prepas@snes.edu

Le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007 modifiant le décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles vient d'être publié au JO du 5 mai 2007.

Enseignants documentalistes

Nous serons présents aux rassemblements du 23 mai pour y rappeler nos revendications : recrutements, listes complémentaires, créations de postes, respect de notre qualification professionnelle. Pour plus de renseignements, consultez notre site <http://www.snes.edu/docs/spip/> Continuez à nous renvoyer l'enquête métier (déjà 600 réponses).

Pratique

Déclaration de revenus 2006

Frais professionnels : opter pour les frais réels ?

Cotisation syndicale, spécificités TZR, prime pour l'emploi.

Des précisions utiles, adaptées à nos professions à consulter sur le site du SNES, dans la rubrique « actualités professionnelles » <http://www.snes.edu/snesactu/spip.php?article2542>

Fonction publique

Réforme des règles du cumul d'activités et de rémunérations

Le décret d'application de ce chapitre de la loi de modernisation de la fonction publique vient d'être publié au JO du 3 mai 2007.

Les dispositions nouvelles sont donc applicables à la rentrée 2007.

Le principe de l'interdiction sauf dérogations soumises à autorisation est maintenu. L'évolution essentielle est l'accès à ces dérogations pour les agents à temps partiel. Nous y reviendrons dans une prochaine US.

Loi 2007-148 du 2 février 2007, décret 2007-658 du 2 mai 2007.

CPGE

Accès à la chaire supérieure

La CAPN se réunit début juin, la fiche syndicale a été publiée dans L'US « carrières », elle est aussi disponible en ligne, à renvoyer de toute urgence.

Marc Ferro répond aux questions de Carole Condat et Alexis Chabot



« L'historien a une mission d'éclaircissement civique »

L'US : Dans votre riche bibliographie figurent deux ouvrages qui s'attachent à décrire des parcours individuels à travers l'histoire : celui qui s'interroge sur les individus face aux crises du *xx^e* siècle et un autre, plus récent, qui s'intitule « Ils étaient sept hommes en guerre » consacré à des grandes figures de la Seconde Guerre mondiale. Et vous, quel est votre parcours individuel ? Comment êtes-vous devenu historien ?

Marc Ferro : Avant d'être historien, j'aimais l'histoire et j'ai été professeur d'histoire. Dès l'âge de 10 ans, j'étais intéressé par l'histoire. Quand j'ai voulu devenir professeur, c'était dans cette continuité. Je préparais mes cours en parcourant les livres et je faisais, à partir d'ouvrages d'orientations différentes, ma propre synthèse. C'est donc ainsi que j'ai commencé à enseigner en 1943 sous l'Occupation. Je suis entré au lycée Lakanal à Sceaux en 1946. À l'époque, mon premier problème était de maîtriser ce que j'avais à enseigner ; le deuxième était que les élèves m'écoutent. J'avais alors adopté la méthode de mon professeur de philosophie, qui n'était autre que Maurice Merleau-Ponty. En classe, je racontais les révolutions de 1848 ou de 1917 par exemple, je synthétisais et les élèves posaient des questions. À l'époque, les contenus des programmes ne me préoccupaient pas. Cependant, il y a un tournant dans ma vie de professeur. J'enseignais alors en Algérie à une classe de Troisième. Lors d'un cours sur la géographie physique de l'Afrique du Nord, je décrivais le Tell et ses agriculteurs, les Hauts Plateaux et les semi-nomades, l'Atlas

saharien et les populations nomades, et j'expliquais aux élèves qu'au moment de la colonisation, les Français avaient pacifié le pays car les nomades empêchaient les sédentaires de travailler. C'est ce que j'avais lu dans tous les livres. Mais, au fond de la classe, un petit élève arabe a manifesté sa désapprobation : « Nous, dans le sud, on est bien plus malins ! » me dit-il. Cette remarque m'a interpellé. Quelque temps après, je me suis rendu compte

des vérités scientifiques qui sont autant de symptômes (comme par exemple, les progrès de la culture de l'orge dans une région donnée) et c'est à partir de ces « petites maladies » qu'on peut commencer à construire une vision globale.

Cette remarque d'un élève a été le point de départ de ma réflexion sur la construction du savoir historique.

Une deuxième anecdote m'a conduit à réfléchir sur l'histoire. En Algérie, j'étais

Il y a des visions historiques et la vérité historique n'existe que sur des problèmes spécifiques. L'histoire, c'est comme un patient : on peut établir des vérités scientifiques qui sont autant de symptômes et c'est à partir de ces « petites maladies » qu'on peut commencer à construire une vision globale.

que les leaders du FLN en Algérie étaient majoritairement originaires du Nord. Puis, j'ai lu un ouvrage marocain dans lequel l'auteur explique que le nord du pays a toujours été conquis par les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes, les Français... alors que les populations du Sud ont su échapper à ces dominations successives. D'où l'observation : « Nous sommes plus malins qu'eux ! ». J'ai alors compris qu'il y avait au moins deux façons de présenter l'Algérie et j'ai vraiment commencé à réfléchir à l'histoire. Il y a des visions historiques et la vérité historique n'existe que sur des problèmes spécifiques. L'histoire, c'est comme un patient : on peut établir

un homme de gauche engagé. J'animais un mouvement en 1952-1954 qui s'appelait « fraternité algérienne » et qui œuvrait pour la réconciliation. J'avais l'occasion de fréquenter les représentants de tous les partis. Lors d'une conversation avec le secrétaire du parti communiste d'Oran, je m'entends dire : « Comment, Ferro ! Tu ne comprends pas ce que je veux dire ! Même ma mauresque comprendrait ! ». J'ai été étonné par l'utilisation de ce terme dans la bouche d'un communiste. J'ai alors compris que les idéologies et les mentalités ne concordaient pas forcément. C'est donc en Algérie qu'est née ma vocation d'historien critique.

L'US : Vous avez en quelque sorte un parcours à l'envers. C'est l'enseignement qui vous a conduit à la recherche. Mais comment êtes-vous entré aux Annales en 1970 ?

Marc Ferro : Vous savez, j'ai été collé à l'agrégation plus d'une fois ! Quand je suis rentré en France vers 1958, j'ai été nommé au lycée Montaigne à Paris mais je me considérais comme un raté ! Un jour, en passant devant l'École des Hautes Études à la Sorbonne, je vois indiqué un séminaire intitulé « Tatars, Islam et Communisme ». Je me rends à ce séminaire. À l'issue de l'exposé,

Historien de renommée internationale, **Marc Ferro** est un spécialiste de l'histoire de la Russie et de l'Union Soviétique (sa thèse de doctorat portait sur la Révolution de 1917). Durant l'Occupation, il participe à la Résistance dans le maquis du Vercors, avant d'enseigner à Alger puis à l'École Polytechnique. Directeur d'études à l'École des Hautes Études en sciences sociales, il est nommé en 1970 par Fernand Braudel à la direction des *Annales*. Ancien directeur de l'Institut du monde soviétique et de l'Europe centrale, il est, notamment, docteur *honoris causa* de l'Université de Moscou. Sur la Sept, puis sur Arte, il a conçu et présenté l'émission *Histoire parallèle* retraçant l'histoire de la Seconde Guerre mondiale à partir d'actualités cinématographiques.

Parmi ses ouvrages récents, on peut citer : *Le Livre noir du colonialisme* (Laffont, 2003), *Les Individus face aux crises du *xx^e* siècle* (Odile Jacob, 2005) et, depuis le début de l'année 2007 : *Ils étaient sept hommes en guerre* (Laffont), *Questions sur la Seconde Guerre mondiale* (Complexe), *Le *xx^e* siècle expliqué à mon petit-fils* (Le Seuil), *Le ressentiment dans l'histoire* (Odile Jacob).

la femme qui animait les échanges – j’ai su après que c’était la sœur de Rosa Luxemburg – m’a demandé mon avis. Tout me renvoyait alors à mon expérience politique en Algérie et je développe alors mon analyse sur l’identité nationale, l’identité algérienne, le Maghreb, parfaitement transposable dans d’autres situations... On me demande alors de faire un article dans les « Cahiers du monde russe et soviétique » en 1961 sur la politique russe des nationalités. Par la suite, j’ai été nommé à l’École des Hautes Études. Pour les Annales, c’est Fernand Braudel, dont j’avais suivi certains cours, qui m’a contacté et m’a demandé d’en prendre la direction. À l’époque, je n’avais pas une connaissance réelle de la spécificité des Annales. Je savais sommairement que c’était une revue d’histoire économique et sociale qui n’appréciait pas l’histoire politique et événementielle mais j’avais compris qu’elle innovait en méthode et dans les thématiques abordées.

L’US : *Vous avez été un jeune résistant dans le Vercors. En Algérie, vous avez évoqué votre activité militante à gauche. Y a-t-il un lien entre vos engagements politiques et ce choix du métier d’historien ?*

Marc Ferro : Non, l’engagement politique est né dans mon milieu familial. J’ai été très tôt interpellé par les lectures d’extrême droite de l’ami de la mère alors qu’elle-même était israélite ! C’est pour cela que j’ai été de gauche dès ma jeunesse mais je n’établissais pas de lien entre l’histoire et la politique. Jusqu’au jour où mon professeur d’histoire au lycée nous a dit en classe : « L’histoire, c’est de la politique ! »

L’US : *Vous êtes un historien qui participe à des émissions de télévision et de radio. Vous œuvrez pour la vulgarisation du savoir historique. Quelles sont pour vous les missions de l’historien aujourd’hui ? Quelle est la fonction sociale de l’historien ?*

Marc Ferro : L’historien doit aider les citoyens à avoir une meilleure intelligibilité de ce qui se passe. Il doit les éclairer et les rendre plus lucides sur les mystifications de notre société. Il a

une mission d’éclaircissement civique. De temps en temps, ce civisme peut s’exprimer fortement. C’est ce que j’ai fait en Algérie en créant un mouvement, « Les libéraux d’Algérie », car à certains moments, il faut s’engager, sans tomber dans un « pétitionnisme » finalement contre-productif.



© AFP/Joël Saget

Que le gouvernement ou l’Assemblée décident d’une commémoration particulière, cela ne me pose aucun problème car je ne suis pas obligé d’y adhérer ou de m’y rendre. Par contre, l’État n’a pas à me dire s’il y a eu un génocide arménien ou pas et je n’ai pas à être exposé à une sanction en cas d’avis contraire.

L’US : *En février 2005, à la suite de la loi votée par le Parlement sur le « rôle positif de la colonisation française dans les territoires d’outre-mer », vous avez signé une pétition qui s’intitule « Liberté pour l’histoire ». À l’époque, il y a eu quelques tensions entre deux pétitions d’historiens. Pourriez-vous nous rappeler votre positionnement sur cette question ?*

Marc Ferro : Il y a eu une première pétition qui émanait du comité de vigilance pour les usages de l’histoire et organisée par Claude Liauzu, mais elle n’a eu qu’une diffusion limitée. Ce qui a mis le feu aux poudres c’est l’affaire Pétré-Grenouilleau. En bref, cet historien a montré dans « Les traites négrières ; essai d’histoire globale » que l’ampleur

de la traite atlantique s’explique en partie par le fait qu’elle avait été précédée, à une plus petite échelle, d’une traite interafricaine. Cette affirmation a scandalisé ceux qui voyaient dans les Européens des criminels. Le jury du prix d’histoire du Sénat, dont je fais partie, a pris position pour condamner les menaces qui pesaient sur notre collègue et défendre la liberté de l’historien face aux communautarismes. Je tiens à signaler que ce prix est lié au Sénat par le simple fait qu’il est financé et organisé par cette institution, mais les membres du jury sont des historiens indépendants (René Rémond, Pierre Vidal-Naquet à l’époque...). Cette affaire a relancé les débats autour de la loi de février 2005 et des lois mémorielles. Au sein du jury, nos points de divergences portaient sur la loi Gayssot. Personnellement, je pensais que la loi Gayssot était différente mais qu’il fallait quand même la condamner comme les autres. Il valait mieux qu’il y ait une incohérence en condamnant des lois de nature différente mais qui ont la même fonction, plutôt que de nourrir un sentiment d’inégal traitement entre les communautés. Nous avons donc rédigé la pétition « Liberté pour l’histoire » qui demandait l’abrogation de toutes les lois mémorielles. Mais sur le fond, les deux pétitions se rejoignent et nous avons obtenu le retrait de cette loi.

L’US : *Quel est l’argument de principe qui fait que, selon*

vous, ces lois mémorielles sont néfastes ?

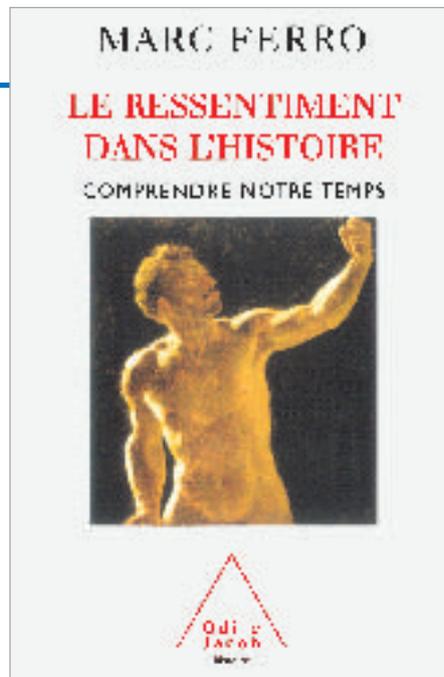
Marc Ferro : Ce n’est pas à l’État et à ses dirigeants d’écrire l’histoire après l’avoir faite. C’était le propre du régime soviétique ! Il faut reconnaître qu’en France, l’État n’a jamais cherché à caporaliser l’histoire et d’ailleurs les pressions actuelles émanent de lobbies, de communautés et non pas de l’État. Que le gouvernement ou l’Assemblée décident d’une commémoration particulière, cela ne me pose aucun problème car je ne suis pas obligé d’y adhérer ou de m’y rendre. Par contre, l’État n’a pas à me dire s’il y a eu un génocide arménien ou pas et je n’ai pas à être exposé à une sanction en cas d’avis contraire. ►►

►►► **L'US :** *Aujourd'hui, dans leur classe, des professeurs d'histoire rencontrent des difficultés quand il s'agit de traiter certains aspects de programmes comme l'histoire religieuse ou le génocide juif pendant la Seconde Guerre mondiale. Comment réagiriez-vous à leur place ?*

Marc Ferro : Ce n'est pas nouveau. Dans les années 60, j'ai été convoqué et blâmé par le proviseur du lycée Montaigne car j'avais osé dire aux élèves que la traversée de la mer Rouge pouvait s'expliquer par le faible niveau des eaux en période de sécheresse ! Mais l'enseignant ne doit rien lâcher, il doit montrer la relativité des points de vue. Dans mon dernier ouvrage, « *Le ressentiment dans l'histoire* », j'ai consacré un chapitre aux persécutés qui deviennent persécuteurs. Comment les chrétiens persécutés sous l'Empire romain sont-ils devenus à leur tour persécuteurs ? Il faut expliquer aux élèves ces processus historiques. C'est ainsi qu'on peut neutraliser ceux qui pourraient nous soupçonner de partialité.

L'US : *Quel regard portez-vous sur les programmes d'histoire du secondaire et la place de l'histoire dans la culture scolaire ?*

Marc Ferro : L'histoire ne doit pas être seulement chronologique même s'il faut partir de la chronologie. Fernand Braudel avait raison : on ne découpe pas l'histoire « en rondelles de saucisson ». La théorie et la pratique de l'histoire ne sont pas assez prises en considération dans les programmes. Quand j'étais professeur, les programmes, je m'en chargeais ! Mais aujourd'hui les enseignants sont de plus en plus tétanisés par la peur de ne pas appliquer ou finir ce qui leur est demandé. Et puis



L'historien doit aider les citoyens à avoir une meilleure intelligibilité de ce qui se passe. Il doit les éclairer et les rendre plus lucides sur les mystifications de notre société.

la pédagogie est entrée dans les programmes et je suis un furieux ennemi des pédagogues ! J'ai eu l'occasion de voir le niveau de ce qui est enseigné dans les IUFM et pour écrire mon livre « *Comment on raconte l'histoire aux enfants* », je suis allé assister à des cours dans une école expérimentale. Pourtant, au départ j'étais tout à fait séduit par l'idée que l'enfant doive construire son propre savoir. Le problème, c'est que dans les années 80 on a assisté à des dérives. Ensuite, j'ai constaté que les

nouvelles méthodes pédagogiques ont permis d'évacuer l'histoire politique. Enfin, en faisant travailler mes petits-enfants, j'ai observé combien l'enseignement était formaté à travers un questionnaire type. Il faut réintroduire les faits historiques et le récit pour nourrir le raisonnement et l'esprit critique. Il y a vraiment eu des dérives de la pédagogie dont j'ai trouvé les racines. C'est comme pendant la Révolution russe. Il s'est agi de substituer à la culture des élites une culture par le bas. En France, dès la fin de la Révolution française en 1794, l'égalitarisme a d'abord été contre l'aristocratie, puis contre l'argent et après contre ceux qui avaient le capital intellectuel. Il fallait donc créer un nouveau savoir qui parte d'en bas, au nom de l'intelligence du peuple. En 1968, les pédagogues ont repris ce schéma au nom de l'intelligence des enfants. En 1968, j'étais actif et je peux vous dire que les élites de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, c'est-à-dire Claude Lévi-Strauss, Roland Barthes ou Raymond Aron, se sentaient déstitués par le discours des étudiants. Attention, je ne dis pas que tous les pédagogues avaient ces arrière-pensées politiques, mais la pédagogie a été instrumentalisée par ceux qui avaient un ressentiment contre les élites.

L'US : *Vous avez participé à cette volonté de sortir l'histoire de l'Université et d'expliquer le présent grâce au passé en faisant des documentaires destinés au grand public, en animant l'émission « Histoire parallèle » sur La Sept puis Arte et en intervenant sur I-télé...*

Marc Ferro : Tout est parti d'un film sur la guerre de 1914 auquel j'ai participé en 1964 et pour lequel on avait d'abord sollicité Renouvin, qui n'était pas intéressé par ce projet. À l'époque, je n'avais pas la télévision ! J'ai alors découvert tout ce que les images pouvaient apporter au travail de l'historien. C'est le point de départ de ma passion pour l'image comme moyen de connaissance. Les historiens ne portaient alors aucun intérêt à ce type de sources. Après avoir vu le documentaire de Marcel Ophuls, « *Le chagrin et la pitié* », j'ai pris conscience de la nécessité d'apparaître à l'écran, car il me semblait nécessaire d'introduire une critique historique dans le récit. C'est ce que j'ai fait dans « *Histoire parallèle* », où je confrontais des images et des points de vue. Pour moi, ce n'était pas une œuvre de vulgarisation. J'avais au contraire la volonté de hisser le spectateur à une réflexion sur l'image. ■

LES LOIS MÉMORIELLES

L'expression de « lois mémorielles » est apparue en 2005, à l'occasion des débats sur l'article 4 de la loi du 23 février 2005 dont le second alinéa était ainsi rédigé : « *Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit.* » Ces lois mémorielles sont donc au nombre de quatre :

- la loi du 13 juillet 1990, dite « loi Gayssot », crée le délit de négationnisme du génocide des Juifs, dans un contexte de publicité des thèses négationnistes de Robert Faurisson ;
- la loi du 29 janvier 2001 qui reconnaît le génocide arménien de 1915 mais ne crée pas de nouveau délit ;

- la loi du 21 mai 2001, dite « loi Taubira », qui reconnaît la traite négrière et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité ;

- enfin, la loi du 23 février 2005 « portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ».

Un mois après la promulgation de cette dernière loi, une pétition d'historiens intitulée « Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle » réclame l'abrogation de la loi. Une deuxième pétition, « Liberté pour l'histoire » paraît en décembre 2005, signée notamment par Marc Ferro. Le second alinéa de l'article 4 a été abrogé le 15 février 2006 par décret, abrogation rendue possible par la décision du Conseil constitutionnel du 31 janvier 2006 déclarant que cette disposition ne relevait pas du domaine de la loi.

LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE (CTERA) est la plus importante des organisations qui rassemble les syndicats enseignants de base de toutes les académies du pays. Ces derniers syndiquent les enseignants de tous les niveaux tant dans le secteur public que dans le privé.

En Argentine, les luttes continuent

Interview de Francisco Nenna, secrétaire aux relations internationales de la CTERA

Quel est le contexte des luttes en Éducation ces derniers mois en Argentine ?

Dès la première quinzaine de février 2007, sous l'impulsion de la CTERA, nous sommes passés d'un salaire de début de 215 dollars US – celui que nous avons en 2006 – à un plancher salarial unique dans tout le pays de 350 dollars US approximativement. Aucun enseignant ne peut être en dessous de ce salaire minimum qui est aussi le salaire initial. En outre comme l'Éducation est de la compétence des provinces, c'est avec chaque administration provinciale qu'il faut discuter du salaire de base en prenant comme plancher le minimum de 1 040 australs (350 dollars US).

Ces discussions ont conduit à des conflits dans les provinces de Salta, Neuquén, Terre de Feu, La Rioja, Corrientes et Santa Cruz. Ces conflits avec les gouvernements provinciaux avaient pour objet l'augmentation du salaire dit de base qui est la référence pour la carrière notamment en ce qui concerne la grille salariale.

Cela nous paraît important : en effet au niveau national, après plusieurs années de lutte, nous avons obtenu une loi de financement éducatif par laquelle l'État central redevient garant d'une partie de l'investissement éducatif (40 % provient de l'État central et 60 % de l'État provincial).

À la loi de financement éducatif s'ajoute la nouvelle loi sur l'Éducation qui lui donne la garantie de l'État, déclare que l'Éducation est un droit social et non une marchandise et abroge la loi fédérale sur l'Éducation, laquelle avait dans les années 90, non seulement financé l'Éducation en la transférant aux provinces (sans les moyens), mais aussi avait créé l'anarchie en instituant 25 systèmes éducatifs différents dans notre pays.

Nous avons aussi obtenu la loi sur l'éducation sexuelle, le retour à notre loi sur les retraites (82 % du dernier salaire) et la possibilité de pouvoir choisir le système par répartition renonçant ainsi au système par capitalisation qui nous avait été imposé par les politiques néolibérales.

Que s'est-il exactement passé dans la province de Neuquén ?

C'est une des provinces les plus riches de notre pays car elle bénéficie de revenus tirés de l'exploitation du pétrole. Dans cette province, le salaire de départ d'un enseignant est d'environ 370 dollars US, ce qui est au-dessus du salaire initial national fixé à 350 dollars. Mais le salaire de base sur lequel on capitalise pour la retraite et on calcule la boni-



fication d'ancienneté est de 180 dollars. C'est pour cette raison que les camarades de l'ATEN (entité de base de la CTERA) ont commencé à discuter de l'augmentation de ce salaire de base.

Dans un premier temps ils ont manifesté pour soutenir cette revendication ; mais le gouverneur de la province Jorge Sovich, représentant de la droite la plus rétrograde en Argentine, est un de ceux qui se sont opposés à la loi de financement éducatif et à la nouvelle loi sur l'Éducation, accusant le gouvernement central d'ingérence dans les systèmes éducatifs pro-

ensemble à cette grève historique qui a été répercutée à 100 % à tous les niveaux du système éducatif. Les mobilisations mises en place le jour de la grève ont été massives et ont été soutenues par tous les travailleurs et par l'ensemble de la société.

La manifestation centrale s'est tenue dans la capitale fédérale et a réuni plus de 70 000 personnes sous le slogan « PLUS JAMAIS ÇA » : plus jamais la répression, plus jamais l'autoritarisme, plus jamais les coups d'État, plus jamais l'avance de la droite dans notre pays.

Nous voulons continuer à avancer sur la reformulation de la loi de financement éducatif dans le sens d'un apport financier plus important de l'État central.

vinciaux. Le conflit s'est donc transformé en grève illimitée. Après le rejet par les assemblées générales de l'ATEN d'une proposition du gouvernement provincial, il a été décidé de continuer la lutte en barrant une route à l'intérieur de la Province. C'est pendant cette action, que notre camarade Carlos Fuentealba a été tué à bout portant par un fusil lance-gaz lacrymogène.

Quelle a été la réaction de la CTERA sur la répression et par rapport aux revendications des provinces ?

Devant la gravité de ce fait, la CTERA a immédiatement réagi en appelant à une grève nationale des enseignants de 24 heures.

Les deux centrales syndicales (CTA et CGT) en conférence de presse commune ont appelé

La CTERA a été et reste présente dans tous les conflits provinciaux. Actuellement, nous participons à une table de négociation pour tenter de surmonter un conflit dans la province de Santa Cruz où les enseignants luttent là aussi pour l'augmentation de leur salaire de base. La CTERA a été partie prenante du règlement des autres conflits provinciaux.

Nous voulons continuer à avancer sur la reformulation de la loi de financement éducatif dans le sens d'un apport financier plus important de l'État central.

Nous réaffirmons que la CTERA historiquement assume entièrement les conflits provinciaux et accompagne les camarades enseignants dans chacune de leurs luttes. ■

Propos recueillis par
Henri-Jean Nouri

À LIRE

Revue des revues

PRATIQUE

N° 36, 1^{er} trim. 2007, www.pratiques.fr. La revue du Syndicat de la Médecine Générale plaide pour que soient entendus, à côté des universitaires qui travaillent en lien avec le terrain, les soignants qui s'interrogent à partir de leur pratique et de leur expérience : un dossier complété par des contributions dont une sur le mythe de la « complémentaire pour tous »... P. L.

DISSIDENCES

Volume 2, 2007, L'Harmattan, www.dissidences.net. Une revue d'histoire ouverte à l'ensemble des sciences sociales pour éclairer les différents mouvements à l'œuvre dans nos sociétés. Ce dernier numéro est uniquement consacré à la trajectoire de Daniel Guérin, socialiste révolutionnaire, écrivain, historien... Et homosexuel.

Notre sélection

► UN NOUVEAU MONDE

Charles-Albert Michalet pose et nous pose des questions sur la nouvelle architecture du monde née de la naissance du processus de mondialisation. Il critique toutes les visions héritées du passé – l'impérialisme notamment – pour insister sur les aspects actuels de l'accumulation du capital. Il n'accepte pas non plus la thèse de Beck et son cosmopolitisme. Pas de conclusion permettant d'ouvrir des pistes qu'il faut poursuivre.

• *Mondialisation, la grande rupture*, La Découverte, 167 p.

► BUSHIERIE

Un témoignage d'un de ces soldats américains engagé dans une guerre voulue par les néoconservateurs américains sans justification ni légitimité. La solution qui s'offre à lui – elle fait penser à celle des soldats engagés au Vietnam – est la désertion. Il montre une société en voie de destruction...

► L'EUROPE AGRICOLE ?

Un petit livre qui fait le point sur la première politique commune décidée en 1961-62 par la CEE de l'époque avec l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire des six pays constituant le marché commun. Depuis, la PAC a subi des évolutions ayant comme conséquence la naissance d'une nouvelle PAC. Ses mécanismes économiques, ses fonctions non marchandes, les relations avec les pays tiers font l'objet de chapitres.

• *la politique agricole commune*, Jean-Christophe Bureau, Repères/La Découverte.

FORMES DU GÉNIE

Picasso, tradition et modernité

Carmen, la nouvelle de Prosper Mérimée (1845) inspira Picasso en 1948-1949, en la dotant de 38 gravures. Il récidiva en 1964 avec des portraits d'Espagnoles – un retour aux sources ? – et des scènes de corridas. Le peintre se plonge dans la tradition pour en jouer, pour la bousculer, pour faire surgir d'autres figures à travers celle de Carmen. Il se construit ainsi sa propre mythologie, sa propre culture qui devient la nôtre. Catalogue et exposition per-



mettent de suivre ce processus de construction. L'œuvre de Picasso se trouve de ce fait éclairée de côté pour la découvrir différente.

Figures mythologiques, références diverses (peintres, mouvement ouvrier, engagements,

enfance, femmes) se retrouvent dans son œuvre la plus gigantesque, *Guernica*. Alain Serres nous raconte, et nous sommes tous des enfants, le mouvement de conception de ce tableau. Un livre à lire avec ses enfants ou ses élèves. ■

Nicolas Bénéès

• *Picasso Carmen*, Anne Baldassari, Flammarion. Exposition *Picasso Carmen – Sol & Sombra*, musée national Picasso, hôtel Salé, 5, rue de Thionny, 75003 Paris, 01 42 71 25 21. Jusqu'au 24/06.

• *Et Picasso peint Guernica – le chef-d'œuvre raconté aux enfants*, Alain Serres, Rue du Monde.

Conception de la société



Christian Laval offre dans *L'homme économique* la colonne vertébrale de ses recherches. Que ce soit dans son petit livre sur Bentham ou *L'école n'est pas une marchandise* (La Découverte), se retrouve cette contestation de la philosophie utilitariste anglo-saxonne structurant, alors qu'elle est relativement peu connue en France, nos modes de pensée. Cette démonstration, pas toujours facile – mais c'est le propre d'une démonstration, le lecteur se doit d'y participer, son apport est essentiel –, aborde des rivages que nous n'avons pas l'habitude de fréquenter mais qui permet de comprendre, d'appréhender le néolibéralisme régnant en maître et diffusant l'individualisme et la culture du résultat. Le calcul économique, celui des intérêts égoïstes devant réaliser, paradoxe étrange, l'intérêt général. Découverte fondamentale, ce n'est pas une invention des économistes mais des philosophes diffusant une idée du bonheur limité aux biens matériels, à l'utilité.

Cet *Essai sur les racines du néolibéralisme* doit se lire

en lien avec une autre parution semblant, a priori, bien éloignée : *Sauver Marx ?*, qu'il a écrit en collaboration avec Pierre Dardot et El Mouhoub Mouhoud. Une critique des thèses de Michael Hardt et Antonio Negri qui font fureur sur les campus américains. Elles se veulent messianiques, prétendant que le communisme est à nos portes via la progression du travail immatériel, la disparition de la classe ouvrière dans la « multitude » nouveau sujet révolutionnaire et l'existence de l'Empire détruisant les États-Nations, la plaie de nos sociétés. Ce monde rêvé se veut dans la logique de Marx prétendant écrire un nouveau *Manifeste du parti Communiste*. Sauver Marx n'est pas lui faire porter le chapeau d'un sens de l'Histoire qui a occasionné trop de déboires. Les trois auteurs offrent ainsi à la fois la possibilité de relire Marx et d'essayer de comprendre notre monde... ■

N. B.

• *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*, Christian Laval, Nrf essais/Gallimard, 396 p.

• *Sauver Marx ? Empire, multitude, travail immatériel*, Pierre Dardot, Christian Laval, El Mouhoub Mouhoud, Amillaire/La Découverte, 239 p.

► OÙ EST LA PUISSANCE ?

Décembre 1851, le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte, dénoncé par Victor Hugo, parlementaire, en des termes qui dressent contre lui une grande partie de la bureaucratie. Il craint pour sa vie, s'exile et publie ce pamphlet, non réédité depuis trop longtemps, « Napoléon le Petit », qualificatif qui restera même si le texte même de Hugo est peu lu. Cette réédition vient à temps, sans doute. Ce n'est pas réellement une analyse – il vaut mieux, pour ce faire, lire Marx, analyse magnifique des rapports entre les classes et les fractions de classe – mais une sorte de costume que Louis-Napoléon portera pour l'éternité. Le pouvoir des mots est plus

fort que la puissance... Un habit sarcozien ?

• *Napoléon le Petit*, Victor Hugo, préface de J.-M. Hovasse, Actes Sud, 492 p.

► CONSTRUCTION

DU MYTHE D'ALEXANDRE

La signature est problématique. Personne ne sait qui est ce Quinte-Curce. Il semble, mais Claude Mossé dans sa préface longue et informée ne retient pas cette hypothèse, qu'il n'ait jamais existé. Qu'il y ait eu une succession d'auteurs dont le premier du temps d'Alexandre lui-même, auteur qu'il aurait assassiné dans un de ses accès de colère. Et cette Histoire se serait ainsi construite avec des strates successives... L'Histoire se fait hagiographique et donc

légende. Des histoires qu'il faut lire et interpréter. Cette traduction nouvelle est plus lisible que la précédente.

• *Quinte-Curce, Histoire d'Alexandre*, Folio classique.

► HISTOIRE OUBLIÉE

La presse communiste et radicale est, souvent, la grande oubliée des histoires officielles. Les contributions belges surtout et internationales veulent éclairer ce pan peu connu de nos passés et de notre présent. Une découverte pour comprendre leur apparition, leur financement et leur mort. Intéressant et suscitant des débats...

• *Presse communiste, presse radicale*. Sous la direction de José Gotovitch et Anne Morelli, Éditions Aden, 355 p.



Notre sélection

► VISION DE L'ESTHÉTIQUE

Olivier Revault d'Allonnes, dans cet essai publié en 1973, veut orienter les recherches esthétiques vers la musique, notamment celle de Xenakis qu'il voudrait faire aimer et expliquer. Il n'oublie pourtant ni les peintres - Delacroix, Picabia - ni la musique populaire, le Rébétéko, la musique populaire des hors-la-loi grecs. Une tentative vouée à l'échec mais bien dans l'air de ce temps - Mai 68 et ses effets - qui voulait donner une place à la création artistique conçue comme liberté, ouverture du champ des possibles en luttant contre la marchandisation. Un message actuel, une invitation à reprendre ces recherches.

• *La création artistique et les promesses de la liberté*, Olivier Revault d'Allonnes, Klincksieck, 301 p.

► UNE ARMÉE RACISTE

Alice Kaplan dresse le portrait d'une armée américaine incapable de rompre avec le racisme. Elle raconte, à l'aide des archives et des *Carnets* de Louis Guilloux résistant et interprète - d'où le titre du livre - deux procès en cour martiale de cette année 1944. Le premier d'un Noir, James Hendricks, condamné à mort et exécuté, l'autre d'un Blanc, George Whittington, acquitté alors que les faits étaient semblables... Louis Guilloux en sera durablement affecté. Il en fera le thème de son roman *O.K., Joe*, ouvrant la porte à la relation entre « histoire et mémoire ». Une page de notre histoire et une réflexion sur la création littéraire. N. B. • *L'interprète. Dans les traces d'une cour martiale américaine, Bretagne 1944*, Alice Kaplan, Gallimard, 258 p.

► RÉVOLTES !

Jacquou le Croquant, Périgourdin, est devenu une figure populaire par l'intermédiaire du feuilleton télé. Eugène Le Roy fut, lui aussi, un révolté dans la lignée de la Révolution française - il est né en 1836, mort en 1907 après avoir refusé la Légion d'honneur et n'avait pas voulu se marier à l'Église. Pour le centenaire de sa mort, ses œuvres essentielles sont rééditées avec une introduction de Gérard Fayolle présentant l'auteur dans son contexte, ce Périgord de la fin du XIX^e siècle, début du XX^e. Le reportage - *Carnets de notes d'une excursion en Périgord* - permet de faire renaître un monde évanoui. Il croit au progrès des sciences et des techniques pour libérer le genre humain tout en refusant les changements de son environnement... Il est, ruralité oblige, passé à côté de la Commune de Paris tout en professant des idées républicaines de laïcité, celle des

MÉMOIRE ET POLAR

Portraits américains

James Lee Burke fait partie des grands écrivains de ces États-Unis du Sud, du côté de la Louisiane, un Sud peuplé de tous les spectres de l'Histoire de ce pays qui n'en finissent pas de le hanter. À commencer par l'esclavage et les guerres, le Vietnam comme celles du Golfe. Burke se fait le porte-parole de cette Amérique-là, une Amérique un peu folle peuplée de laissés pour compte. Ses deux personnages - Dave Robicheaux et Billy Bob Holland - représentent la quintessence des fantômes en liberté partie prenante du présent. Dans *Purple Cane Road* qualifié, aux États-Unis, de « chef-d'œuvre », Dave se met à la recherche des assassins de sa mère pour décrire aussi un univers familial spécifique, celui des Cajuns des Bayous. C'est une plongée dans le passé et dans la boue de toutes les corruptions, un livre dur, pamphlet qui n'utilise jamais la méthode du pamphlet. Il vous laisse totalement déchiré, abruti, différent. Il faut tenter l'aventure. *Bitterroot*

- racine, au sens de référence, amère - nous amène dans l'Ouest peuplé de Blancs racistes du parti nazi - une description qui a elle seule vaut le détour sociologique -, de fondamentalistes, de motards abrutis par l'alcool, d'écologistes, d'Indiens de la réserve locale et de défense d'intérêts matériels bien réels provoquant la mort sur ses passages pour mettre en évidence les effets de la guerre sur les comportements, la nécessité de pouvoir parler, échanger dans une société où la parole n'est plus libre... Un cran en dessous du précédent, mais plus relié à la réalité d'un présent qui donne l'impression d'échapper à tous les protagonistes. Pas seulement à ceux et celles de cette histoire... ■

Nicolas Bénéès

• *Purple Cane Road* et *Bitterroot*, James Lee Burke, Rivages/Thriller, 20 € chacun.

Francs-maçons. Au moment où ressort une nouvelle version cinématographique, ce volume permet de se plonger dans notre histoire... N. B.

• *Jacquou le Croquant, L'Ennemi de la mort, Le Moulin du Frau, Carnet de notes d'une excursion en Périgord*, Eugène Le Roy, Omnibus, 997 p. (avec un glossaire des termes de la langue vernaculaire de cette époque).

Polars

► POLAR, ÉCONOMIE ET HISTOIRE

« Marché à terme », « au comptant » sont des termes qui ne vous disent rien ? Ce polar est pour vous. Dans le cas contraire, vous y apprendrez aussi que le type de marché financier d'aujourd'hui est né dans la Hollande du XVII^e siècle, à Amsterdam précisément. Une société tolérante, ouverte, acceptant toutes les religions, ne connaissant qu'une seule loi, celle des affaires. Chaque communauté avait ses propres règles. Pour les Juifs portugais exilés, elles étaient définies par le Ma'amad, réunion de ses représentants les plus estimés, qui allait excommunier Spinoza... David Liss - auteur de *La conspiration de papier*, un grand livre né de cette rencontre entre le polar et l'économie - a su recréer le climat de cette ville, raconter cette histoire, celle de Lienzo et de ses démêlés avec sa communauté

comme ses opérations en Bourse. Il réussit à faire vivre Amsterdam avec une grande précision et sa bibliographie est un gage de reconstitution historique. Ce *Marchand de café*, malgré un style un peu relâché de temps en temps, ne vous laissera pas en paix. N. B.

• *Le marchand de café*, David Liss, première édition Jean-Claude Lattès, réédité en 10/18/Grands détectives.

► UN POLAR POUR UNE THÈSE

Francis Zamponi, journaliste et romancier traite de la guerre d'Algérie et de ses conséquences sur notre présent, de cette histoire non faite qui reste comme un appel de mémoire structurant, par le silence même, les réactions d'aujourd'hui. Thèse illustrée ici par la réalité de l'Algérie française en 1945 et du portrait de ces hauts fonctionnaires ex-résistants - et de gauche pour certains - voulant à toute force, et contre la volonté de ses habitants, la conserver département français. Ils iront jusqu'à tourner le dos à leur engagement en métropole. Cette guerre commence en 1945 par un massacre commis par les troupes françaises en toute bonne conscience. À travers un sous-préfet résistant, arrêté tout comme Pinochet à sa descente d'avion sur le territoire de l'Algérie de nos jours - Maurice Fabre, tellement proche de quelque préfet de nos connaissances, que l'on croit le reconnaître -,

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► LA FINANCE VUE DE L'ART

Denis Robert - connu pour ses enquêtes sur la corruption - a ré-évalué, avec un collègue plasticien, Philippe Pasquet, un livre exprimant leur combat. Des fragments de textes de natures très diverses s'inscrivent dans des graphismes d'une rare violence. Comme d'autres ont fait de l'art avec la guerre, ils en ont fait avec le capitalisme financier...

• *Domination* de Denis Robert et Philippe Pasquet, Éditions Hugo & Compagnie.

► UNE SOCIÉTÉ COLONIALE

À travers l'histoire des Français de Tunisie - d'origines diverses -, Serge La Barbera raconte une Histoire de France vue du balcon du Maghreb. Un promontoire original pour comprendre le colonialisme de l'intérieur. Une étude des systèmes de représentation qui éclaire notre présent.

• *Les Français de Tunisie (1930-1950)*, Serge La Barbera, L'Harmattan.

► DES MOTS POUR CUISINER

Qu'évoque la bouillabaisse associée au milk shake ? Les lentilles ? Le tajine ? Marc Rosmini nous propose un parcours philosophique à partir de plats pouvant se cuisiner tout en suscitant une réflexion sur notre monde. Une porte d'entrée dans notre modernité.

• *Pourquoi philosopher en cuisinant ?* Marc Rosmini, Collection « Pourquoi ? »/Aléas.

PEUT-ON DESSINER POE ?

Le fantastique d'Edgar Allan Poe s'abreuve de notre imaginaire. Le dessiner peut-être considéré a priori comme redondant. Nicolas Guillaume, pour sa première BD, a réussi ce tour de force d'adapter *La chute de la maison Usher* en se servant du noir et blanc, de la plume et du pinceau. Une façon aussi de faire découvrir aux élèves de Secondaire cet auteur...

• *La chute de la maison Usher*, dessins et adaptation de N. Guillaume, Emmanuel Proust Éditions.

L'INVENTEUR DE LA SCIENCE-FICTION

On a souvent, et à juste raison, opposé Jules Verne et H. G. Wells. Le premier se veut le romancier de la science en mouvement, le second la prend à rebrousse-poil. Les romans réunis dans ce fort volume viennent le démontrer. Tous les archétypes de ce que sera la science-fiction sont abordés. Le voyage temporel comme le savant fou en passant par les extraterrestres avec *La guerre des mondes* que Orson Welles adaptera pour la radio déclenchant une panique racontée par Woody Allen dans *Radio days*. La version est reproduite ici.

• *Les chefs-d'œuvre d'H. G. Wells* présentés par Francis Lacassin, Omnibus, 1 184 p.

c'est tout un dispositif vraisemblable qui se dévoile. Une machination des services secrets américains - l'OSS qui embauchait des agents dans toute l'Europe, surtout dans les milieux dirigeants - pour anéantir le peuple algérien, comme les Blancs américains l'avaient fait pour les Indiens... Il faut découvrir comment ce sous-préfet sera empêché de parler et une fin qui, pour cynique qu'elle soit, n'est en rien illogique. Nicolas Bénéès

• *Le boucher de Guelma*, Francis Zamponi, Seuil, 271 p.

LES RESPONSABLES DU MASSACRE DE SREBRENICA TOUJOURS EN FUITE

Puissance et solitude

Pendant cinq mois, la caméra de Marcel Schüpbach a suivi Carla del Ponte, procureur du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et chargée de poursuivre les responsables des massacres ethniques de 1995. *La liste de Carla* est celle que le procureur travaille à réduire d'année en année, avec des succès et des échecs. Le TPIY, n'ayant pas de police, ne peut compter que sur la coopération des États ; ainsi la bonne volonté de la Croatie permet-elle la capture de Gotovina, une tête de liste. Mais pour mettre la main sur les deux principaux responsables toujours en fuite, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, il faudrait trouver les moyens de faire pression sur Belgrade, et surtout obtenir l'aide des services secrets américains. Faute de ces soutiens, le temps passe et les criminels restent introuvables – ou, au nom de quelque trouble intérêt supérieur des États, non recherchés.

Un film à suspense pourrait être tiré de l'histoire de Carla del Ponte. Bien au contraire, *La liste de Carla* se construit avec intelligence sur la dramatisation impossible. D'un côté le film ne peut qu'être elliptique quant

aux raisons politiques pour lesquelles les efforts du procureur n'aboutissent pas. Il montre donc seulement la pointe émergée de l'action : voyages, réunions, discours, couloirs parcourus dans le monde froid des institutions internationales. D'autre part la personnalité de Carla del Ponte, comme sa vie privée étroitement protégée, reste loin de toute héroïsation. De la petite dame de fer au regard doux, on ne perçoit que l'essentiel : son obstination, son refus de toute langue de bois, son français réfléchi et son anglais colérique, et la simplicité avec laquelle elle déclare, quand on lui pose la question : « *Je n'ai peur de rien.* » C'est tout, et c'est assez. Le film n'est pas fait pour connaître Carla, qui n'est que de passage, et pas davantage pour participer aux discussions sur la qualification génocidaire du massacre de Srebrenica. Il montre seulement combien il est difficile que justice soit faite et combien les politiques restent sourds à la voix des victimes, fussent-elles les mères et les veuves des massacrés. Ces femmes ont d'abord fait confiance à Carla, mais l'espoir s'érode face à l'absence de résultats. « *Un mélange de puissance et de*



solitude » : c'est ainsi que Marcel Schüpbach décrit la photo de Carla, aperçue dans un magazine, qui lui a donné l'envie de faire le film. La puissance est toute relative. Et si Carla del Ponte ne semble jamais seule, entourée d'une équipe affectueuse et comme galvanisée par l'énergie de sa patronne, grande pourtant est sa solitude face à l'indifférence du monde. ■

Jacqueline Nacache

• *La Liste de Carla*, de Marcel Schüpbach, Suisse, 2006. Sortie : 9 mai 2007. Site : <http://lalistedecarla.com>

CINÉMA

• Réédition



Après une catastrophe atomique, Ralph Burton, mineur noir au grand cœur, se croit le dernier survivant. Mais voilà qu'apparaissent une femme puis un autre homme. Entre le trio alors se rejoue, entre Bible et western, le drame des origines. On est toujours sensible aujourd'hui à la beauté tragique d'un New York désert, où Harry Belafonte erre en hurlant à la recherche de son prochain, et tente de redonner face humaine au monde. Les choses se gâtent à tous les sens du terme dès qu'un semblant de société se reforme : le film, jusque-là sobrement fait de gestes, d'actions et de silences, s'amollit dans une psychologie laborieuse et théâtrale. Reste que cet OVNI signé du prolifique scénariste Ranald McDougall mérite sa notoriété, tant il est typique d'un certain cinéma américain des années cinquante. Sérieux et lucides, ces films tentaient d'ouvrir les yeux du public sur les travers d'une société prospère, mais encore engoncée dans les préjugés du passé et les terreurs de la guerre froide. **J. N.**
• *The World, the Flesh and the Devil*, de Ranald McDougall, États-Unis, 1959 (sortie : 30 mai 2007).

• Regards sur le monde

Le cinéma comme point de départ d'une réflexion sur le monde : après *La politique*, *L'A faire de chacun* dans l'Isère en mars, ATTAC organise son 5^e festival, *Images mouvementées*, à Paris, du 16 au 22 mai au cinéma 7 Parnassiens (14^e), sur le thème « *L'Homme malade de son environnement* ». Une quarantaine de films – documentaires, fictions, longs et courts-métrages – et de nombreux débats, autour de la santé de l'Homme dans un monde qu'il transforme chaque jour davantage « au nom du progrès »... **P. L.**

• Vendredi 18 à 14 heures, lundi 21 à 9 h 30, lundi 21 à 13 h 30, tout en étant ouvertes à tous publics, sont plus spécialement préparées pour les scolaires et suivies d'un débat. Rens. : www.local.attac.org/images-mouvementees

EXPOSITION

• Photos

Willy Maywald aurait cent ans cette année. Arrivé à Paris dans les années trente, le photographe tombe aussitôt amoureux de la ville qu'il photographiera sous tous ses aspects. Attiré par le monde de la mode, il devient le photographe attiré des



grandes maisons de couture et notamment de Christian Dior. Seront fixés par son objectif les femmes les plus célèbres de l'époque, les artistes de cinéma, les peintres et sculpteurs de Montparnasse dans leurs ateliers. Un hommage mérité à un grand artiste du vingtième siècle.

Miguel Colder

• *Willy Maywald, le Pari(s) de la création – Photographies, 1931-1955*, musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, 75003 Paris. Jusqu'au 30/09/07.

THÉÂTRE

• Forum

Issue du Théâtre de l'Opprimé d'Augusto Boal, la compagnie NAJE (« Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir ») rassemble un large collectif principalement animé par Fabienne Brugel. Elle consacre son prochain spectacle à ceux que la société nomme SDF, sans travail, sans papiers, sans revenus fixes, rmistes, précaires de toutes sortes... Sur scène, 38 comédiens professionnels et amateurs racontent des histoires vraies. Ils jouent, une première fois l'intégralité du spectacle pour que chacun en saisisse le sens et les enjeux. Les scènes les plus problématiques sont rejouées ouvrant la possibilité pour chacun des 500 spectateurs de devenir acteurs du débat en criant stop à



tout moment, pour proposer une réplique alternative, contribuant à essayer collectivement une action transformatrice en en pesant les conséquences... NAJE développe ainsi une culture populaire pour donner à tous – hommes, femmes et enfants –, les capacités d'exercer leur citoyenneté dans une démocratie républicaine. Et, « comme c'est important, c'est gratuit », mais l'inscription préalable est obligatoire par courrier accompagné d'un chèque de caution de 5 € par place qui seront rendus à l'arrivée, avant 20 heures, au Théâtre de Chelles (77) le vendredi 1^{er} juin.

Philippe Lavelle

• Réservations à envoyer à NAJE, 57, rue Salengro, 92160 Antony (06 82 03 60 83). Détails sur ce spectacle et l'ensemble des activités de la compagnie au www.naje.asso.fr. N'hésitez pas à contacter la compagnie s'il existe des possibilités de les accueillir dans votre ville... Une autre intervention de théâtre-forum, sur la place des jeunes dans la société, est programmée à Morlaix (22) le 25 mai en soirée.

• Colloque

Pour son 30^e anniversaire, la Bibliothèque publique d'information (Centre Pompidou, 75004 Paris, 01 44 78 12 33, www.bpi.fr, entrée libre) organise de nombreuses initiatives, dont un colloque *Nouveaux outils de la connaissance et partage des savoirs* le 14 mai à partir de 11 heures.

UN LIEU DE RECHERCHE THÉÂTRALE ET DE RENCONTRES

Théâtre ouvert

Au bas de Montmartre, Cité Véron, dans le jardin d'hiver du Moulin Rouge, Lucien et Micheline Attoun dirigent depuis 1981, un lieu unique à Paris : Théâtre Ouvert. Cet établissement qui jouxte le Moulin Rouge, autrefois fréquenté par les frères Prévert ou Boris Vian est devenu en 1988 le premier Centre Dramatique National de création consacré à la promotion d'œuvres d'auteurs contemporains vivants d'expression française. Mais l'existence de Théâtre Ouvert est bien antérieure à son installation Cité Véron. En 1971, à Avignon, Lucien Attoun, encouragé par Jean Vilar soucieux d'un renouvellement du répertoire, propose au public la première *mise en espace* dirigée par J.-P. Vincent. C'est un texte de Rezvani *Le camp du drap d'or*. Il prouve par là qu'il existe bien en France de nouveaux auteurs et que le théâtre peut se faire avec un minimum de moyens. Encouragé par le succès de l'expérience, Théâtre Ouvert ouvre en 1974, dans la Chapelle des Cordeliers, une nouvelle forme : *le Gueuloir* où des auteurs inconnus peuvent lire ou faire lire leurs textes. C'est là que Gabilly et Hervé Guibert, entre autres, font leurs premières armes. L'année suivante se tient la première *Cellule de création*. Le premier invité à présenter devant le public un travail théâtral en cours d'élaboration est un inconnu : Daniel Mesguich. Il y en aura d'autres après lui dont Armand Gatti. L'aventure de Théâtre Ouvert à Avignon dure jusqu'en 1978. C'est peut-être le succès que remportent ces formes nouvelles auprès du public qui le rendent tout à coup indésirable. Il s'en suit pour Lucien et Micheline Attoun



une période nomade au cours de laquelle, ils sont le plus souvent invités par leurs amis de la décentralisation dans les théâtres où ils poursuivent leurs recherches.

Lorsque le besoin de se sédentariser les saisit, ils préfèrent au Théâtre de l'Atelier prestigieux, le Jardin d'hiver du Moulin Rouge, construit à l'origine pour y montrer des animaux savants.

L'inauguration se fait avec *La passion de l'insomniaque* d'Enzo Cormann mis en espace par Bruno Boëglin et la machine est relancée... Vingt-cinq ans plus tard les mises en espace existent toujours. S'y sont greffés les chantiers, les mises en voix, les cartes blanches, les lectures auxquels s'ajoutent bien sûr les spectacles qui sont souvent la finalité du travail périphérique. Et l'énergie de Lucien et Micheline Attoun est intacte comme est restée intacte leur passion pour le théâtre et les textes nouveaux.

L'édition des textes contemporains par Théâtre Ouvert (tapuscrit qui existe depuis 1978) compte aujourd'hui 113 titres. Et lorsqu'on a sous les yeux la liste des auteurs découverts par Lucien et Micheline Attoun, ou dont la première pièce a été jouée dans le Jardin d'hiver : Rezvani, Grumberg, Minyana, Lagarce, Koltès, Deutsch, Liliane Atlan, Wenzel, Enzo Cormann, Daniel Danis, Durif ou Jouanneau pour ne citer qu'eux, on se dit que l'amour qu'ils portent au théâtre, leur flair et leur ténacité ont fait que ces deux-là auront largement contribué à enrichir le paysage théâtral en France... ■ Francis Dubois

• *Théâtre Ouvert*, Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 75018 Paris. Rés./rens. : 01 42 55 55 50. Site web : <http://theatre-ouvert.net>

Pour ceux et celles qui n'aiment pas le jazz



Le jazz est partout. Multiforme. Tous les styles ont droit de cité, toutes les alliances – avec l'électronique notamment – sont possibles. Les définitions du jazz s'étiolent au fil de l'ensemble des festivals qui, comme le temps, n'ont plus de saison. L'Europa d'jazz se termine les 13 et 14 mai et s'ouvre *Jazz sous les Pommiers*, à Coutances, dans la Manche. Avec un programme aussi chargé et comme invité d'honneur le label ECM – Edition of Contemporary Music – fondé par Manfred Eicher sur la lancée de mai 68 pour enregistrer toutes les tentatives d'entrée dans la modernité. Allant de Jan Garbarek et Keith Jarrett à la musique contemporaine en passant par l'Art Ensemble of Chicago, Louis Sclavis, Gianluigi Trovesi, de la Suède à l'Italie. Seront présents, Gianluigi Trovesi, Louis Sclavis, Manu Katché – batteur un peu en dehors du jazz –, le saxophoniste

Trygve Seim et le trio Brahem/Surman/Holland qui ne se faisait plus entendre... Il faut rajouter, mais elle est à part comme il se doit, Carla Bley avec comme invité le trompettiste sardo Paolo Fresu. Pour le reste, un vrai festival avec des concerts gratuits...

Au même moment, à Meslay-du-Maine (53) – la Mayenne et le jazz n'est plus un oxymore – s'ouvre le 10^e festival *Ateliers jazz* avec de nouveau Manu Katché, Sara Lazarus, Birelli Lagrene... et neuf concerts gratuits dont Laurent de Wilde et *Le Gros Cube* d'Alban Darche, un grand orchestre d'origine nantaise qu'il faut avoir entendu.

À son tour, le bar-restaurant, club de jazz, Le Triton organise le Festival des musiques progressives, du 30/05 au 16/06, invité d'honneur Magma. Pour le reste, des groupes à découvrir alliant toutes les musiques d'aujourd'hui. ■ Nicolas Bénéès

- *Jazz sous les pommiers*, rens. : 02 3376 78 50, www.jazzsouslespommiers.com
- *Ateliers jazz*, rens. : 02 43 64 10 45.
- *Musiques progressives, le Triton*, 11 bis, rue du Coq-Français, 93260 Les Lilas. Rens. : www.letriton.com

Théâtres dans Paris

1.2.3. théâtre ! Jusqu'au 16 mai, le TEP organise la 4^e édition de son festival de théâtre pour tous à partir de l'enfance.

• Théâtre de l'Est Parisien (partenaire « Réduc'SNES »), 159, av. Gambetta, 75020 Paris, 01 46 64 80 80, www.theatre-estparisien.net

Éclats baroques. Avec la C^e Fabrique à théâtre, le Théâtre Le Ranelagh propose un premier *Festival de théâtre baroque*, jusqu'au 3 juin, avec une centaine de représentations d'une dizaine de spectacles d'auteurs connus ou méconnus du XVII^e siècle. Une exposition permet de découvrir les caractéristiques de ce théâtre baroque et, simultanément, ce lieu étonnant. Outre des séances scolaires, des interventions de deux heures peuvent s'organiser sous forme de rencontres-ateliers des élèves et leurs enseignants (ayant déjà exploré les genres littéraires de l'époque), avec le directeur artistique du festival, Jean-Denis Monory, également comédien et metteur en scène.

• Théâtre Le Ranelagh, 5, rue des Vignes, 75016 Paris, www.theatre-ranelagh.com. Nouveau partenaire Réduc'SNES ; contact enseignants : 01 42 88 64 88.

Berthier' 07. Pour la 3^e année, en coopération avec le Jeune Théâtre National, les Ateliers Berthier accueillent un *festival pour les jeunes acteurs* du 8 au 10 et du 15 au 17 juin, avec une sélection de projets venus de toute la France, élaborés par des compagnies d'interprètes ou de créateurs sortant des écoles supérieures d'art dramatique. P. L.

• Ateliers Berthier, 8, bd Berthier, 75017 Paris. Tél. : 01 44 85 40 40, www.theatre-odeon.fr (pass donnant accès à tous les spectacles, 5 €).

Le cinéma à l'écrit

François Truffaut et Jean-Luc Godard – une sorte de quintessence de la Nouvelle Vague, de ces années 60 riches de révolutions esthétiques – ont beaucoup écrit sur le cinéma, le leur comme celui des autres. Tous les deux ont commencé comme critiques aux *Cahiers du cinéma*. Les articles de Truffaut sont plus passionnés que ceux de Godard dans la lignée de Bazin. La réédition de ces textes permet de comparer des méthodes différentes de voir et d'analyser. Pour le premier, un film doit exprimer à la fois une idée du monde et une idée du cinéma. Par certains côtés, Godard, dont les engagements politiques du côté du maoïsme l'ont éloigné du cinéma, rejoint cette perspective. Le coffret de trois ouvrages construit chronologiquement permet de mettre en évidence les continuités et les ruptures de ce créateur en mouvement. Le premier reprend les articles des *Cahiers du cinéma*, le deuxième les années de rêve avec Anna Karina et le troisième *Des années Mao aux années 80*. N. B.

- *Les films de ma vie*, Truffaut, Champs/Flammarion.
- *Godard*, Champs/Flammarion.

Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 rubrique culture, de nombreux compléments aux articles de ces pages : l'actualité culturelle de mai-juin, en particulier théâtrale, cinématographique, plastique, musicale, chorégraphique... des débats et conférences, actions, collègues créateurs... Également accessible en permanence, pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'SNES » de la centaine de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ? Contactez-nous. Philippe.Laville@snes.edu

Musiques de la liberté. Le Mémorial de Caen organise, à partir du 7 juin, une exposition autour du jazz considéré comme une incarnation de la liberté. Notre collaborateur Nicolas Bénéès, conseiller historique, donnera une conférence le 7 juin autour de la rencontre du jazz et de la France, *une histoire d'amour (1917-1945)*.



PENDANT FORT LONGTEMPS, l'homme eut du mal à contempler son image. Les croyances et les mythes nous mettaient en garde: Narcisse était malheureux, et les images étaient l'affaire des dieux qui les façonnaient. Puis l'Art ne fut plus exclusivement religieux et les visages se distinguèrent. Puis il y eut Daguerre, l'image fixe; l'image-mouvement des frères Lumière; l'image trouble des premiers téléviseurs; les images de propagande; les images détournées par Andy Warhol... et aujourd'hui la multiplication des images sur nos écrans d'ordinateurs.

Ce qui m'intéresse ici, ce n'est pas l'image du monde (cf. Lorsque la philosophie jette le doute sur nos écrans, *L'US Mag*, mai 2004), mais l'image de soi, sa propre image.

Hystérie connective

Lorsque les écrans deviennent miroir

La tendance consiste à présent à se mettre en scène à travers des blogs, des sites, comme s'il fallait construire son double virtuel pour exister. Certains sites proposent même de créer un avatar à son image en choisissant de modeler à son image une « poupée » numérique (cf. <http://elouai.com/doll-makers.php>). Le temps est-il venu où l'homme se fait à son image ?

Tel un dieu descendu sur sa propre terre, l'homme, sur Internet, multiplie ses identités, ses métamorphoses et ses avatars (le terme avatar avait pour premier sens dans l'hindouisme: « descente et incarnations d'un dieu sur Terre », avant de signifier par extension « transformations et métamorphoses »). Car seule une identité numérique permet d'occuper les nouveaux espaces de communication qui se créent à chaque instant sur le gigantesque et tentaculaire réseau.

Cependant, il existe, comme dans la vie réelle, des problèmes

POUR ALLER PLUS LOIN

- Vous pouvez visiter des plateformes de blogs comme <http://canalblog.com> ou Skyblog ou Blogger ou Sfaceblog. Ne pas craindre une visite avec mots-clés comme miroir ou reflets !
- Et pourquoi pas saisir des noms comme « Royal » ou « Sarkozy » dans Google, qui propose un outil de recherche avancée dédié aux blogs ?
- Un article sur *Second Life*, univers partagé où chacun peut faire vivre virtuellement son avatar: http://fr.wikipedia.org/wiki/Second_Life (voyez en bas de page les liens externes).

LE MANUEL LIBRE POURSUIT SON CHEMIN

À la rentrée 2006, un manuel d'un nouveau genre est apparu: construit sur Internet par des professeurs, à leur initiative, et diffusé sous licence libre. Le contenu appartient à la communauté d'auteurs. Les collègues peuvent en disposer à mesure de leur création et y participer. Encadré par l'association Sésamath, ce nouveau modèle d'édition séduit: a été choisi pour 10% des renouvellements en maths-Cinquième. La collection se poursuit avec le niveau Quatrième: <http://manuel.sesamath.net>.

d'identité, même lorsqu'elle est numérique. Alors que chacun essaye de construire sur la toile son image numérique idéale, c'est-à-dire celle qui séduit le plus, apparaissent parfois dans le même temps des images de soi, des images non contrôlées qui viennent brouiller sa belle apparence.

La notion d'identité numérique est en elle-même contradictoire et paradoxale, car mêlant réalité et virtualité, elle existe et n'existe pas à la fois. Je m'explique: d'un côté, il n'y a aucun



© Olivier Tibloux

moyen d'identifier qui fait quoi sur la toile. Chacun peut se dissimuler sous des pseudos, des masques ou des adresses créés en quelques clics. Le *larvatus prodeo* est la devise des échanges et des forums. De l'autre côté, chaque fois que nous nous connectons, discutons, téléchargeons, nous laissons des traces indélébiles qui constituent une image de nous que nous ne voulons pas forcément voir ou laisser voir. Et pourtant cette image est regardée. Les dernières études montrent que plus d'une personne sur deux tape son propre nom dans les moteurs de recherches. Plus d'une personne sur quatre y cherche des informations sur des connaissances, des collègues, ou de futurs employés.

Les miroirs se multiplient et il n'est pas sûr que l'homme supporte bien d'être reflété à l'infini. ■

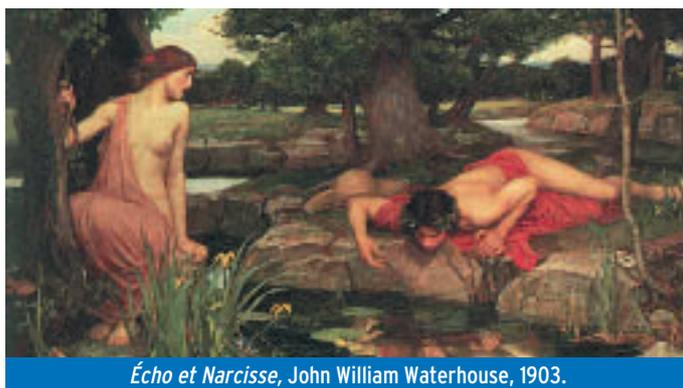
Olivier Tibloux

Professeur de philosophie

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

Adapt a fait tester par des collègues:

- **Anglais. Niveau avancé confirmé + perfectionnement grammairal**, Éd. Nathan. Deux cédéroms et un CD-audio constituant une méthode de perfectionnement et d'évaluation des compétences en anglais selon les critères du Cadre Européen Commun de Référence du Conseil de l'Europe. Mise en situation: un roman-photos dans une ville anglophone. Ce produit a convaincu nos trois testeurs.
- **Physique Cinquième et Quatrième. La lumière**, Éd. Hatier. Destiné à illustrer les cours, avec notamment des simulations.
- **Histoire Première L/Première ES/Première S - Cartes interactives**, Éd. Hatier. Pour visualiser à l'aide de cartes dynamiques l'histoire de l'Europe et du monde de 1851 à 1945. Plus sur ces cédéroms et des centaines d'autres tests effectués par des collègues: <http://www.adapt.snes.edu>



Écho et Narcisse, John William Waterhouse, 1903.

EXTRAIT DU DISCOURS DU MINISTRE G. DE ROBIEU (14/09/06) : « Pour sensibiliser tous les jeunes enseignants aux ressources numériques, j'ai donc décidé de donner une clé USB à chaque professeur stagiaire sortant de l'IUFM. Cette clé contiendra des productions numériques validées au plan national, mais aussi les ressources de chaque académie. Le texte du socle commun fera naturellement partie de ce bagage numérique commun que recevront tous les jeunes professeurs, lors de leur première affectation. Cette clé, au-delà de son contenu initial, permettra ensuite aux enseignants de télécharger des contenus susceptibles d'illustrer leurs cours, et qu'ils pourront trouver par exemple dans l'espace numérique des savoirs mis à leur disposition par le ministère. Ces contenus pourront être des cartes de géographie, des photographies de monuments, des schémas géométriques en trois dimensions, etc. »

Un outil à plusieurs usages semble-t-il: faire lire et relire ce que le ministre décide, aider des éditeurs à diffuser leurs productions, fournir aux jeunes collègues un support « commode » pour enregistrer leurs dossiers pour la classe ou/et les orienter vers des ressources sélectionnées, les inciter à exploiter les TICE et le Web. Les listes de diffusion ont révélé que beaucoup de collègues souhaitaient en savoir plus.



Une clé USB pour les néotitulaires

Clé T1 - pour entrer dans le métier

Au MEN, il y a deux chantiers de clés USB: **T1** (titulaires première année), et « **ambition-réussite** ». Le second est en cours d'élaboration. Pour la clé **T1**, les services du ministère ont sélectionné, et soumis aux inspections générales, les contenus. Trois disciplines sont concernées à ce jour: SVT, physique/chimie et histoire/géographie/éducation civique. Il y a aussi une clé pour le primaire. Seuls les néotitulaires y ont droit, pour l'instant. La clé restera en leur possession. Le budget de l'opération se monte à un million d'euros et cette distribution devrait s'inscrire dans la durée: grâce à la baisse des coûts, le nombre de clés pourrait doubler à la rentrée 2007. C'est une clé de 2Go (l'équivalent de trois CD-Rom). Son interface a été développée pour être utilisable avec *Windows98* ou plus récent et sur *Mac*. Un navigateur (libre: *Firefox*) est livré et les liens utilisables sont activés avec ce navigateur. Elle fonctionne un peu comme un disque dur externe autonome. Le contenu est assez varié avec notamment de nombreuses ressources payantes, accessibles gratuitement pendant un an. Normalement, une ressource téléchargée

devrait rester utilisable après la fin de l'abonnement. *Le site.TV* de France 5 limite le téléchargement gratuit de séquences vidéos à 15 sur une unique année. Les réabonnements ultérieurs « pourraient » être assurés dans le cadre de la décentralisation, c'est dire que ça dépendra des collectivités et des politiques locales des établissements. Il y a aussi des ressources gratuites et des adresses Internet permettant d'accéder à des documents « libres » de droits.

Quelques exemples de ressources (accessibles par liens, peu sont résidentes): sites (cautionnés par l'inspection, peu de sites personnels ou d'associations), logiciels, banques de données, de textes, d'images, animations ou vidéos, diaporamas, dictionnaires (comme *Le Petit Robert* en ligne, en accès direct et gratuit) et encyclopédies, presse et sites de référence. Une arborescence thématique (par thèmes disciplinaires...) permet de s'y retrouver facilement.

Quels droits d'usages? Pour les ressources négociées: utilisation en classe mais réservée au néotitulaire identifié.

Il s'agit donc d'abord de pages de liens, mais avec 2 Go (1,8 initialement libre) c'est un outil de stockage professionnel (ou personnel) « confortable ». On ne peut ajouter ses propres liens dans les pages « ressources » mais on les classera dans le marque-page du navigateur résident, *Firefox*. La clé fonctionne donc sous système d'exploitation Microsoft et sous MacOS (version non stabilisée, Apple n'ayant pas achevé son nouvel OS). Le plus souvent, vous n'aurez qu'à la connecter pour qu'elle soit exploitable. Inadaptée à *Linux*,

QUELQUES EXEMPLES DE CONTENUS SUR LA CLÉ D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE EC

On retiendra surtout un bel ensemble de liens vers des sites de référence pour les trois disciplines, bien classés, décrits sobrement mais efficacement, faisant le tour des besoins les plus fréquents, avec quelques sites non institutionnels. Une vingtaine de liens vers des logiciels RIP - correspondant à des cédéroms du commerce - téléchargeables gratuitement pendant un an (*Diapofilm*, *Mindscape*, *Jériko*, *Scéren-CNDP*). Des liens vers des sites offrant des fonds de cartes... Deux exemples de cours (vidéos résidentes): en histoire à partir du site de l'INA, en géographie en faisant travailler les élèves sur logiciel, etc.

la *SdTice* ayant estimé le coût de développement excessif pour un nombre d'enseignants « infime ». Reste le choix de *Firefox* et un accès au *Service d'Information et d'Analyse des Logiciels Libres Éducatifs*... Les quelques logiciels nécessaires (pour lire le pdf, les vidéos, le son Mpeg, les diaporamas, compacter-décompacter) sont fournis et peuvent être installés sur l'ordinateur d'accueil au besoin.

La clé a un identifiant, lequel ne devrait pas permettre de retrouver qui est son possesseur. On peut se demander ce qu'il en sera réellement car la clé est identifiée par un serveur national et au niveau académique. Ainsi, un ex-néotitulaire peut en conserver l'usage s'il quitte son académie de première affectation: il devra alors faire une mise à jour pour être identifié dans sa nouvelle académie! On peut imaginer qu'il est alors facile d'identifier l'utilisateur de la clé. La clé donne accès à I-Prof, le site de gestion de carrière (il faut alors saisir identifiant et mot de passe). La plupart des ressources sont accessibles sur le Net; le ministère semble avoir privilégié la distribution d'une clé USB à un portail Web pour des raisons de simplicité pour l'enseignant se

déplaçant. L'identification et l'authentification se font en effet automatiquement (pas de mot de passe à retenir) et l'utilisateur a ainsi son espace de travail avec lui, où qu'il soit, en ligne ou en local. Cependant un portail aurait permis à tout le monde de pouvoir accéder à ces ressources pédagogiques (mais le coût des ressources payantes aurait alourdi le budget de l'opération). ■

Jean-François Clair
Groupe TICE, SNES
et Alain Prévot, ADAPT

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA CLÉ T1

Information sur le site du ministère: <http://www2.educnet.education.fr/priorites/cle-usb/> avec notamment la liste des ressources payantes avec accès gratuit pendant un an: http://www2.educnet.education.fr/sections/contenus/im_res/ressources-paya6726/File

• Pages réalisées par **Alain Prévot**, pour Adapt-SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, 01 40 63 27 70 alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US* magazine, des centaines de tests de cédéroms éducatifs, de nombreux liens, le catalogue détaillé des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Enseigner en prison

Depuis 1995, l'enseignement en prison est organisé au sein d'Unités Pédagogiques Régionales (UPR). Il en existe neuf en France qui s'étendent sur plusieurs académies. Elles sont placées sous l'autorité conjointe du ministère de la Justice et du ministère de l'Éducation nationale. Au sein de chaque site pénitentiaire (maison d'arrêt, maison centrale, centre de détention...) est implantée une Unité Locale d'Enseignement qui regroupe des enseignants du premier et du second degré. La majorité des enseignants à temps plein sont issus du primaire. Ceux du second degré sont souvent à temps partiel ou font des vacations rémunérées en HSE.

Un enseignement placé sous une double autorité ?

Candidats sur des postes à profil, ils sont recrutés par une commission composée de responsables de l'Éducation nationale et de l'UPR. En 2000, de nombreux collègues ont manifesté leur désapprobation face à ce double mode de recrutement qui constituait un véritable transfert d'autorité de l'Éducation nationale vers l'administration pénitentiaire. Les vacataires sont recrutés par les responsables des Unités Locales d'Enseignement. Indispensables au bon fonctionnement de

l'enseignement en prison, ils ne bénéficient d'aucune formation et sont souvent laissés à eux-mêmes. Le recours accru aux vacataires montre ses limites : ils doivent être formés, bénéficier d'un emploi du temps aménagé pour être pleinement associés au travail en équipe au sein des ULE.

Les conventions et circulaires signées par les deux ministères en 2000 et 2002 ont réorienté les missions des enseignants en prison. Ils n'échappent pas aux objectifs de rentabilité qui se sont généralisés dans l'Éducation nationale avec la mise en place de la LOLF. Mesure des performances, diagnostic des populations, évaluation des résultats font désormais partie de leur charge de travail. Ces nouvelles exigences sont difficilement conciliables avec leurs missions initiales. Jean-Marie Blanc a enseigné douze ans à la maison d'arrêt de Nîmes. En s'appuyant sur une étude approfondie des textes relatifs à l'enseignement pénitentiaire publiés depuis 1995, il dénonce « une pénitentiariation » progressive de l'enseignement en milieu carcéral à travers, par exemple, le poids grandissant de directeurs des UPR aux dépens des corps d'inspection du premier et second degré. Dans « *Un zèbre à l'ombre, Être instituteurs en prison* » (éditions Syllepse),

il témoigne des pressions et des sanctions dont il a notamment été victime suite à la mise en place d'un journal des détenus « *L'ombre du zèbre* » – avec l'accord de l'administration pénitentiaire – diffusé à l'extérieur grâce à un petit réseau d'abonnés.

L'enseignement en milieu pénitentiaire doit répondre à trois objectifs : soutien à la personne, formation et validation des acquis et ouverture aux différentes formes d'accès au savoir. L'accès à l'éducation est un droit fondamental des détenus. L'obligation scolaire est de règle pour les moins de 16 ans. Comment mettre en œuvre ces objectifs dans une structure fermée où le temps scolaire est limité et discontinu ? Comment permettre aux détenus de concilier le travail en atelier, seul moyen pour ceux qui n'ont aucune ressource extérieure de pouvoir vivre en prison (petits achats, location du téléviseur...), et le temps de cours ?

Faire cours autrement

Pour établir une relation aux détenus, un préalable indispensable : ne pas savoir et ne pas chercher à savoir ce qui les a conduit en prison. Confronté à un public hétérogène, il faut mettre en œuvre des méthodes particulières (démarche individualisée, pédagogie par objectifs, éla-

laboration d'un projet personnel) et tenir compte de l'état d'esprit des prisonniers.

Jean-Marie Blanc a constaté que la motivation première des détenus qui participent aux cours n'est pas scolaire. C'est avant tout l'occasion de « prendre l'air », de quitter sa cellule et de croiser de nouvelles têtes. C'est aussi un moyen de pouvoir reprendre la parole en tant que citoyen, travailleur ou consommateur. Venir en cours c'est retrouver une certaine civilité et sociabilité (vouvoiement, simples gestes de politesse...). De nombreux détenus vivent aussi ce temps de cours comme la participation, pendant un temps donné et en un lieu, à une activité pouvant bénéficier du statut « d'extra-territorialité carcérale » au sein d'un monde fermé, aux règles opaques et trop souvent arbitraires.

Certifié de lettres modernes, Pascal Izam partage son service entre des classes d'un lycée général, le centre pénitentiaire de Châteauroux et la maison centrale de Saint-Maur. Il constate lui aussi que le temps de cours en milieu pénitentiaire est un « moment de convivialité qui regroupe entre cinq et douze détenus dont les activités sont sectorisées et qui n'ont l'occasion de se retrouver que lors des heures de cours. Il faut alors accepter de leur laisser un temps de décompression et d'échanges.

Vocabulaire

- **Centre de détention** : établissement qui reçoit les personnes condamnées dont les perspectives de réinsertion sont jugées favorables. Régime de détention en principe axé vers la resocialisation.
- **Centre pénitentiaire** : établissement mixte qui comprend deux quartiers différents : maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale.
- **Maison centrale** : établissement qui reçoit les personnes condamnées à une peine supérieure à 5 ans, les multirécidivistes, les détenus réputés dangereux. Régime axé sur la sécurité.
- **Maison d'arrêt** : établissement qui ne reçoit, théoriquement, que les personnes prévenues et les personnes condamnées dont le reliquat de peine est inférieur à un an.
- **CFG** : Certificat de formation générale.
- **DAEU** : Diplôme d'accès aux études universitaires.

Des chiffres

- 63 300 détenus dans les prisons françaises en avril 2007 dont environ 700 mineurs.
- Augmentation des effectifs de 19 % entre 2002 et 2007 alors que la capacité d'accueil des établissements n'a augmenté que de 5,9 % durant la même période.
- 39 % des détenus ont une activité rémunérée. 20 % des détenus majeurs sont scolarisés pour une durée moyenne hebdomadaire de huit heures.
- 400 postes d'enseignants à temps plein dans les établissements pénitentiaires dont 365 du premier degré et 35 du second degré. 207 équivalents temps plein dispensés par des vacataires.

Revenir volontairement en classe en milieu fermé est un signe fort. Tous les détenus partagent un point commun : anciens élèves en difficulté, ils ont été très tôt en rupture avec le système scolaire. Revenir à l'école, c'est réparer cet échec. Pascal constate d'ailleurs que plusieurs détenus recherchent une situation d'apprentissage très scolaire et l'appellent « prof ». « *Le prof, c'est celui qui sait, c'est la référence, mais avec un public d'adulte, il ne faut pas tricher. Il faut répondre précisément et entièrement à leurs demandes.* » Cette expérience en prison a modifié ses pratiques avec ses classes de lycéens dans le sens d'une meilleure prise en compte des élèves en difficulté ou ayant une attitude marginale. Sylvie, prof d'espagnol, a fait des vacances à la prison des femmes de Fleury-Merogis. Déstabilisée par la violence des détenues mineures, elle a préféré y mettre un terme au bout d'un an. Mais elle se considère désormais plus armée face aux élèves en difficulté.

Des profs en quête de reconnaissance

Soumis à des contraintes locales de plus en plus fortes, tiraillés entre une double hiérarchie et des logiques opposées – comment offrir à une population en grande difficulté une certaine ouverture sur le monde alors qu'elle évolue en milieu fermé ? –

les profs en prison restent viscéralement attachés à leur statut d'enseignants, garantie de leur indépendance et de leur liberté pédagogique. Face à des détenus qui se réfugient de plus en plus dans des discours radicaux et extrémistes, ils incarnent le seul lieu de dialogue et de réflexion à l'intérieur d'un espace coupé du monde. Ils sont le visage et le regard qui vient de l'extérieur. Si toutes les commissions et enquêtes parlementaires s'accordent à reconnaître que « l'éducation est un moyen d'humaniser les conditions de vie au sein de la prison, qu'elle favorise la resocialisation et qu'elle vient combler de nombreux besoins au sein de la population incarcérée », dans la réalité 80 % des détenus adultes ne bénéficient d'aucune action de formation. Quant aux mineurs, si plus de 93 % d'entre eux sont engagés dans un cursus scolaire, le volume de cours ne dépasse pas 13 heures hebdomadaires. Force est de constater que l'action des enseignants en milieu fermé reste marginale et que leurs missions sont souvent dénaturées. Dans un contexte d'inflation de la population carcérale et de baisse du temps de scolarisation, comment réellement préparer les détenus à un diplôme ou à une formation générale ? Le temps de cours risque alors d'être banalisé en devenant un mode « d'occupation » parmi d'autres. ■

Carole Condat

Entretien avec Jean-Luc Mevel

responsable de l'Unité Locale d'Enseignement de la maison centrale de Saint-Maur

Quelle est votre formation initiale et comment êtes-vous devenu enseignant en prison ?

Je fais partie de cette génération d'instituteurs entrés dans l'Éducation nationale dans les années 70, comme « instit suppléant éventuel » d'abord, puis « instit remplaçant », et enfin titularisé. À cette époque, les structures de l'enseignement spécialisé étaient en pleine expansion et recrutait des nouveaux personnels. Ce type de poste a constitué pour beaucoup notre premier pas dans l'enseignement, avec un apprentissage sur le terrain.

Les volontaires étaient incités à se spécialiser durant une année de stage en École Normale et à préparer le CAEI. En 1981, le poste de la maison centrale de Saint-Maur (36) a été publié au mouvement départemental premier degré. J'étais le seul instit spécialisé à le demander. Je pensais y rester trois ou quatre ans... j'en sors prochainement au bout de 26 ans !

À quel public enseignez-vous ? Comment s'organise l'enseignement ?

À la maison centrale de Saint-Maur, une des cinq centrales sécuritaires, nous avons un public d'hommes majeurs et condamnés à de très longues peines. Tous les élèves sont volontaires et il s'agit de demandes individuelles motivées par la nécessité d'apprendre à lire, par un projet de réinsertion, par goût personnel, pour s'occuper l'esprit...

Il n'y a pas d'obligation légale d'assiduité aux cours. Il existe juste une incitation et un suivi en cas d'absentéisme. Le nombre d'heures d'enseignement peut être variable en fonction du cursus et de la disponibilité du détenu. Malgré des textes qui précisent que tout détenu peut avoir accès à l'enseignement, le travail en ateliers est prioritaire sur les études. À la maison centrale, le détenu qui travaille en atelier est disponible à partir de 17 h 15 pour suivre des cours qui doivent s'arrêter à 18 h 30. Il faut donc être très motivé pour suivre un enseignement. Il existe une véritable injustice sociale : le détenu qui n'est pas obligé de travailler pour gagner de l'argent, peut suivre des cours dans la journée ! Je ne suis pas sûr que ce soient

les meilleures conditions d'apprentissage. Priorité à la lutte contre l'illettrisme, c'est le slogan officiel ! La réalité, masquée par de hauts murs, est bien différente et cela concerne toutes les prisons.

Quelles qualifications ou diplômes sont préparés par les détenus ?

Nous sommes en mesure de couvrir l'enseignement de l'alphabétisation aux études universitaires, en passant par la lutte contre l'illettrisme, le soutien à différents niveaux, le CFG, le DNB, le DAEU, les cours de philosophie, de littérature, d'économie, de maths, d'anglais, d'espagnol. Nous avons également une formation informatique qui permet de passer le PCIE (Passeport de Compétences Informatiques Européen) qui est une validation bureautique, des cours de code de la route, et du secourisme. Nombre de nos élèves ont déjà passé le CFG en maison d'arrêt, et c'est pour le DAEU que nous avons le plus de candidats à l'examen (neuf cette année). En ce qui concerne les études universitaires, elles se font par correspondance. À la maison centrale de Saint-Maur, nous avons huit détenus inscrits du L1 au Master.

Les détenus n'ont pas accès à internet. J'espère que cela viendra dans les années à venir. C'est une obligation pour maintenir ce type d'études, et les moyens de sécuriser les accès existent !

Quelles sont vos relations avec les représentants de l'institution pénitentiaire et avec les détenus qui suivent une scolarité ?

Nous sommes des partenaires. Notre appartenance à l'Éducation nationale et non à l'administration pénitentiaire est prépondérante dans le relationnel avec nos élèves ; c'est un gage d'indépendance et de crédibilité. Les relations sont toujours cordiales et marquées par un respect réciproque ; nos élèves sont des adultes de 23 ans à 65 ans ! Globalement, on est tout reconus comme des profs de l'Unité Locale d'Enseignement, qui viennent là pour enseigner et les relations sont courtoises. Ce n'est pas forcément le cas dans toutes les prisons et lors de mes débuts à la maison centrale en 1981, il a fallu que je fasse ma place.